

The background features a textured, abstract blue and purple pattern. A stylized person in a yellow shirt and teal pants walks on a red and pink globe. To the left, there are two gears, one teal and one yellow. Dashed blue lines and horizontal yellow bars are scattered across the scene.

# BILAN 2024

**PRISE EN CHARGE  
MINEURS ASE  
GROUPE ADDAP13**



**Groupe addap13**  
Coopération et territoire

# SOMMAIRE

Eléments de contexte 2024 .....	p. 4
Schéma d'organisation .....	p. 7

## PROTECTION DE L'ENFANCE..... P. 8

CARTOGRAPHIES .....	p. 9
---------------------	------

SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION - AMAPE.....	P.11
--	------

■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL.....	p. 11
■ TYPOLOGIE DU PUBLIC.....	p. 11
■ LE PREMIER ACCUEIL .....	p. 13
■ LA MISE À L'ABRI.....	p. 14
■ L'ÉVALUATION AU SEIN DE LA MISE À L'ABRI : CADRE, ENJEUX ET PRATIQUES .....	p. 16
■ 2024 : UNE ANNÉE DE PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS.....	p. 19
■ AMÉLIORER NOS PRATIQUES PAR L'HARMONISATION .....	p. 20
■ LES JEUNES EN ATTENTE D'ORIENTATION .....	p. 21
■ PERSPECTIVES .....	p. 23

SERVICE HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS - MECS .....	P.24
---	------

Marseille .....	p. 24
-----------------	-------

■ CONTEXTE 2024.....	p. 24
■ PRÉSENTATION DES UNITÉS DU SERVICE .....	p. 24
■ L'ACCUEIL DANS LES UNITÉS .....	p. 28
■ LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT .....	p. 29
■ ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE .....	p. 31
■ PERSPECTIVES 2025 .....	p. 32

Tout département.....	p. 35
-----------------------	-------

■ UN CONTEXTE 2024 MARQUÉ PAR L'APPLICATION DE LA LOI TAQUET .....	p. 35
■ LE PUBLIC ACCUEILLI DANS LE SERVICE .....	p. 35
■ LES UNITÉS DU SERVICE .....	p. 35
■ L'ACCUEIL DANS LE DISPOSITIF .....	p. 36
■ DES PARCOURS ÉDUCATIFS INSCRITS DANS UN RÉSEAU PARTENARIAL DIVERSIFIÉ..	p. 37
■ LA SANTÉ .....	p. 37
■ SCOLARITÉ ET INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE .....	p. 38
■ ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET À LA CITOYENNETÉ.....	p. 39
■ SORTIE DU DISPOSITIF .....	p. 41



## ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - MECS – SAPA ..... p.43

■ RAPPEL DE LA MISSION ET DU CADRE GÉNÉRAL D'INTERVENTION .....	p. 43
■ L'ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE.....	p. 43
■ MODALITÉS D'HÉBERGEMENT .....	p. 44
■ PUBLIC ACCUEILLI EN 2024.....	p. 45
■ LE PROJET INDIVIDUEL AU SAPA .....	p. 47
■ LES SUPPORTS ÉDUCATIFS – ACTIONS COLLECTIVES.....	p. 50
■ LES FICHES INCIDENTS ET ALERTE .....	p. 52
■ LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE .....	p. 52
■ LES COOPÉRATIONS INTERNES .....	p. 53
■ LES PERSPECTIVES 2025 .....	p. 53

## ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT RENFORCÉ - AEMO-R ..... P. 55

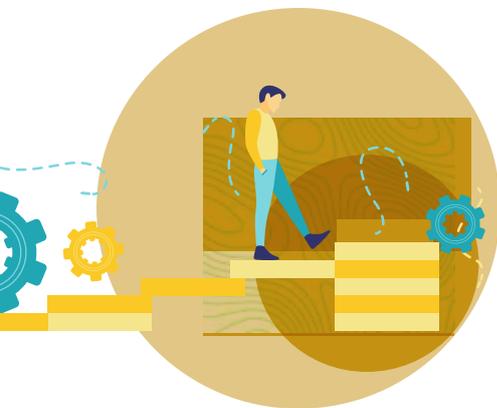
■ CONTEXTE DE L'ANNÉE .....	p. 55
■ UNE ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES .....	p. 55
■ LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT.....	p. 57
■ LES ENFANTS ET LES FAMILLES ACCOMPAGNÉS DURANT L'ANNÉE 2024.....	p. 59
■ L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF INDIVIDUALISÉ EN AEMO-R .....	p. 61
■ LES ACTIONS COLLECTIVES .....	p. 62
■ LE NÉCESSAIRE TRAVAIL EN RÉSEAU AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES..	p. 62
■ EN CONCLUSION.....	p. 65

## HORS PROTECTION DE L'ENFANCE ..... P. 66

### ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE ..... P. 67

■ OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE .....	p. 67
■ UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CLIENTS ET DE STABILITÉ DE L'ACTIVITÉ .....	p. 67
■ CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL .....	p. 68
■ LES SALARIÉS EN INSERTION .....	p. 68
■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL .....	p. 68
■ NOS PRESTATIONS .....	p. 70
■ NOTRE INSCRIPTION DANS L'ÉCOSYSTÈME DES EI .....	p. 72
■ SÉCURITÉ DES SALARIÉS .....	p. 72
■ PERSPECTIVES 2025 .....	p. 73





## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2024

**Le pôle Prise en charge des mineurs et jeunes majeurs relevant de l'Aide sociale à l'enfance** comprend plusieurs services dont les habilitations permettent des accueils et accompagnements de publics aux besoins très différents.

En direction des **mineurs non accompagnés**, notre intervention couvre l'ensemble de leur parcours, depuis leur mise à l'abri, moment où est mise en œuvre l'évaluation de la minorité et de l'isolement (AMAPE) jusqu'à l'obtention d'un contrat jeune majeur (MECS et SHD) et même leur sortie de la protection de l'enfance et l'accès au droit commun.

**L'accueil provisoire d'urgence du service de mise à l'abri et d'orientation d'urgence** est un dispositif de plus en plus opérationnel. Depuis mars 2024, la mise à l'abri a été immédiate et les conditions d'hébergement se sont sensiblement améliorées grâce à un cahier des charges exigeant auprès des établissements hôteliers prestataires. Les procédures d'évaluation de la minorité et de l'isolement sont reconnues pour leur équilibre entre le respect du cadre légal et les recommandations de bonnes pratiques. L'arrivée plus importante de publics féminins a fait évoluer notre prise en charge pour un accueil adapté de ces jeunes filles en tant que public particulièrement vulnérable. Parallèlement, nous notons une baisse des flux significative, qui impacte positivement le fonctionnement quotidien tout en posant la question de la restructuration à moyen terme du dispositif. Nous sommes enfin sollicités par les hôpitaux ou les commissariats au titre de l'accueil d'urgence hors ouverture du premier accueil. La réponse apportée en journée et début de soirée, en lien avec les services compétents du Conseil départemental, pourrait nous amener à réfléchir à un positionnement pérenne du service là-dessus.

Pour les mineurs ayant obtenu une ordonnance de placement provisoire (OPP) ou un jugement en assistance éducative, une prise en charge individualisée est assurée au sein des unités éducatives relevant de notre **MECS**, avec des modalités d'hébergement adaptées. Ainsi, 2024 a vu l'ouverture d'un troisième collectif de la Maison d'enfants à caractère social à Martigues, venant compléter l'offre existante à Marseille avec les collectifs Cougit et Tuileries. Nous avons également poursuivi l'application de la loi Taquet, supprimé les places hôtelières et développé des solutions d'hébergement en appartements. Nous nous adaptons à nos publics en préparant au mieux le passage à la majorité, par un accompagnement à l'autonomie responsable et toujours centré sur les besoins et les potentialités des jeunes. L'augmentation du nombre de filles implique une modification des pratiques pour garantir une réponse adaptée à leurs besoins spécifiques. La mise en place d'un regroupement d'appartements dans un même immeuble du service Hébergements diversifiés de Marseille nous est apparue comme une première réponse. Nous avons de même accueilli des mineurs de moins de 15 ans et des situations de vulnérabilité importante (grossesse, addiction, handicaps, parfois cumulés).

L'habilitation MECS est complétée par le **service d'Accompagnement aux parcours atypiques (SAPA)**, qui, en 2024, a continué de prendre en charge, souvent en urgence, des filles et garçons de 15 à 21 ans, en grande difficulté, cumulant plusieurs problématiques fréquemment liées à des carences affectives. Nous sommes convaincus que l'utilité du service réside dans sa capacité à stabiliser des parcours jusque-là chaotiques, par des actes éducatifs ciblés. Nous estimons nécessaire de poursuivre sa structuration, en intégrant davantage encore les outils de la protection de l'enfance tout en explorant de nouvelles modalités d'hébergement et d'accompagnement éducatif pour des jeunes qui ne parviennent pas toujours à s'adapter aux règles et à la vie en collectif. Ainsi, des pistes d'amélioration structurelle s'amorcent, notamment la perspective de regroupement de 10 jeunes dans un mini collectif. Cette réflexion sera incluse dans



les travaux de renouvellement du projet de service, dont la finalisation est prévue pour 2025, avec le soutien d'une consultante.

Le pôle développe par ailleurs pleinement les prises en charge judiciaires en milieu ouvert. **Le service d'AEMO-Renforcée** est habilité à exercer 150 mesures dans le ressort des tribunaux de Marseille, Aix et Tarascon. Le travail auprès d'enfants à partir de 9 ans, voire plus jeunes en cas de fratrie, et leurs familles nécessite souplesse, réactivité et approche individualisée des besoins, des dangers avérés et des solutions pour éviter un placement. En 2024, le service a démontré sa capacité à structurer son projet éducatif, en adéquation avec la mission confiée. Le projet de service a été finalisé grâce à la participation de l'équipe pluriprofessionnelle accompagnée par une consultante. Il est versé au dossier d'habilitation PJJ qui devrait aboutir courant 2025.

Les tendances observées montrent une forte hausse des demandes pour l'AEMO-R et le SAPA. Si ces sollicitations témoignent de la pertinence des approches développées, elles mettent aussi en évidence des situations de précarité des familles et leurs conditions de vie, tout autant que des situations éducatives difficiles, parfois très dégradées. L'ensemble des services remarque une détérioration de l'état de santé physique et psychique des jeunes, ainsi que des familles (AEMO-R), et repèrent un manque de ressources mobilisables. Cette situation souligne l'importance pour les équipes de continuer à développer des partenariats et de se former davantage, pour assurer une prise en charge adéquate des personnes en situation de précarité économique, sociale et psychologique. Ces enjeux exigent une réactivité et une adaptation constantes pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des publics.

De manière générale, **l'individualisation des parcours** est au cœur de nos préoccupations et constitue un véritable fil conducteur des projets actuels et à venir. Chaque parcours doit être pensé et ajusté pour correspondre aux attentes et aux particularités de chaque individu, qu'il s'agisse des jeunes ou des familles. Cela implique une étude soutenue des problématiques, une évaluation continue des besoins et une réactivité constante. La montée en compétence des personnels, notamment par la formation qualifiante de tous les personnels à des niveaux le plus élevé possible (CAFDES et Master 2 pour les cadres) et les formations spécifiques, ainsi que l'accueil de nouveaux types de professionnels, ont permis de renforcer les équipes et de rechercher de nouvelles pistes de travail.

Une attention particulière a été portée à l'assimilation des critères de la qualité (référentiel HAS), la préparation des évaluations et la mise à jour ou création des projets de service. De l'accueil d'urgence au service d'AEMO-R, en passant par la MECS et ses habilitations multiples, nous nous attachons à développer des pratiques de protection de l'enfance conformes au cadre légal, aux recommandations de bonnes pratiques et aux exigences de la démarche qualité, dans une volonté de bientraitance des publics vulnérables. Dans le cadre de ces dispositifs, il est essentiel de souligner le rôle central des équipes pluriprofessionnelles, qui, par leur diversité de compétences et leurs liens étroits, permettent de répondre de manière plus complète et adaptée aux besoins des mineurs et jeunes majeurs. Ces équipes œuvrent à une prise en charge globale, alliant expertise éducative, psychologique, paramédicale et sociale, afin d'assurer un accompagnement cohérent et de favoriser l'autonomie des jeunes tout au long de leur parcours. La protection de l'enfance, domaine complexe et multidimensionnel, nécessite cette prise en charge globale et adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune, et le cas échéant de sa famille. Il s'agit de prendre en compte les aspects juridique, administratif, social, éducatif, psychologique et sanitaire. Nous avons souhaité de longue date constituer des équipes pluriprofessionnelles, en tant qu'atout majeur à nos yeux pour garantir des prises en charge efficaces et cohérentes. L'un des premiers intérêts d'une équipe pluriprofessionnelle est la complémentarité des savoir-faire et des expertises. Chaque professionnel, fort de son expérience et de ses compétences, apporte une vision spécifique de la situation de l'enfant, ce qui enrichit les échanges et permet de définir des actions concertées. Par exemple, un psychologue pourra évaluer l'état émotionnel et psychologique de l'enfant, tandis qu'un éducateur se concentrera sur l'accompagnement au quotidien, en favorisant des activités et des interactions ciblées qui contribuent à son développement social et affectif. La diversité des professionnels permet une prise en charge globale des enfants, adolescents et jeunes majeurs. Nos équipes pluriprofessionnelles agissent de manière plus intégrée, ce qui augmente les chances d'une évolution positive pour l'enfant. Ainsi, cette année nous avons accueilli deux psychologues dans la MECS, plusieurs nouveaux infirmiers ainsi que, nouveauté pour le pôle et le Groupe, une TISF. Nous favorisons un travail étroit entre les membres de l'équipe, ce qui assure également une meilleure continuité des pratiques éducatives et un suivi plus régulier. Lorsque les professionnels partagent leurs observations, leurs analyses et leurs recommandations, chacun bénéficie d'un accompagnement plus cohérent, adapté et en phase avec ses besoins. Nous développons l'analyse collective des situations complexes et les échanges réguliers (réunions, analyses de pratiques et formations) pour croiser les points de vue, identifier les biais éven-

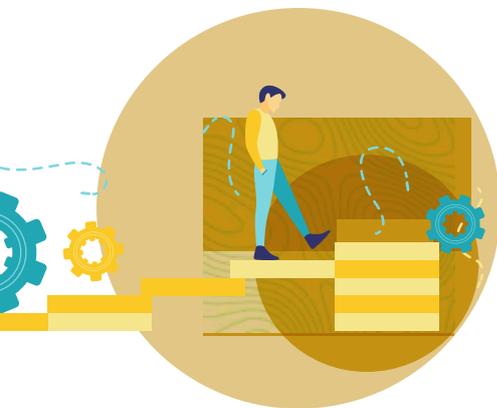


tuels et prendre des décisions éclairées. Cela est particulièrement crucial dans des situations de maltraitance ou de négligence où des décisions rapides et étayées peuvent avoir un impact majeur sur la sécurité et le bien-être de l'enfant. Il s'agit pour nos équipes pluriprofessionnelles de jouer un rôle central dans la prévention des ruptures dans le parcours de l'enfant. Nous repérons collectivement mieux les signes du mal-être et adoptons alors plus rapidement des stratégies d'intervention précoce pour soutenir les jeunes dans des transitions importantes, comme la réorientation, le placement ou la réinsertion scolaire.

Le pôle pilote également **l'entreprise d'insertion Equilibre**, qui a vécu une année riche. Le restaurant continue de répondre aux besoins alimentaires des jeunes accueillis en mise à l'abri, de certains jeunes de la MECS mais aussi de MECS MNA partenaires. Equilibre a en parallèle poursuivi la diversification de son offre en proposant une gamme de plats du jour, livrés à des salariés du Groupe ou d'entreprises proches de nos locaux, en répondant à des commandes de repas à livrer sur des lieux de chantier d'insertion (SPIP) ou de manifestations organisées par le MUCEM ou la PJJ par exemple (buffets). Cette offre de service diversifiée, tant en gamme qu'en clientèle, et un bel accompagnement des salariés en insertion, dont témoignent les 71% de sorties positives, sont les points remarquables de cette année 2024. Les salariés sont accompagnés dans leur parcours de retour à l'emploi et aidés dans la construction de leur projet de réinsertion ; ils participent aussi à une action d'utilité sociale, valorisante sur le plan humain. Enfin, l'accueil de stagiaires issus de la prévention spécialisée, des MECS ou de notre partenaire PJJ, complète le dispositif et signe notre inscription dans des réseaux partenariaux et de coopération.

L'ensemble de nos équipes éducatives pluriprofessionnelles œuvre à une approche cohérente, complète et humaine de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale et professionnelle. Elles permettent d'assurer un suivi individualisé, de mobiliser une diversité de compétences et de mettre en place des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chacun (mineurs confiés comme salariés en CDDI). Enfin, l'implication dans l'organisation de l'assemblée générale de l'association et dans les groupes de travail transversaux à l'échelle du Groupe (usages du numérique et conduites prostitutionnelles des mineurs) ont également été notables, contribuant à une meilleure cohésion au sein du pôle mais aussi à une meilleure logique de coopération au sein du Groupe.





# SCHEMA D'ORGANISATION

Direction générale adjointe

<p><b>AMAPE</b> Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation</p>	<p><b>MECS</b> Cougit, Tuileries, hébergements diversifiés</p>	<p><b>Service d'accompagnement des parcours atypiques (MECS SAPA)</b></p>	<p><b>Service AEMO Renforcée</b></p>
1 direction de service	1 direction de service Marseille      1 direction de service tout département	0,5 direction de service	1 direction de service
Mise à l'abri et orientation d'urgence  3 cheffes de service éducati	3 cheffes de service éducatif      2 chefs de service éducatifs	1 cheffe de service éducatif	2 chefs de service éducatif Marseille et Département
1 direction de service tout département			
6 juristes	2 psychologues	1 psychologue	2 psychologues
29 ETP multidisciplinaires	57 ETP multidisciplinaires	11 ETP multidisciplinaires	16 ETP multidisciplinaires
120 places	234 places	22 places	150 mesures

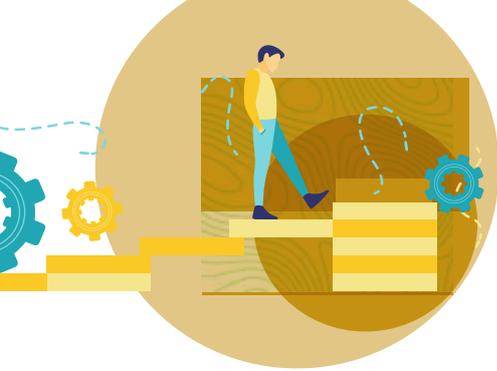
<p><b>HORS PROTECTION DE L'ENFANCE</b></p>
<p>Entreprise d'insertion Equilibre</p>
<p>2 chefs de service 3 encadrants techniques</p>
<p>15 CDDI</p>





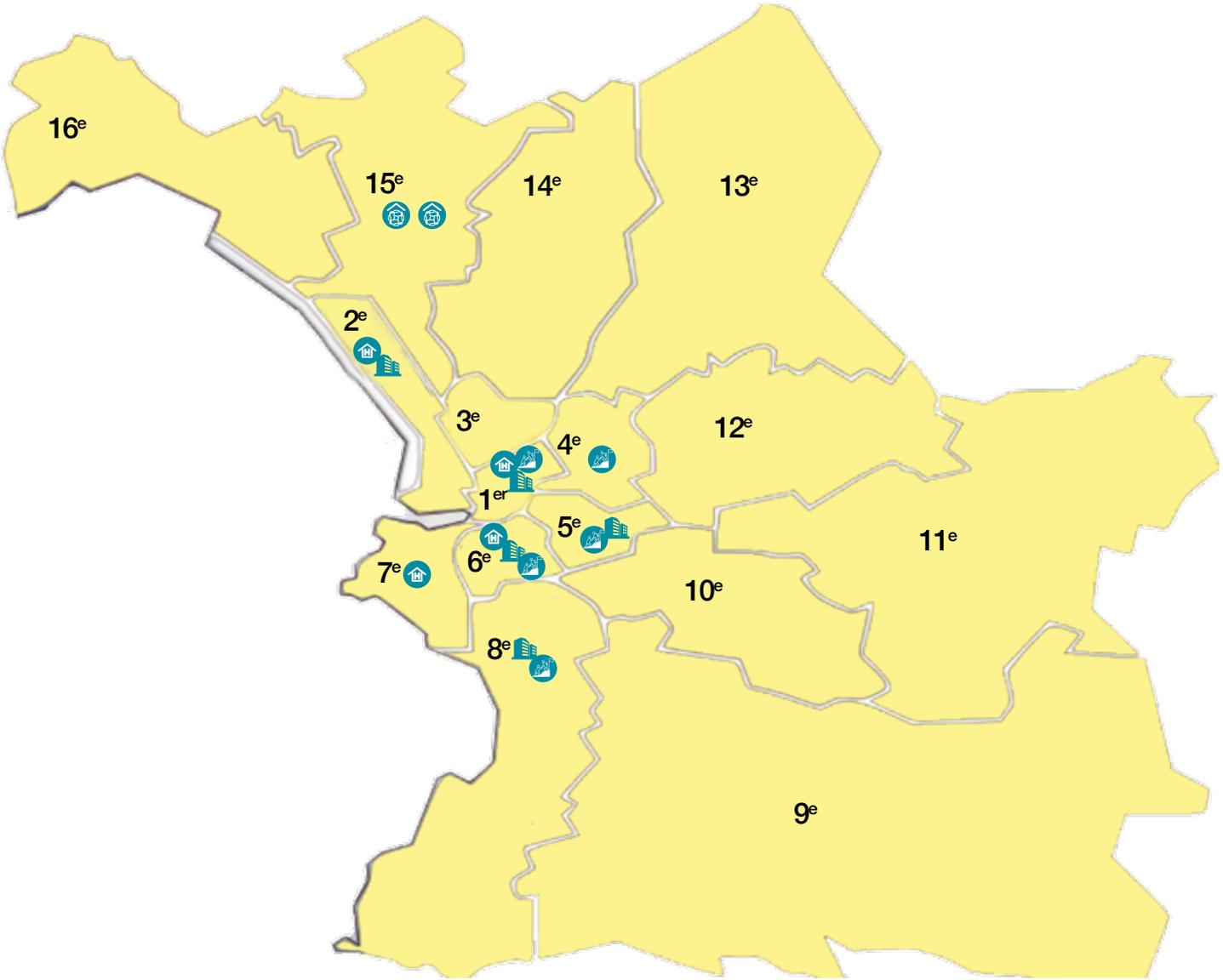
# PROTECTION DE L'ENFANCE





# CARTOGRAPHIE

## MARSEILLE



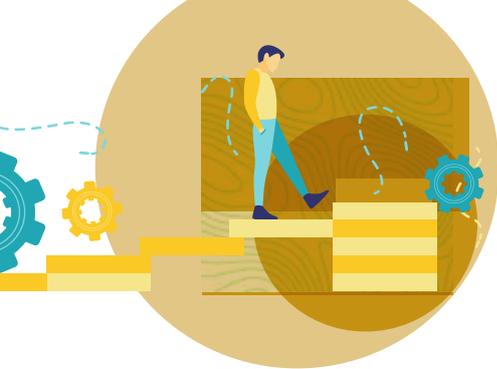
Hôtel 

Appartement 

Collectif 

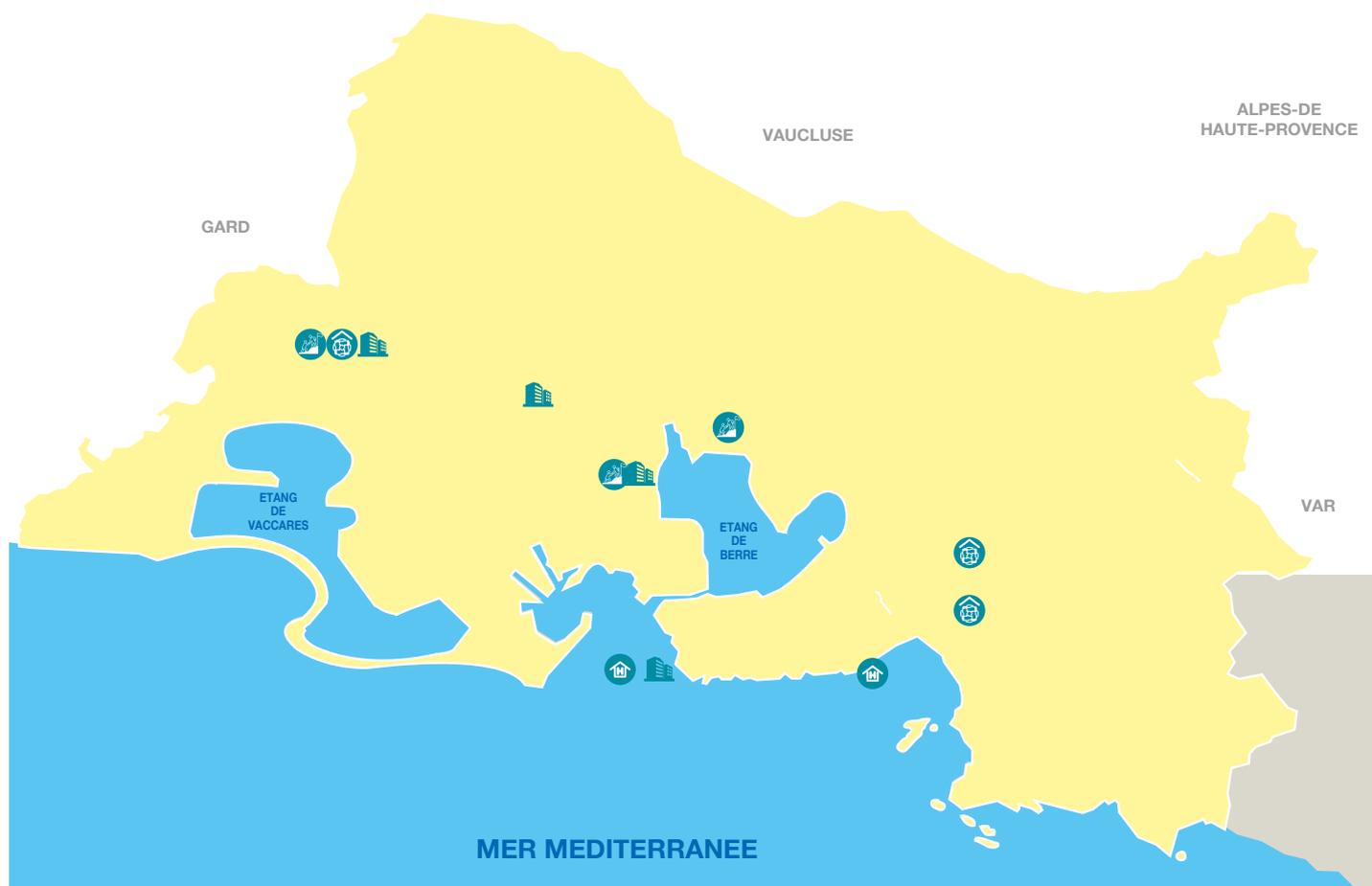
APA 





# CARTOGRAPHIE

## HORS MARSEILLE



Hôtel 

Appartement 

Collectif 

APA 





## SERVICE ACCUEIL ET MISE A L'ABRI POUR EVALUATION AMAPE

### ■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le début de l'année 2024 a été marqué par la poursuite des défis de la fin de l'exercice précédent : saturation des capacités de mise à l'abri, retards de transmission des évaluations dû à la suractivité et augmentation du nombre de jeunes en attente d'orientation vers des lieux de placements adaptés. Le service était encore à l'épreuve de la dynamique migratoire de la fin 2023. L'ensemble de ces marqueurs a évolué cette année, et il s'agit de progrès significatifs et de pratiques apaisées et stabilisées. Ces avancées ont été rendues possibles notamment grâce aux recrutements de juristes en renfort fin 2023 et à une mobilisation collective efficacement pilotée par les cheffes de service. Ce travail concerté a permis d'obtenir des résultats rapides et durables.

Dès le mois de mars, la mise à l'abri immédiate de toutes les personnes se présentant au service a été possible : suppression de la file d'attente, de la file active et apaisement général pour les professionnels comme pour nos partenaires institutionnels. Tant attendue, cette mise à l'abri immédiate a été préservée toute l'année et constitue l'une de nos réussites.

**En 2024, l'accueil est inconditionnel, étendu à tous les jours de la semaine et concerne les jeunes hommes comme les jeunes femmes.**

Dans la continuité de la fin de l'année précédente, les modalités d'hébergement ont été consolidées. Quatre structures hôtelières clairement identifiées, animées par des équipes dédiées, garantissent un accueil respectueux des besoins fondamentaux des jeunes. Une vigilance constante est exercée pour répondre aux exigences croissantes des cahiers des charges en conformité avec les objectifs de la loi Taquet.

L'autorité de tarification et de contrôle a opéré un tournant majeur pour le service au mois de juin, avec la décision de différencier la tarification de la mission d'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement de celle de la mise à l'abri. Cette décision fait suite aux décrets du mois de décembre 2023, visant à rappeler les modalités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille. Il s'agit également et essentiellement de rappeler les délais et les modalités de prise en charge financières par l'Etat.

Ainsi, le délai de mise à l'abri ne peut être supérieur à 15 jours.

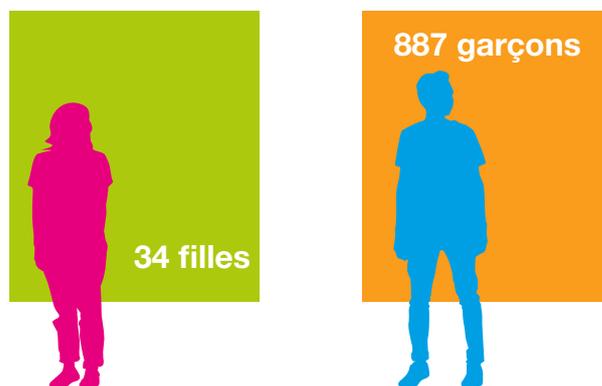
Pour autant, la capacité des équipes multidisciplinaires à s'inscrire dans les postures adaptées et en mouvement constant a permis de stabiliser la procédure d'évaluation et de l'intégrer totalement dans les délais impartis, sans compromettre la qualité du service rendu. L'enjeu demeure de préserver et maintenir cette organisation à l'avenir sur fond de moyens humains en baisse.

L'orientation des jeunes sous protection a été l'un des enjeux de l'année, avec des délais trop longs. Deux facteurs participent principalement à cette attente : l'augmentation significative du nombre de jeunes accueillis en mise à l'abri fin 2023 d'une part et, d'autre part, le manque global de places dans les établissements de protection de l'enfance, notamment adaptées aux situations complexes : addiction, handicap, mère avec enfant...

Face à ces défis, les équipes ont su faire preuve d'agilité pour optimiser le temps d'attente de chaque jeune. En 2025, la priorité sera donnée à une démarche qualité rigoureuse et à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue de la qualité. Cet effort visera à renforcer les compétences des professionnels, à sécuriser leurs pratiques et à garantir un accompagnement sur mesure, adapté aux besoins individuels de chaque jeune, quel que soit son statut.

### ■ TYPOLOGIE DU PUBLIC

**921 ENTRÉES en mise à l'abri entre le 01/01 et le 31/12/2024 :**



## PRINCIPALES NATIONALITÉS entre le 01/01 et le 31/12/2024

- Guinée ..... 244 personnes
- Algérie ..... 202 personnes
- Côte d'Ivoire... 111 personnes
- Mali ..... 77 personnes
- Gambie ..... 63 personnes
- Tunisie ..... 51 personnes
- Bangladesh ... 31 personnes
- Sénégal ..... 27 personnes
- Maroc ..... 22 personnes
- Turquie ..... 22 personnes
- Pakistan ..... 16 personnes
- Cameroun ..... 13 personnes
- Afghanistan ... 7 personnes



### Principales évolutions 2023 / 2024 de l'origine géographique des jeunes de la mise à l'abri

Nationalité	2023		2024		Tendance
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
Guinée	336	38%	244	26%	↘
Côte d'Ivoire	177	20%	111	12%	↘
Algérie	106	12%	202	22%	↗
Gambie	35	4%	63	7%	↗
Tunisie	26	3%	51	5.5%	↗
Mali	26	3%	77	8%	↗

Ces données soulignent une modification significative de la provenance des jeunes MNA en une année seulement.

## ■ LE PREMIER ACCUEIL

922 FICHES DE PREMIER CONTACT (F1C)  
TRANSMISES EN 2024.

921 ENTRÉES EN ACCUEIL PROVISOIRE D'URGENCE (APU) AU TOTAL.

En 2023, 463 jeunes en file d'attente ont été « perdus de vue » et n'ont pas intégré la mise à l'abri.

En 2024, un jeune enregistré en 1<sup>er</sup> accueil a fugué, soit **une réussite totale** du dispositif de la mise à l'abri qui a accueilli l'ensemble des mineurs non accompagnés qui se sont présentés.

### EVOLUTIONS MENSUELLES 2024 DU NOMBRE DE MISES À L'ABRI

Janvier.....	64	Juillet.....	3
Février .....	53	Août.....	73
Mars .....	57	Septembre ...	96
Avril .....	73	Octobre .....	110
Mai .....	98	Novembre ...	64
Juin.....	66	Décembre ...	74



### ● Contexte 2024

A compter de mars 2024, plus aucun délai n'était requis pour assurer la mise à l'abri. Cette file active, nulle ou au contraire comptabilisant un nombre significatif de jeunes en attente de mise à l'abri, est l'une des principales priorités de notre activité, partagée avec le Conseil départemental.

Une centaine de personnes se trouvait en attente d'une place au 31.12.2023, et la résorption aussi rapide en début d'année de cette file d'attente est une grande réussite pour tous, pour les jeunes prioritairement mais également pour l'ensemble des professionnels.

L'absence de file active a permis de procéder à des entrées le jour du premier contact.

En 2024, cette capacité installée du service à éliminer les délais d'attente pour être mis à l'abri nous a permis de modifier les modalités du premier accueil et de l'étendre à **tous les jours de la semaine pour un accueil inconditionnel continu et une mise à l'abri immédiate.**

Le service de régulation de la DIMEF a continué à accueillir les personnes se déclarant mineures et non accompagnées les nuits et week-ends, pour les accompagner dès le lendemain au premier accueil de notre service.

Cette immédiateté de la mise à l'abri, pour être effective et réussie, a nécessité une grande souplesse des professionnels, juristes et éducateurs. Il s'est agi à chaque moment de la journée, de pouvoir se libérer pour le juriste référent chargé de réaliser la F1C (fiche de premier contact) du nouvel arrivant et de répondre aux premiers besoins fondamentaux en dehors du cadre formalisé habituel du 1<sup>er</sup> accueil, comme offrir un repas, des vêtements au besoin, contacter un soignant de l'équipe et les éducateurs. Ces derniers assurent l'accompagnement physique vers le lieu d'hébergement dans le cadre de l'APU qui est immédiatement déclenché.

Le premier accueil est le premier maillon de la chaîne représentant le parcours de la prise en charge des jeunes. Il s'agit d'un **lieu d'accueil inconditionnel de toutes personnes filles et garçons** se présentant et se déclarant à nos services en situation d'isolement et de minorité sur le territoire français. Ce temps d'accueil est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9 h30 à 11 h30. Ce lieu pose avant tout de la convivialité en proposant un petit déjeuner, un abri et un confort minimal tels que des prises pour recharger les téléphones portables et des toilettes.

Dès son arrivée le jeune est **enregistré dans la file active de l'effectif** par son nom prénom ainsi que sa date de naissance. Une juriste est responsable de cet enregistrement, elle est ainsi la première interlocutrice en interface avec le jeune. Après avoir pris soin de proposer chacun de nos services au jeune (écoute, besoin médical, besoin de se réchauffer, de s'hydrater ...), un éducateur est chargé de rédiger sa **fiche premier contact (F1C)**. Outre la fonction d'enregistrement de cet espace, il est aussi un lieu chaleureux d'accueil, d'écoute et de bienveillance pour chacun des jeunes. C'est également dès le premier accueil que la préoccupation quant à la santé émerge.

### ● Les fiches de premier contact - F1C

L'ensemble de ces fiches est transmis à la fin du premier accueil au service MNA du Conseil départemental, autorité compétente en charge de la mise à l'abri pour évaluation. Cette transmission marque le départ de **l'accueil provisoire d'urgence (APU)**.

Cette fiche est renseignée à partir d'une trame, qui permet le recueil, l'identification et l'enregistrement de chacun des jeunes. On y recueille l'identité du jeune, sa situation administrative, des éléments de son parcours migratoire, de sa situation familiale ainsi que toute donnée que les jeunes acceptent de délivrer sur leur état de santé.

La rédaction de cette fiche s'organise à partir d'un entretien confidentiel entre le jeune et l'éducateur dans un espace dédié. **Un interprète est systématiquement sollicité**, car il est indispensable que le jeune soit informé au plus près de sa prise en charge et que ses propos soient retransmis au plus juste et plus précis. La prise en charge, l'évaluation, les différentes instances, le fonctionnement ainsi que les enjeux sont claire-



ment expliqués et communiqués à chacun des jeunes accueillis lors de cet entretien.

### ● L'entrée dans le parcours de soin

Une personne de l'équipe soignante est présente lors de chacun des temps de premier accueil. En conformité avec les recommandations de l'ARS et en harmonie avec le Guide des bonnes pratiques le pôle santé se charge du premier accueil les lundis, mercredis et vendredis de 9 h 30 à 12 h 30.

Lorsque les usagers ont fait leur fiche de premier contact avec les éducateurs ils se voient proposer par l'équipe soignante un **bilan initial de santé**. Si le moment est trop précoce ou peu opportun, pour les jeunes qui souhaitent uniquement se poser, le bilan sera repris plus tard à l'infirmerie de l'unité d'hébergement.

Ce nouvel outil de travail a été réalisé entre fin 2023 et début 2024, avec la collaboration de tous les membres du pôle santé (infirmiers et aides-soignants). Il permet de mettre en évidence des **problématiques de santé récurrentes au cours de l'exil**.

Le bilan initial de santé permet notamment de mettre en évidence des priorités pour l'usager en matière de santé, de déceler les potentielles alertes médicales, mais il participe également à l'harmonisation de la démarche de soins. Il s'agit d'un élément incontournable et indispensable pour la construction du processus du parcours de soins au sein de notre service et pour la suite du parcours de chaque personne.

Les quatre étapes du parcours santé :

- 1- Premier accueil ou plus tard sur le lieu de l'hébergement : bilan initial santé (détermination des priorités et urgences).
- 2- Planification des rendez-vous santé à partir de la mise en place d'un outil de transmission soignants-éducateurs.
- 3- Suivi et accompagnement : au gré des priorités mises en exergue dans le bilan initial santé, l'usager se voit proposer un **parcours de soins personnalisé**.
- 4- L'évaluation du parcours et les réajustements : comme dans de nombreux domaines, une réévaluation du parcours et un réajustement des priorités sont nécessaires au fil des rendez-vous santé suivis par l'usager.

Lors de leur parcours d'accompagnement et sauf urgence, les jeunes reconnus mineurs et bénéficiant d'une mesure de protection, sont orientés vers les lieux de santé de droit commun (médecine générale essentiellement et APHM pour les besoins particuliers).

Les questions de santé mentale et d'addictions ont été récurrentes en 2024 et après un long travail d'information et de recueil du consentement, les jeunes sont accompagnés vers divers dispositifs de santé adaptés tels que les CMP, l'association Puget Bis ou encore

Addictions Méditerranée.

La création d'un outil comme le bilan initial de santé permet un travail structuré méthodique et exhaustif. Il a également permis d'optimiser l'organisation des accompagnements. Enfin, découle de cet outil un accès aux soins amélioré et de ce fait un travail en adéquation avec les règles et les principes de bien-être.

### ■ LA MISE À L'ABRI

Tout mineur non accompagné primo-arrivant sur le territoire est en situation de danger immédiat (Art. 375 Code civil). Il doit être mis à l'abri par les services départementaux de protection de l'enfance au titre de l'Accueil provisoire d'urgence afin que sa minorité et son isolement soient évalués (art. L221-2-4 CASF). **La mise à l'abri conditionne la réalisation des évaluations éducatives et sociales.**

Le service de mise à l'abri et d'orientation d'urgence a été autorisé en 2024 à un fonctionnement de 120 places. A la demande du Conseil départemental et au regard des besoins identifiés, la mise à l'abri a été autorisée à fonctionner jusqu'à 210 places en 2024 (120 places autorisées et dépassement de 90 places).

- Nombre total de jeunes hébergés en 2024 (dont entrées de 2023) ..... **1134**
- Nombre total de nuitées en mise à l'abri ..... **74 673**
- Nombre moyen de jours en mise à l'abri ..... **75**



La mise à l'abri des mineurs non accompagnés est répartie entre quatre unités d'hébergement :

- Terminus
- Estelle
- Caravelle
- Alcazar

Les unités Terminus, Estelle et Caravelle peuvent chacune accueillir jusqu'à 60 jeunes hommes. L'unité Alcazar, dite unité *vulnérabilité*, a une capacité d'accueil de 46 jeunes, garçons et filles. Ces quatre collectifs sont des structures hôtelières qui respectent un cahier des charges exigeant (logique de privatisation, équipements dédiés aux jeunes et aux équipes éducatives tels que salles communes, bureaux des édu-



cateurs et infirmeries). Ces lieux sont organisés pour garantir l'adéquation de nos hébergements avec les besoins fondamentaux des jeunes en matière de protection, d'accompagnement éducatif et avec l'entrée dans le parcours de soins.

A la fin du premier accueil, les équipes éducatives accompagnent chaque jeune sur leur unité d'affectation.

La présentation des membres de l'équipe éducative et du personnel hôtelier est réalisée dès son entrée. Le jeune reçoit un kit vêture (un bas de survêtement, un t-shirt manches longues, un pull, des caleçons, deux paires de chaussettes), un kit hygiène, un ticket coiffure valable un mois et un ticket de repas pour la semaine.

A l'aide d'un livret d'accueil qui est remis au jeune, un temps d'entretien est mené par un membre de l'équipe éducative avec l'appui au besoin d'un interprète par téléphone. Cet entretien permet de recueillir les informations concernant le jeune, lui présenter le service, l'unité d'hébergement et le règlement de fonctionnement. Les règles principales qui lui sont présentées reprennent les valeurs du vivre ensemble au sein de l'unité : respect les uns des autres, non-différenciation selon la nationalité, interdiction de s'absenter la nuit et obligation de rentrer avant 22 heures.

Le livret d'accueil contient également les principaux repères et coordonnées importantes : numéros de téléphone de l'équipe éducative, adresse des coiffeurs partenaires, adresse du snack pour les repas du dimanche. Dans ce document, le jeune trouve en outre le déroulement de sa prise en charge au sein du service, résumé par un schéma ainsi qu'un organigramme (avec les membres de l'équipe éducative, l'infirmier, la cheffe de service éducatif et la directrice du service).

### ● **Éléments du fonctionnement quotidien de la mise à l'abri**

Au sein de l'unité chaque jeune a la possibilité de mettre son linge à laver selon un planning établi par le personnel hôtelier. Le petit déjeuner est également organisé par le personnel hôtelier.

L'organisation de la liberté d'aller et venir nous conduit à délivrer à chacune des personnes accueillies des tickets RTM.

Du lundi au samedi les repas sont préparés par le restaurant d'insertion Equilibre (Groupe addap13). Du lundi au vendredi, les jeunes se déplacent, entre midi et deux, dans nos locaux situés à Bougainville, pour récupérer leur repas. Ils peuvent s'ils le souhaitent prendre ce déjeuner dans la salle du premier accueil. Le soir les repas sont livrés au sein des unités et sont pris dans la salle commune.

Concernant la journée du dimanche, une convention nous lie avec un snack en centre-ville. Une carte « midi et soir » est distribuée aux jeunes, qui se rendent directement au snack pour prendre leur repas.

Dès le premier jour, l'équipe éducative explique clairement au jeune les modalités d'accompagnement au sein de l'unité et reste à son écoute le temps de la prise en charge. En cas de problème de santé, il peut en discuter avec l'infirmier de l'équipe. Au cours de l'entretien, nous lui expliquons également que l'équipe éducative a pour mission de rédiger des observations sur son comportement, que ce soit avec ses pairs, avec l'équipe éducative ou dans la vie quotidienne. Ces éléments sont utilisés pour son évaluation. Avant de passer cette évaluation, le jeune bénéficie d'un temps de repos appelé temps de répit, conformément à la loi (48 heures).

Au sein de l'unité, les éducateurs sont largement présents de 9 h 00 à 17 h 00 en semaine, selon les besoins liés aux différents accompagnements. Ils interviennent également en soirée et plus tôt dans la matinée, ce qui permet d'observer les jeunes dans un autre contexte. Le week-end, un ou deux éducateurs sont présents à des horaires variables.

Les soirées et les week-ends sont des moments privilégiés pour partager des instants de convivialité : jeux de société, sessions de Playstation, activités culinaires ou goûters partagés. Ces temps permettent également de recueillir des observations supplémentaires à inclure dans les éléments éducatifs, tout comme de repérer des vulnérabilités.

Le week-end, les éducateurs organisent des sorties collectives pour permettre aux jeunes de se changer les idées mais aussi pour observer leur comportement à l'extérieur de l'hôtel. Ces moments offrent autant d'opportunités de renforcer les liens avec eux.

Le service de mise à l'abri est un service d'urgence assurant une permanence 24h/24, 7j/7.

### 🏠 **Les maîtresses de maison en mise à l'abri**

En 2024, deux maîtresses de maison ont endossé, aux côtés de l'équipe éducative, un rôle majeur à la fois auprès des jeunes et pour le bon fonctionnement des structures d'hébergement. Elles se partagent chacune deux unités d'hébergement au sein desquelles elles contribuent au bien-être physique et matériel des jeunes, accueillis par l'instauration d'un cadre de vie convivial (autour d'une grosse assiette de crêpes parfois !), dans le respect des règles d'hygiène, de l'intimité et des espaces de vie des jeunes.

L'éventail de leur mission est large :

- Présentes dès le 1<sup>er</sup> accueil, elles repèrent les



personnes les plus démunies et fatiguées, et leur remettent, en plus des kits vêture, tout élément nécessaire à leur bien-être grâce au vestiaire solidaire. Il s'agit de manteaux et chaussures, de vêtements adaptés aux jeunes femmes, mais également pour ces dernières des protections hygiéniques par exemple.

- Elles sont très présentes sur les unités d'hébergement et prennent soin des personnes avec bienveillance mais autorité. Elles se préoccupent des besoins en crème hydratante pour tous en hiver, elles accompagnent à l'éducation à l'hygiène et à la vêture adaptée à la météo, tout comme au rangement des chambres.

Elles assurent également une véritable fonction sociale d'écoute de toutes les personnes accueillies, agissent en complémentarité des équipes éducatives et sont toujours en lien avec les cadres du service.

Pour assurer la continuité du service et afin de garantir une réponse efficace à toutes les urgences, une astreinte est mise en place. Celle-ci est assurée par la directrice et ses chefs de service, en lien avec le directeur général adjoint de pôle, pour assurer une gestion réactive et coordonnée de toutes situations, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

#### Le rôle des veilleurs de nuit

En parallèle, le service s'appuie sur une équipe dédiée de trois veilleurs de nuit qui effectuent des rotations sur chaque unité d'hébergement. Les veilleurs prennent leur poste entre 19 et 21 heures et terminent leur service entre 5 et 7 heures le lendemain. Selon les roulements, un à deux veilleurs assurent une présence active pour veiller au bon déroulement des soirées.

Les missions des veilleurs sont diverses, elles reflètent la richesse et la complexité de leur rôle.

Elles incluent notamment :

- L'accompagnement des personnes accueillies à l'hôpital en cas de besoin médical,
- La prise en charge des sorties de garde à vue,
- Les interventions en cas d'altercation,
- Ils veillent à rencontrer les jeunes pour lesquels une vulnérabilité aurait été détectée dans la journée (isolement, tristesse, maux de ventre etc.),
- Ils partagent également des activités ludiques pour renforcer le lien social ainsi que des temps d'échanges et d'écoute avec tous les jeunes qui le souhaitent.

Les veilleurs de nuit jouent un rôle essentiel dans la dynamique du service. Leur mission s'articule en étroite coopération avec les personnels d'astreinte et les équipes éducatives et hôtelières, contribuant ainsi à un accompagnement cohérent et sécurisant des personnes accueillies. Leur présence rassurante et bienveillante constitue un véritable atout pour le service,

renforçant le sentiment de sécurité et favorisant un cadre de vie apaisé.

## L'ÉVALUATION AU SEIN DE LA MISE À L'ABRI : CADRE, ENJEUX ET PRATIQUES

Chaque semaine, les juristes adressent (par email) le tableau indiquant les créneaux des entretiens évaluations de la semaine. Dès la réception du planning, les éducateurs se positionnent sur des évaluations concernant des jeunes qui ne sont pas pris en charge dans l'hôtel où ils exercent leurs fonctions. Cela permet d'avoir un regard neutre et objectif.

Les éducateurs informent les jeunes de la date et de l'heure de leur évaluation, en leur expliquant la nécessité d'être honnêtes et de raconter leur propre histoire. En effet, dans le cas contraire, cela pourrait leur être préjudiciable. Ce rendez-vous leur est rappelé grâce au tableau affiché dans la salle commune de l'hôtel. Ainsi, même si les jeunes ne savent pas lire, en reconnaissant leur nom ils demandent aux éducateurs des informations complémentaires.

Les éducateurs observent le jeune lors des sorties, des activités, notamment pendant les soirées ou les weekends, mais aussi dans la vie quotidienne au sein de la structure d'hébergement.

Les éléments d'observation portent sur le comportement du jeune, que ce soit individuellement ou en groupe, son degré d'autonomie, sa manière de communiquer, son positionnement, ses questionnements (ou leur absence...) concernant la prise en charge, ses activités quotidiennes, sa présence à l'hôtel, ainsi que sa volonté ou non de participer aux activités ou sorties proposées, et enfin, ses caractéristiques physiques.

Le jour de l'évaluation, un éducateur est chargé de réveiller le jeune, dans le cas où l'évaluation a lieu le matin. Ce fonctionnement permet à tous les jeunes de se rendre à l'heure sur le lieu de rendez-vous situé dans les locaux du service, quartier Bougainville.

Suite à l'évaluation, des temps de discussion sont organisés entre le juriste en charge de la rédaction de celle-ci et l'équipe éducative référente. Dans un premier temps, le juriste contacte par téléphone les membres de l'équipe éducative pour leur faire part des éléments recueillis durant l'évaluation. Cette prise de contact rapide permet de partager les points de vue des professionnels et ainsi d'avoir un regard croisé. Si les avis sont similaires, l'équipe éducative produit rapidement les éléments d'observation éducative correspondants.

En revanche, si les avis divergent, la situation est réexaminée lors d'une réunion d'équipe. Ainsi le juriste et l'éducateur ayant conduit l'entretien d'évaluation d'un côté et l'équipe éducative référente de l'autre échangent leurs points de vue au cours de cette partie de la réunion, appelée *avis motivés*. Par la suite, un



complément d'information peut être nécessaire, afin de permettre à l'équipe éducative de disposer d'un délai d'observation et d'analyse plus conséquent.

## ● L'équipe juridique

L'équipe juridique du pôle Accueil et mise à l'abri pour évaluation (AMAPE) est composée de **six juristes** diplômés en droit, qui travaillent sous la responsabilité de la direction du service. La mission principale de cette équipe est de conduire les entretiens d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA). Cette mission demande à la fois de répondre aux exigences légales et aux besoins de protection des personnes se déclarant MNA, tout en garantissant le respect des droits qui leur sont propres. **L'équipe s'attelle à garder comme fil conducteur les principes de droits, de bienveillance et de transparence.**

En 2024 l'équipe s'est montrée en constant mouvement, notamment au niveau de ses effectifs, afin de pouvoir s'adapter aux besoins du service. la première moitié de l'année, elle était composée de dix juristes et d'un juriste coordinateur. A compter de septembre 2024, le pôle juridique s'est stabilisé avec une équipe de cinq juristes et un juriste coordinateur. Enfin, afin de garantir une organisation plus optimale du service, le poste de juriste coordinateur a été pérennisé, réfléchi et amélioré ; répondant désormais à de plus amples missions, il permet un partage plus efficace des tâches. Ce coordinateur est notamment en charge de la gestion hebdomadaire des mouvements, du suivi minutieux des effectifs, d'un suivi des convocations et retours des procédures dites AEM (Aide à l'évaluation de la minorité) ainsi que de la programmation des entretiens d'évaluation. La création d'un tel poste a permis d'assurer une stabilité dans le suivi juridique et administratif de chaque personne. Aussi le juriste coordinateur est-il davantage associé aux prises de décision avec la direction et les Inspecteurs Enfance Famille (IEF), toujours dans un souci d'efficacité.

## ● Le rôle et le déroulement de l'entretien d'évaluation

L'évaluation de la minorité et de l'isolement est une étape indispensable pour définir le statut juridique des jeunes se déclarant mineurs et isolés sur le territoire français. Ce processus, encadré par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et la Circulaire interministérielle du 25 janvier 2016, s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance. Il vise à garantir des modalités de prise en charge adéquates et une orientation appropriée aux publics accueillis. Enfin, le guide des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement, publié en décembre 2019, est un outil fondamental qui guide l'équipe juridique dans l'exercice de sa mission.

Chaque jeune est accueilli en urgence et bénéficie d'une période de répit de 48 h 00, permettant à l'équipe d'organiser l'entretien d'évaluation éducative et sociale (EES). Cet entretien est réalisé dans un cadre garantissant confidentialité et neutralité, avec la présence d'un interprète si nécessaire et/ou à la demande du jeune. Afin de garantir l'exigence de pluridisciplinarité imposée par le cadre légal, le déroulé de l'entretien d'évaluation est impérativement discuté avec l'équipe éducative prenant en charge la personne sur l'unité d'hébergement.

L'entretien d'évaluation est commandé par des **principes directeurs**, notamment le **respect de la dignité et des droits fondamentaux** (conformément à la **Convention internationale des droits de l'enfant**), la confidentialité, et **l'approche pluridisciplinaire**.

Le cadre de l'évaluation repose sur un recueil structuré d'informations propres à la personne et divisées en items, sur son identité, son histoire familiale, sa scolarisation et son quotidien dans son pays d'origine, son parcours migratoire. L'évaluation est également un temps permettant de revenir sur d'éventuelles problématiques, de santé notamment. Outre un outil permettant de répondre au cadre strict imposé par la loi, l'entretien est également un temps d'échange avec la personne qui permet d'adapter le suivi de sa prise en charge en fonction de ses besoins spécifiques.

## ● Les enjeux de l'évaluation

L'entretien d'évaluation, d'une durée moyenne d'une heure trente, est structuré autour d'une trame, permettant à l'équipe de rapporter des observations approfondies relativement aux éléments déclarés. Le rapport final, d'une douzaine de pages, est rédigé par le juriste puis validé par la direction qui en devient responsable et le transmet au Conseil départemental, qui statue sur la reconnaissance ou non, du statut de mineur isolé.

En cas de reconnaissance de minorité, une Ordonnance de placement provisoire (OPP) est prononcée, garantissant une prise en charge, au moins jusqu'à la majorité. À l'inverse, en cas de refus, une décision motivée, appelé classement sans suite, est communiquée au jeune, assortie d'une information sur les voies de recours possibles. Après que la personne a été reçue par la direction qui lui explique la décision de classement sans suite, elle a l'obligation de quitter l'unité d'hébergement dans les 24 heures. Les missions exercées par le pôle des juristes sont le reflet de l'ajustement entre la rigueur imposée par le cadre légal et la nécessité de prendre en compte le facteur humain dans l'ensemble de ses dimensions.

**L'année 2024 s'illustre par une recherche d'amélioration constante de nos pratiques afin de répondre aux mieux à ces deux impératifs qu'il est parfois complexe de conjuguer.**

Le processus d'évaluation débute par un temps de préparation où le jeune est informé des enjeux et des



modalités de l'évaluation. Des événements sont venus ponctuer notre année et ont influé sur les informations communiquées aux jeunes durant ces temps d'entretien.

En application du principe de répartition proportionnée des accueils des mineurs non accompagnés entre les conseils départementaux, 31 jeunes ont été orientés (ventilation) dans un autre Conseil départemental au cours de l'année 2024. L'équipe s'est adaptée en améliorant ses pratiques pour apporter davantage d'informations afférentes à cette possibilité d'orientation en dehors du Conseil départemental. L'équipe s'est attelée à répondre à ce devoir de transparence, tout en prenant en compte les individualités et besoins de chaque jeune. De plus, ce travail minutieux d'information auprès du jeune permet d'engager le travail sur sa future réorientation et faciliter son départ et son insertion sur ce nouveau territoire.

Egalement, une vigilance particulière a été apportée par l'équipe évaluatrice pour informer la personne des risques concernant la fraude documentaire. En effet, pour donner suite aux échanges avec le Conseil départemental, une demande particulière a été émise afin d'informer la personne sur les risques encourus en cas de présentation de faux documents ou fausse identité.

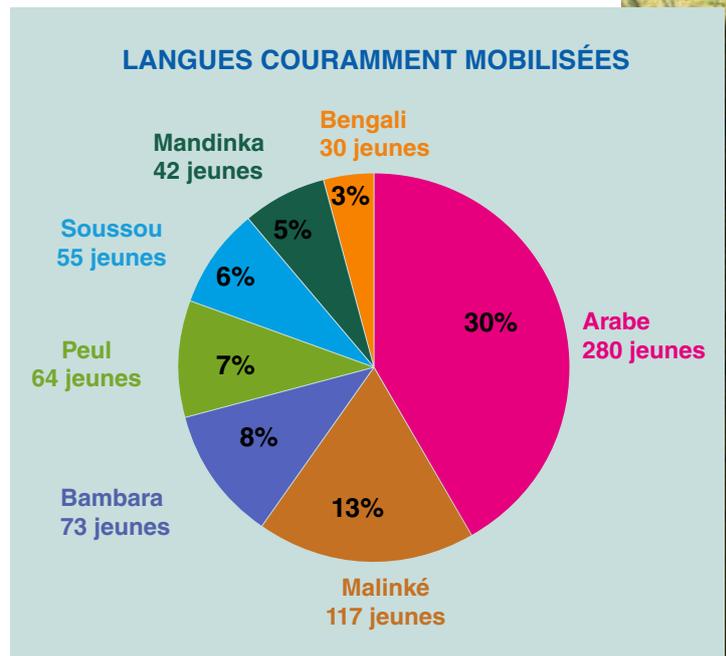
Enfin, à l'instar des années précédentes, l'équipe évaluatrice s'attache à prendre le temps d'informer la personne sur la procédure de demande d'asile ainsi qu'à la sensibiliser aux risques de traite des êtres humains.

### ● Les modalités de l'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation est un moment clé du parcours de la personne. Après l'entrée en APU, la juriste coordinatrice prend contact avec les équipes pour organiser l'entretien, en précisant la langue ou le dialecte dans lequel la personne se sent le plus à l'aise. Nous faisons tout ce qui est nécessaire pour prendre en compte les demandes émises par le jeune, ou suggérées par les équipes éducatives, afin que l'entretien se déroule dans des conditions optimales.

L'organisation de l'entretien d'évaluation implique une prise en charge personnalisée, en fonction des besoins linguistiques, psychologiques et individuels de chaque jeune. Cette organisation personnalisée est fondamentale et nous permet de prendre en considération certaines contraintes qui ralentissent la programmation de l'entretien d'évaluation. L'accès au droit pour le jeune est l'enjeu essentiel dans la programmation et le déroulé de l'entretien.

### ● Gestion des demandes spécifiques d'interprétariat : partenariats et réactivité



L'interprétariat est un élément clé dans l'évaluation des jeunes. Une problématique ressort de cet impératif s'agissant des besoins en interprétariat pour des langues et dialectes moins courants, propres à des régions spécifiques, majoritairement d'Afrique de l'Ouest ou Centrale. Ces demandes diverses sont un défi logistique à relever nécessitant la recherche d'interprètes qualifiés et spécialisés.

Pour lever ce frein, une collaboration étroite est tissée avec des sociétés d'interprétariat qui ont su s'adapter à nos besoins et à nos demandes. Ces partenaires sont en capacité de fournir des interprètes dans des langues communes (comme l'arabe, l'anglais ou le peul) mais également dans des dialectes et des langues moins répandues et propres à des pays tels que l'Erythrée, la Somalie ou encore des régions moins représentées.

Cette capacité d'adaptation rapide et efficace a permis, en grande partie, d'assurer le maintien des délais légaux de tenue des entretiens d'évaluation. Malgré cette réactivité et ces partenariats solides, les délais restent un point de vigilance. La communication, à tous les moments de la prise en charge, permet d'éviter toute situation qui empêcherait la bonne tenue des entretiens d'évaluation.

Nous avons pris en compte ce facteur dans la gestion de notre service et continuons à travailler étroitement avec ces sociétés et les équipes éducatives pour optimiser le processus d'organisation des entretiens.

Dans une démarche éthique et de respect des droits des jeunes, l'équipe s'efforce également de sensibiliser les interprètes aux enjeux spécifiques de l'entretien d'évaluation :



- Le respect de la parole du jeune,
- La gestion des silences,
- La neutralité,
- L'importance de ne pas influencer les réponses du jeune.

### ● La prise en compte des cas complexes et des vulnérabilités

Certaines situations de vulnérabilité rencontrées au cours du processus d'évaluation nous imposent d'adapter nos méthodes de travail ainsi que l'organisation des entretiens eux-mêmes. Premièrement, un travail rigoureux et une mise à jour quotidienne sont organisés par le service pour faire un point sur les effectifs. En effet, il arrive que certains jeunes fuguent durant la période de mise à l'abri, ce qui impacte les délais réglementaires que nous devons respecter. Dans certains cas, ces jeunes réintègrent ultérieurement leur lieu de mise à l'abri, tandis que d'autres ne reviennent pas, nécessitant un suivi spécifique pour gérer ces situations complexes. Ce travail est essentiel pour organiser au mieux, et dans des délais raisonnables, la programmation des entretiens. L'enjeu sur ce point réside dans le suivi des déclarations de fugue sur les différentes unités de mise à l'abri. Un suivi minutieux est primordial afin de permettre au juriste coordinateur d'organiser la tenue effective des entretiens d'évaluation.

En 2024, 108 fins de prise en charge ont été actées pour des fugues. En revanche, de nombreuses déclarations de fugue ont été transmises au Conseil départemental sans aboutir à une fin de prise en charge au regard du retour rapide du jeune dans l'unité de mise à l'abri, ce qui ensuite conduit à la tenue effective de l'entretien d'évaluation.

Par ailleurs, il n'est pas rare que certains jeunes ne se présentent pas à leur entretien d'évaluation, bien que celui-ci leur ait été expressément signifié. Ces absences requièrent un travail collaboratif avec les équipes éducatives et les chefs de service pour en identifier les causes et organiser les démarches à entreprendre. Ces situations nécessitent une réactivité accrue de la part du pôle juridique afin de coordonner la gestion des interprétariats ainsi que la programmation des évaluations annulées lorsque le jeune a refusé de se présenter à son entretien. De plus, des vulnérabilités particulières peuvent émerger au cours même des entretiens, qu'il s'agisse de troubles psychologiques ou de traumatismes. Tout au long de la prise en charge des jeunes au sein de nos services, les professionnels sont attentifs à tout signe de vulnérabilités ou traumatisme.

En conséquence, l'équipe éducative qui a repéré une vulnérabilité spécifique avant la programmation de l'entretien, en informe l'équipe juridique afin d'adapter la

programmation et le déroulé de l'entretien aux besoins spécifiques de la personne. Par ailleurs, la vulnérabilité peut être décelée au cours même de l'entretien. Dans ce cas précis, le juriste en charge de l'évaluation adaptera le déroulé de l'entretien aux besoins spécifiques de la personne. Par la suite, elle assurera une transmission à l'équipe éducative en charge de la personne afin de permettre un accompagnement personnalisé. Ces éléments impliquent une **adaptation immédiate de nos pratiques** afin de garantir un accompagnement respectueux, individualisé et en adéquation avec les besoins spécifiques de chaque personne.

Par ailleurs, il arrive qu'après le prononcé d'un classement sans suite, la personne refuse de sortir de sa structure d'hébergement. Un travail collaboratif auprès notamment du Conseil départemental est entrepris, afin de faire respecter le cadre légal établi sans oublier la dimension humaine.

### ■ 2024 : UNE ANNÉE DE PARTENARIATS ET DE COOPÉRATIONS

#### ● La procédure d'Aide à l'Évaluation de la Minorité (AEM)

En 2024, l'équipe a été confrontée à un flux constant de mouvements, tant au niveau des jeunes que des membres de l'équipe. Cependant, malgré ces changements fréquents, un point majeur a été atteint : **la file active a été réduite à zéro depuis mars 2024, rendant effectives les mise à l'abri immédiates**. Cette réussite a été rendue possible grâce à différents ajustements stratégiques. Parmi ceux-ci, nous avons amélioré, en lien étroit avec les équipes éducatives du service, la procédure afférente au fichier d'Aide à l'Évaluation de la Minorité, dite AEM. Cette procédure d'AEM a été instaurée par le décret du 30 janvier 2019 pour faciliter l'évaluation des mineurs étrangers se déclarant comme tels. Elle permet de vérifier si un jeune a déjà été évalué dans un autre département ou s'il a entrepris des démarches administratives, telles qu'une demande de visa ou d'asile.

Les rendez-vous AEM, programmés les mardis et vendredis matin de chaque semaine, sont précédés d'une réunion d'information en direction des personnes mises à l'abri dans notre service. Lors de cette réunion, le juriste fournit à chacun les informations nécessaires à sa bonne compréhension de la procédure AEM. Il est alors communiqué à la personne qu'il s'agit d'une démarche de vérification tout en lui précisant que celle-ci n'évalue pas la minorité ou la majorité mais permet d'identifier si elle fait déjà l'objet d'une procédure ailleurs. L'interprétariat est sollicité chaque fois que de besoin pour assurer la parfaite compréhension des informations par les personnes accueillies.



En 2024, le fonctionnement de la procédure d'AEM a permis de clarifier la situation administrative de nombreux jeunes. En effet, **64 personnes sont sorties de nos effectifs sans faire l'objet d'une nouvelle évaluation**, ayant été déjà évaluées majeures dans un autre département. Pour autant, au début de l'année, il avait été nécessaire, pour l'équipe juridique et suite aux demandes du Conseil départemental, de réaliser un nouvel entretien d'évaluation pour des personnes ayant déjà été évaluées dans un autre département. Ainsi, 41 entretiens ont été menés pour ces personnes dans le courant de l'année 2024. **Par ailleurs, 13 jeunes ont été accueillis alors qu'ils avaient précédemment fait l'objet d'une évaluation confirmant la minorité et d'une prise en charge dans un autre département.** Des solutions adaptées ont ainsi pu être réfléchies et un travail a été réalisé avec les départements d'accueil des jeunes initialement confiés ainsi que les services du Conseil départemental des Bouches du Rhône afin d'organiser, dans les meilleures conditions, leur rapatriement, sur ce territoire ou non.

### ● **Un travail de formation constant et de coopérations interservices**

Tout au long de l'année, notre équipe a poursuivi un travail constant d'amélioration des pratiques, notamment en interne. L'équipe juridique a organisé des formations pour les équipes internes et externes, notamment au bénéfice de la MECS (qui accueille un public de mineurs non accompagnés), afin d'assurer une meilleure coopération entre les services.

L'année a également été marquée par un partenariat renforcé entre le pôle des juristes et les différents acteurs de la protection de l'enfance, notamment le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et les Inspecteurs Enfance et Famille (IEF). Ces derniers s'appuient en effet sur les rapports d'évaluation transmis par notre pôle pour prendre des décisions concernant l'évaluation de la minorité puis le cas échéant pour l'orientation des jeunes. Des échanges réguliers ont eu lieu tout au long de l'année pour améliorer la compréhension mutuelle de nos pratiques. Ces moments ont permis d'ajuster nos méthodes de travail, notamment en clarifiant la façon dont nous exprimons les éléments clés de nos rapports d'évaluation.

### ■ **AMÉLIORER NOS PRATIQUES PAR L'HARMONISATION**

#### ● **Rapporter fidèlement la parole des jeunes**

Les juristes font preuve d'une grande adaptabilité pour prendre en compte les individualités de chaque personne. Chaque entretien est une occasion de com-

prendre les spécificités du parcours de la personne, notamment en termes de souffrance psychique, de traumatismes ou de compréhension des enjeux de l'évaluation. Nous nous efforçons toujours de maintenir un équilibre entre le cadre légal, la commande publique et la bienveillance, afin de garantir à chaque personne une évaluation juste et respectueuse de ses droits.

En 2024, le service a mené un travail approfondi de réflexion sur les procédés d'évaluation, avec pour objectif principal de mieux rapporter la parole des jeunes, en respectant leur authenticité. Ce travail a également visé à constamment améliorer l'éthique liée à l'évaluation. Pour ce faire, le service s'est principalement appuyé sur le Guide de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement et a œuvré, au cours de séances de travail, à identifier des pistes de progression à adopter. Parmi celles-ci, nous avons travaillé à harmoniser nos pratiques en modifiant la structure même de la trame d'évaluation, laquelle distingue désormais plus clairement le récit de la personne, dans son aspect déclaratif, et les observations établies par l'équipe évaluatrice qui lui permettront, dans un avis général inscrit en fin de rapport, de se positionner sur la minorité ou majorité de la personne. Tout au long de l'entretien, l'équipe juridique ne fera que recueillir la fidèle parole de la personne et ce n'est qu'au fil de ses diverses observations relatives à ses déclarations que l'équipe évaluatrice inscrira des observations qui lui permettront de se positionner. Ce travail minutieux de retranscription des échanges est un gage de qualité des évaluations transmises au Conseil départemental.

#### ● **La mise en place d'outils : les fiches de procédure**

Dans le cadre de notre volonté d'optimisation des processus, nous avons mis en place des **fiches de procédure** détaillant chaque thématique liée à l'accueil, la mise à l'abri et l'évaluation des personnes présentes dans notre structure. Ces fiches ont pour objectif de clarifier et formaliser les étapes clés de chaque procédure, afin de garantir une meilleure compréhension de nos missions et une plus grande rigueur dans l'application des processus établis. Elles sont régulièrement mises à jour par l'équipe pour intégrer les évolutions législatives, prendre en compte les Recommandations de bonnes pratiques et les retours d'expérience de chacun. Ainsi, elles sont devenues un outil essentiel, permettent à l'équipe de suivre de manière cohérente et systématique toutes les procédures afférentes à l'accueil et à l'évaluation des personnes se déclarant MNA et assurent ainsi une harmonisation des pratiques suivies par l'équipe du pôle juridique.



## ● Optimisation de notre activité et indicateurs de l'année 2024

La chronologie de l'année 2024 est représentative de l'amélioration constante que l'équipe pluriprofessionnelle a tenté de mettre en œuvre au fil de l'évolution du service et de la mission. L'année a en effet été marquée par de nombreux défis pour le service. Un travail d'optimisation de la mission a été entrepris afin de toujours répondre à des exigences légales en constant mouvement. Ce travail s'est nettement ressenti dans les indicateurs et chiffres annuels avec une nette stabilité observée par rapport à l'activité des années précédentes.

Le processus d'optimisation de notre mission est désormais visible au niveau des statistiques de notre activité. Dès le mois d'août, le bilan de mi-parcours fait ressortir une nette stabilité au niveau des indicateurs de l'activité. Le travail de l'équipe juridique pour stabiliser et pérenniser l'activité s'est poursuivi en deuxième partie d'année.

### ■ 921 personnes - 34 filles et 887 garçons - sont entrées en mise à l'abri courant 2024.

Contrairement aux années précédentes, la gestion de la file active n'est plus devenue une préoccupation première étant donné l'entrée en mise à l'abri immédiate sur la quasi-totalité de l'année 2024. Cette faculté de répondre par une entrée en mise à l'abri immédiate est un indicateur important de l'efficacité de notre service.

### ■ Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, 722 évaluations éducatives et sociales ont été transmises au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

- ◆ 429 évaluations ont conclu à une majorité,
- ◆ 293 ont conclu à une minorité.

Par rapport à l'année 2023, la proportion de jeunes évalués mineurs a légèrement augmenté (41% en 2024 contre 36% pour l'année 2023). Par ailleurs, au cours de l'année 2024, seules 10% des évaluations transmises l'ont été en tant que complément d'information avec un pourcentage de 23% en tant que complément d'information majeur et 77% en tant que complément mineur. En conséquence, la majorité des évaluations réalisées ont été des situations manifestes (63% des évaluations ont été transmises en tant que « manifestement majeur » et 37% des évaluations ont été transmises en tant que « manifestement mineur »). A l'instar des années précédentes, la majorité des évaluations transmises au Conseil départemental se sont prononcées pour la majorité des personnes accueillies.

201 situations de mise à l'abri n'ont pas donné lieu à transmission d'évaluation : il s'agit pour la majeure partie des jeunes qui ont guégué avant leur entretien et des

entretiens annulés en raison du retour de l'AEM.

L'élément marquant de notre activité au cours de l'année est l'amélioration des délais à tous les échelons de la procédure. En effet, en 2024 :

- ◆ Le délai moyen entre le début d'entrée en mise à l'abri et la convocation à l'entretien d'EES est de 11 jours et demi (contre 36 jours en 2023).
- ◆ Le délai moyen entre le début d'entrée en mise à l'abri et la transmission de l'évaluation est de 16 jours (contre 43 jours en 2023).
- ◆ Le délai moyen entre la convocation à l'entretien et la transmission de l'évaluation est de 5 jours (contre 7 jours et demi en 2023).

L'équipe a tâché de trouver un équilibre en s'efforçant sans cesse de travailler à l'harmonisation des pratiques pour respecter le cadre légal comme en témoigne l'ensemble des diminutions des délais.

### STATUT DES JEUNES DÉJÀ ÉVALUÉS ET ENCORE HÉBERGÉS AU 31/12/2024

- 105 mineurs en attente d'orientation vers des structures dédiées.
- Quatre situations de maintien pour cause de vulnérabilité.
- Quatre classements sans suite (CSS) devant sortir courant janvier 2025.
- Une expertise documentaire sollicitée par le Conseil départemental et en attente de retour.
- Six jeunes en statut de recours.



## ■ LES JEUNES EN ATTENTE D'ORIENTATION

En 2024, 244 jeunes ont été orientés vers des structures adaptées :

- 88 jeunes ont été orientés vers le service Hébergement du Pôle prise en charge des mineurs ASE du Groupe addap13 (Marseille et hors-Marseille).
- 156 jeunes ont été orientés vers d'autres structures d'accueil (MECS aide sociale à l'enfance, FJT).

Pour autant, 105 jeunes étaient toujours en attente d'orientation au 31/12/2024. Le délai moyen du maintien en mise à l'abri avant orientation en 2024 est de 115 jours.



Si les voies d'accès sont simplifiées et efficaces pour l'orientation en interne, cela est loin d'être le cas pour la majorité des autres orientations pour lesquelles il s'est agi d'un véritable travail d'orfèvre. Après l'évaluation de la minorité, les jeunes qui sont reconnus comme relevant de la Protection de l'enfance doivent être orientés vers des structures pérennes où leur prise en charge pourra se poursuivre jusqu'à leur majorité et même au-delà (CJM).

En 2024, une file d'attente s'est créée, car le nombre de places disponibles dans les structures qui s'occupent des mineurs non accompagnés étaient insuffisant. Plusieurs jeunes sont restés en mise à l'abri pendant plusieurs mois. Cependant, dès que la mesure de protection est prononcée, l'équipe éducative se réunit pour déterminer l'orientation la plus pertinente. Ce choix ne se base pas uniquement sur l'ordre d'arrivée chronologique, mais également sur l'adéquation entre le profil du jeune et le type de structure (MECS, structure autonomie ou semi-autonomie).

Chaque fois que nous avons connaissance d'une place disponible qui peut correspondre à un des jeunes en attente, nous adressons à la structure un [rapport de candidature](#) contenant des éléments concernant son comportement en individuel et en collectif et des informations administratives. Concernant le parcours de santé, la transmission d'informations via une fiche sanitaire de liaison se fait dans le respect des règles de confidentialité. Un rendez-vous de préadmission est convenu, où le jeune peut rencontrer au sein de la structure la future équipe éducative, parler de son parcours et de ses projets pour l'avenir, un éducateur, si possible référent de sa situation l'accompagne.

Si tout se passe bien, le lien est fait entre chefs de services pour convenir d'un rendez-vous d'admission, au cours duquel une passation complète des informations et du dossier du jeune est effectuée. L'éducateur référent accompagne le jeune jusqu'à cette admission, assurant ainsi la continuité de l'accompagnement éducatif.

Cependant, des difficultés peuvent survenir dans l'orientation de certains jeunes, notamment ceux présentant des problématiques complexes telles que des addictions ou des conduites à risque de type délictuel. Ces jeunes rencontrent souvent des obstacles pour obtenir un entretien de préadmission. Nous devons alors, redoubler d'efforts pour communiquer avec nos partenaires quant à la réalité des situations et obtenir la possibilité de construire une orientation. Certaines situations engendrent une grande frustration chez ces jeunes, qui, déjà en difficulté, se sentent rejetés quand l'admission a finalement avorté.

Les équipes éducatives rencontrent également des difficultés à maintenir une cohérence dans leur accompagnement quotidien. En raison des longues périodes d'attente pour l'intégration dans une structure dédiée, elles encouragent les jeunes à bien se comporter, espérant ainsi faciliter leur orientation. Toutefois, malgré les efforts de ces derniers pour améliorer leur comportement et réfléchir à leur projet, les structures restent parfois catégoriques et ne parviennent pas à valoriser les efforts qu'ils ont fournis. En conséquence, les candidatures sont à nouveau rejetées, ce qui renforce la frustration et l'isolement des jeunes.

## UN TÉMOIGNAGE D'ÉDUCATEUR

Au quotidien, nous nous efforçons de faire avancer les démarches administratives, comme les tests CASNAV, des inscriptions aux loisirs et le suivi médical, avec un accompagnement plus approfondi pour le domaine de la santé. Pendant la période d'attente d'admission, les jeunes sont hébergés à l'hôtel et bénéficient d'un suivi complet. Ils nous contactent régulièrement pour savoir quand ils pourront partir dans un « foyer » (MECS). Face à cette longue attente, certains se découragent et pensent que nous, éducateurs, ne souhaitons pas leur intégration. Nous prenons donc le temps de leur expliquer régulièrement le déroulement du processus.

Pendant cette période d'attente, les jeunes adoptent souvent un rythme quotidien peu varié, se limitant à des activités comme jouer à la console et dormir. Nous essayons de diver-

sifier leurs journées en organisant des sorties pendant les week-ends, telles que des activités sportives (football, basket) et leur participation à des ateliers, en partenariat avec le centre social Baussenque. Cependant, certains jeunes ne s'y intéressent pas et préfèrent sortir, ce qui les expose souvent à de mauvaises rencontres. Cela entraîne parfois un changement de comportement et une dégradation de leur attitude, ce qui constitue un problème important.

Effectivement, leur comportement joue un rôle crucial dans leur intégration dans une MECS. Dans la note de candidature les éducateurs doivent impérativement mentionner l'attitude et le comportement du jeune.



Il s'agira en 2025 de mener une réorganisation dans la recherche des places et des actions en lien avec le service dédié du Conseil départemental pour réduire de moitié le délai de maintien dans notre service.

L'orientation des jeunes proches de la majorité, non francophones et sans aucune démarche administrative entamée se révèle souvent problématique également. En effet, il est crucial d'orienter rapidement ces jeunes pour maximiser leurs chances d'obtenir un titre de séjour à leur majorité.

Le service a également rencontré des difficultés dans l'orientation des filles mineures non accompagnées, car les structures dédiées à ce public spécifique sont peu nombreuses. Une difficulté supplémentaire a été observée concernant les filles en état de grossesse. Plusieurs d'entre elles ont dû rester au sein de l'hôtel de mise à l'abri jusqu'à la fin de leur grossesse, en raison du manque de places dans les structures mère-enfant. Même après leur accouchement, ces jeunes ont dû passer un certain temps à la maternité avant de pouvoir être orientées vers des structures adaptées.

### **31 orientations hors Conseil départemental (ventilations) en 2024, en lien avec la répartition nationale des mineurs non accompagnés.**

Le cadre légal et réglementaire de référence de la prise en charge des mineurs non accompagnés prévoit notamment que : « *le président du conseil départemental transmet au ministre de la justice les informations dont il dispose sur le nombre de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille dans le Conseil départemental. Le ministre de la justice fixe les objectifs de répartition proportionnée des accueils de ces mineurs entre les Conseil départementaux, en fonction de critères démographiques et d'éloignement géographique* » (Article L.221-2-2 du CASF).

Tout au long de l'année 2024, plusieurs jeunes ont été confiés à d'autres départements dans ce cadre. Certains ont accepté cette orientation de manière sereine, tandis qu'une partie d'entre eux a catégoriquement refusé de quitter Marseille, qui représente une ville repère et choisie pour beaucoup. Bien que plusieurs jeunes aient finalement été orientés, certains sont revenus à Marseille en fuyant des départements

d'accueil, parfois à plusieurs reprises !

Au regard de cette complexité et de l'enjeu pour les jeunes en matière d'orientation, un travail de coopération constante est mené entre les cheffes de service, les inspecteurs enfance-famille et les travailleurs sociaux du Conseil départemental. Il s'agit notamment d'améliorer la communication avec les structures d'accueil et la connaissance mutuelle.

Cet échange collaboratif vise à prendre en compte les enjeux respectifs de chaque acteur et à optimiser le processus d'orientation des profils les plus complexes. L'objectif est de faciliter l'intégration de ces jeunes et de surmonter les difficultés rencontrées par les structures d'accueil de l'aide sociale à l'enfance.

## **■ PERSPECTIVES 2025**

- ◆ En accord avec notre autorité de tarification et de contrôle nous pensons de nouvelles modalités d'organisation en 2025 pour améliorer l'orientation des jeunes reconnus mineurs et bénéficiant d'une mesure de protection. Le service pourrait alors être autorisé, dans un délai maximum de deux mois, à repenser et à faire évoluer l'accompagnement de ces jeunes durant les démarches d'orientation.
- ◆ Les compétences disponibles dans le service se focaliseront pour maximiser les recherches et réduire les délais d'orientation, le partenariat avec les référents ASE sera poursuivi et un travail global de liens de partenariat sera engagé auprès des structures d'accueil.
- ◆ Les jeunes seront accompagnés et préparés par les équipes éducatives sur leur lieu d'hébergement autour de thématiques : santé, co-construction du projet, accès à la scolarité, préparation à l'entrée en MECS, en foyer, dans des lieux de vie en semi-autonomie...
- ◆ Les équipes éducatives doivent également être étayées : préparation des contrats jeunes majeurs, connaissance des démarches administratives utiles pour notre public, et accompagnement sur le volet psychique pour mieux travailler avec les jeunes l'incertitude liée à leur situation et leur difficulté à se projeter vers l'avenir.





# SERVICE HEBERGEMENTS DIVERSIFIES MECS

## MARSEILLE

### ■ CONTEXTE 2024

L'année a été marquée par plusieurs événements qui sont venus modifier l'organigramme du service dans une dynamique d'être toujours au plus près des besoins du public accueilli et en conformité avec les attentes de nos autorités de tarification et de contrôle. A la suite de l'obtention d'une autorisation de suractivité, le service a été doté de davantage de professionnels : nous avons accueilli ainsi un temps plein de chef de service éducatif et une infirmière diplômée d'Etat supplémentaire, spécifiquement en charge des jeunes hébergés aux Tuileries et des filles.

Plusieurs nouveaux appartements ayant été loués dans deux immeubles, cette forme de regroupement nous a permis de poursuivre notre objectif d'héberger un public féminin ; et ainsi de passer de six accueils de jeunes filles en 2023, majoritairement en dispositifs hôteliers, à douze situations en 2024, hébergées en appartement. Cette évolution est d'autant plus souhaitable qu'elle est en lien direct avec les besoins repérés et exprimés par le service AMAPE, qui a accueilli des filles en nombre sur l'année.

La nouvelle infirmière a la mission d'accompagner les plus jeunes des adolescents accueillis dans notre service et les jeunes filles : pour ce faire, elle propose un accompagnement adapté, en individuel majoritairement. Son travail consiste principalement à initier et permettre les premiers soins et actes médicaux tels que la couverture vaccinale, les bilans de santé bucco-dentaire et, pour les jeunes filles, les bilans gynécologiques.

Enfin, le service a accueilli une psychologue en juillet, fonction très attendue par les équipes. En amont du recrutement, un travail autour d'une feuille de route spécifique a été mené. L'idée étant de se doter de l'expertise d'une psychologue autour de deux axes : permettre un étayage des professionnels sur la santé psychologique (par le biais notamment de recherches de partenariats et d'ateliers pédagogiques) et renforcer l'adhésion des jeunes à un suivi psychologique, souvent vécu par le public comme négatif et contraignant.

Les deux collectifs Cougit et Tuileries ont fait l'objet

d'une visite de conformité qui a permis de mettre en lumière la qualité des accompagnements proposés et de nous aiguiller aussi sur les freins, majoritairement techniques et logistiques, restant à lever pour garantir un accueil de qualité, bienveillant et optimal. Nous poursuivons ainsi la démarche d'amélioration continue de la qualité et démarrons la modélisation, à la fois de l'évaluation et du renouvellement du projet de service.

La coopération interne au sein du Pôle PEC-ASE a permis un travail de sécurisation des parcours des jeunes et de prévention des ruptures, notamment via la rédaction d'un **protocole d'accueil de répit** pour des jeunes bénéficiant d'une AEMO-R ou d'un placement au sein du SAPA. D'autres associations et services du Groupe addap13, notamment des services de prévention spécialisée, Prévention par le sport et des équipes de médiation sociale (AMCS) et ont également été sollicités et plusieurs actions communes ont été réalisées (médiation de quartier, forums sportifs...).

### ■ PRÉSENTATION DES UNITÉS DU SERVICE

#### Unité de la MECS Les Tuileries

● Capacité d'accueil.....	12
● Total du nb de jeunes accueillis.....	22
● Taux d'occupation.....	105%
● Taux de rotation.....	85%
● Age moyen à l'entrée.....	14 ans et 8 mois
● Postes éducatifs.....	7
● Ratio éducatif.....	1 pour 2

Le projet de cette unité des Tuileries est l'accueil et l'accompagnement de mineurs non accompagnés vulnérables du fait de leur âge, d'une problématique de santé (somatique ou psychique) ou de leur difficulté à intégrer un grand groupe.

La MECS dispose en outre d'une chambre d'urgence qui a accueilli trois jeunes pour des séjours de répit



(AEMO-R) en 2024 et un jeune en Accueil provisoire d'urgence dont l'âge n'était pas compatible avec une prise en charge hôtelière (moins de 15 ans).

L'équipe éducative est présente de 7 à 21 heures et l'équipe de nuit de 21 à 7 heures le lendemain. L'unité bénéficie d'un ratio d'encadrement permettant de proposer des temps éducatifs en un pour un, de la présence d'une infirmière à mi-temps et d'une maitresse de maison à temps plein.

Le rôle de la maitresse de maison est important, comprenant notamment l'accompagnement aux tâches ménagères et domestiques. Un tableau des tâches quotidiennes est affiché dans la salle commune et chaque jeune a la responsabilité, en roulement, de corvées collectives.

Les horaires sont conçus pour que les jeunes partagent les temps de repas en commun et qu'ils acquièrent une bonne hygiène de vie. Les jeunes de moins de 15 ans doivent signaler leurs sorties en autonomie et tout le monde doit être rentré pour 19 h 30. L'heure de coucher est fixée à 20 h 30 en semaine, sous la responsabilité des éducateurs et étendue à 22 h le weekend.

La typologie du public a rajeuni par rapport à 2023, avec l'arrivée de jeunes de moins de 14 ans. Nous avons accueilli exclusivement des garçons, à l'exception d'un séjour de répit pour une jeune fille du service AEMO-R.

Par rapport aux années précédentes, l'unité a connu en 2024 une forte rotation de ses effectifs. Toutefois, la durée moyenne de prise en charge reste longue ce qui s'explique aussi par un manque de places disponibles en services de suite qui entrave les perspectives de parcours pourtant prévues à partir de notre unité.

### Unité de la MECS Cougit

● Capacité d'accueil.....	50
● Total du nb de jeunes accueillis.....	88
● Taux d'occupation.....	100%
● Taux de rotation.....	72%
● Age moyen à l'entrée.....	16 ans et 9 mois
● Postes éducatifs.....	14
● Ratio éducatif.....	1 pour 2

La MECS Cougit a également vu rajeunir le public accueilli en 2024 avec 95% des jeunes arrivés encore mineurs. Le taux de rotation est en légère hausse, ce qui s'explique par un gros travail de l'équipe éducative durant le 1<sup>er</sup> trimestre pour orienter dans et hors du

pôle les jeunes devenus majeurs ou assez autonomes.

La majorité des jeunes accueillis en 2024 qui été orientés par le service AMAPE et l'unité des Tuileries. Un travail d'autonomie autour de la gestion du budget et de la préparation des repas est mis en œuvre dans les premières semaines qui suivent l'arrivée du jeune.

La configuration de la MECS permet l'accueil d'adolescents assez autonomes pour pouvoir, quelques semaines après leur entrée, démarrer un travail de gestion du budget, notamment via la préparation des repas. La MECS est composée de deux plateaux de 25 places chacun. L'organisation du travail nous permet une souplesse quant à la répartition des professionnels entre les deux plateaux. L'équipe éducative a fait le choix de constituer des binômes d'accompagnants, chaque binôme étant référent de sept à huit jeunes.

L'équipe éducative est présente de 7 à 21 heures et l'équipe de nuit prend le relais de 21 à 7 heures le lendemain. S'agissant de jeunes plus autonomes et âgés, l'heure maximum de retour est prévue à 22 h 30. Les veilleurs de nuit ont la charge de faire remonter à l'astreinte les situations de retard et d'absence. Ils ont par ailleurs pour mission de réveiller les jeunes qui en font la demande.

La maitresse de maison poursuit ou initie l'étayage en matière de gestion d'un logement. Elle veille au bon nettoyage des salles de bains et des chambres et propose également un accompagnement spécifique aux jeunes qui sont en difficulté pour accomplir ces tâches.

L'équipe pluridisciplinaire a constitué différentes commissions de travail qui se réunissent régulièrement pour travailler à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement proposé : commissions entrée, citoyenneté, insertion socioprofessionnelle, sport et loisirs et sortie du dispositif.

Enfin, la tisanerie du deuxième étage a été aménagée de manière à pouvoir accueillir les temps d'aide aux devoirs et les réunions thématiques jeunes. Nous nous sommes dotés de nombreux jeux de société qui favorisent le vivre ensemble et les temps ludiques, notamment en soirée et le weekend.

### Le service Hébergements diversifiés

● Capacité d'accueil.....	70
● Total du nb de jeunes accueillis.....	107
● Taux d'occupation.....	110%
● Taux de rotation.....	69%
● Age moyen à l'entrée.....	17 ans et 7 mois
● Postes éducatifs.....	10
● Ratio éducatif.....	1 pour 7

L'unité a accueilli un ETP supplémentaire de chef de service à la faveur des places de suractivité attribuées. Ce service accueille, en diffus, 70 jeunes assez autonomes pour vivre en appartement en colocation. Le travail de cette unité est d'accompagner vers une sortie positive du dispositif.

Chaque jeune qui arrive dans le service se voit remettre un **livret d'accueil** qui précise les droits et devoirs de chacun. On retrouve notamment parmi ces devoirs le fait de maîtriser les nuisances sonores, de ne pas inviter de personnes extérieures au service la nuit et de maintenir l'appartement propre et rangé.

80% des jeunes pris en charge sur cette unité travaillent et ne sont pas ou peu disponibles en journée. L'équipe éducative a donc adapté ses horaires pour intervenir auprès du public en soirée. L'objet du placement en appartement est l'acquisition d'une autonomie suffisante pour pouvoir poursuivre une prise en charge en service de suite. Chaque éducateur évalue donc le degré d'autonomie des jeunes par le biais d'**entretiens individuels** (au bureau ou chez le jeune) et de temps collectifs.

En 2024, à la faveur de la suractivité et en accord avec les demandes formulées par le conseil départemental, nous avons poursuivi l'accueil de jeunes bénéficiant d'OPP dites « non stabilisées ». Il s'agit de jeunes gens qui, après une évaluation négative de leur minorité, ont formé un recours apprécié par les magistrats par l'obtention d'une ordonnance de placement le temps d'investigations supplémentaires et en vue d'une audience qui statuera à nouveau. Cela a engagé l'équipe sur un travail autour de la diversification de l'accompagnement jusqu'alors proposé.

La durée de prise en charge sur cette unité s'est allongée : de 12 mois en 2022, elle est passée à 22 mois environ en 2024. Cela s'explique en partie par un manque de places en services jeunes majeurs et par la nécessité d'améliorer les orientations dans le droit commun. Plus de la moitié des jeunes pris en charge dans cette unité en fin d'année avait 18 ans. Parmi eux, 17 avaient plus de 19 ans.

La participation des usagers est moins fluide sur cette unité. Toutefois, **une réunion jeunes** est organisée tous les deux mois sur des thématiques en lien avec l'autonomie (gestion du logement, gestion budgétaire, sortie du dispositif). Par ailleurs, une quarantaine de jeunes a participé à des sorties pédagogiques et/ou des mini camps à la montagne cette année.

## Regroupement d'appartements / Immeuble Paradis

● Capacité d'accueil.....	9
● Total du nb de jeunes accueillis.....	12
● Taux d'occupation.....	100%
● Taux de rotation.....	non significatif
● Age moyen à l'entrée.....	16 ans

Intégré à la capacité du service Hébergements diversifiés, ce regroupement d'appartements dans un même immeuble peut accueillir neuf jeunes en studio. Ces hébergements sont placés sous la responsabilité du chef de service de l'unité des Tuileries.

Ouvert en juin 2024, l'immeuble a accueilli douze jeunes.

La mission est assurée par trois éducatrices, un mi-temps d'infirmier et l'intervention des professionnels transversaux au service Marseille que sont les trois CIP, la psychologue et les douze surveillants de nuit dont deux sont mobiles (afin d'assurer les continuités éducatives).

Nous marquons ici notre volonté de développer une offre plus spécifique au public féminin pour répondre notamment à l'augmentation du nombre de jeunes filles accueillies par le service de mise à l'abri pour évaluation.

Notre organisation permet l'accueil de neuf jeunes en studio, avec un degré d'autonomie permettant la gestion budgétaire et des actes de la vie courante. Actuellement occupé uniquement par des jeunes filles, nous postulons que ce regroupement d'appartements pourrait permettre à l'avenir d'accueillir tout jeune qui nécessiterait une prise en charge en diffus dans ce type de configuration/regroupement (par exemple, un jeune en situation de vulnérabilité psychique ou présentant une pathologie empêchant la vie en collectivité...).

### Les replis-répits :

On distingue :

- ◆ **le repli** : situation d'urgence au cours de laquelle, pour sa sécurité ou celle des autres, un jeune doit être déplacé de son lieu de vie habituel.
- ◆ **du répit** : situation anticipée, discutée en amont par le ou les services concernés.

Le répit doit permettre sur une période n'excédant pas sept jours (et s'applique ici au service AEMO-R) de travailler l'adhésion du jeune à un éventuel placement pérenne, d'avoir des éléments d'observation et de tra-



vailler la relation éducative en dehors d'un contexte familial.

Le dispositif de repli-répit ne dispose pas, à proprement parler, d'une capacité d'accueil installée. Les replis s'opèrent en fonction des besoins des différentes unités. Il a permis une réponse en urgence pour l'accueil de 15 jeunes en 2024, selon des modalités principalement de prise en charge hôtelière.

Cette année, l'accueil pour des séjours de repli a concerné 13 jeunes et les séjours de répit ont concerné deux jeunes filles (trois jeunes pour le service AEMO-R).

Dans le cas d'un repli en interne du service, c'est l'équipe éducative qui avait précédemment la charge du jeune qui poursuit l'accompagnement. Lorsque le jeune est extérieur au service ou au Pôle PEC-ASE, il revient à l'équipe du lieu d'accueil de gérer cet accompagnement.

Nous pensons les replis comme un temps d'évaluation ou de réévaluation des besoins d'un jeune qui, s'il pose un acte nécessitant son retrait du groupe, doit pouvoir bénéficier d'une réflexion plus approfondie sur ses besoins. Nous tentons ici de respecter le délai légal de deux mois. C'est le temps nécessaire a priori pour faire le point sur l'organisation à mettre en place pour que le jeune se saisisse de son accompagnement.

## L'arrivée d'une psychologue sur le service

Depuis le mois de juillet 2024, le service compte une psychologue. Dès l'embauche, il a été précisé qu'il n'était pas attendu qu'elle accompagne en thérapie l'ensemble des jeunes. Il était surtout question de travailler autour de plusieurs axes forts :

- ◆ Déstigmatiser le recours à un professionnel de la santé mentale.
- ◆ Permettre des zones de parole formelles ou informelles.
- ◆ Outiller les jeunes et les professionnels dans leur compréhension de la dimension psychologique dans la santé globale.
- ◆ Rechercher des partenariats opérants dans le domaine de la santé psychique.

La semaine type de la psychologue consiste à se rendre par demi-journées sur chacune des unités du service. Elle accorde également des temps d'entretien aux jeunes qui en font la demande, sur la base de service, à des jours et horaires fixes et se rend également disponible pour l'accompagnement plus spécifique des jeunes présentant des troubles psychiques lourds. Enfin, elle est à l'initiative de plusieurs ateliers de médiation et d'animation en lien avec le vivre ensemble.

## RETOUR DE LA PSYCHOLOGUE SUR SON TRAVAIL

Travailler sur un hébergement diffus, c'est savoir adapter sa pratique au terrain et au public rencontré. Comme souvent dans les institutions, il y a des jeunes qui vont tout de suite accrocher à la rencontre avec le « psy » et d'autres avec lesquels il va falloir tricoter, parfois pendant plusieurs mois, pour faire émerger leur demande. L'on rencontre donc globalement deux profils de jeunes, ceux qui verbalisent auprès de leurs éducateurs qu'ils ont besoin d'un espace pour réfléchir à ce qui les traverse et ceux qui manifestent un mal-être sans particulièrement l'avoir conscientisé.

Mon approche sera dans la plupart des cas d'aborder le jeune d'abord par WhatsApp, prise de contact dématérialisée qui lui laissera d'abord le choix de répondre quand il le voudra mais qui lui permettra aussi une première rencontre virtuelle via ma photo de profil par exemple, s'il ne me connaît pas encore. C'est

là le pari d'une ère de communication virtuelle ainsi que la volonté de replacer le sujet au cœur de sa demande qui me sont chers pour une entrée en contact optimale. Suite à cela, nous convenons d'une date et d'un lieu de rencontre qui part de son emploi du temps avant tout. Il est usuel pour moi de remanier mes horaires afin de coller au plus près aux possibilités des jeunes, ceci permettant de passer au-delà des contraintes rencontrées habituellement dans un suivi psychologique, à savoir l'ouverture parfois restreinte des horaires des structures de soin, l'inflexibilité en cas d'empêchement ou encore le déplacement du seul sujet vers le professionnel. De même, ma présence sur les lieux d'hébergement offre un réel potentiel aux jeunes qui peuvent ainsi venir déposer ou questionner au gré de leurs besoins sans que cette prise en charge psychologique soit strictement cadrée et ritualisée.

## ■ L'ACCUEIL DANS LES UNITÉS

Chaque unité du service a sa propre modalité d'accueil, travaillée en équipe pluridisciplinaire, mais recoupant toutefois plusieurs critères communs à toutes. Ainsi, chaque unité prend un temps d'accueil et de présentation du service avec les jeunes, en amont de l'admission.

- **Aux Tuileries**, il s'agit d'un goûter en présence des jeunes pris en charge et des membres de l'équipe.
- **A Cougit et à l'immeuble Paradis**, il s'agit d'un entretien sur le lieu d'accueil.
- **Sur Hébergements diversifiés**, c'est un temps de présentation des grands enjeux de la prise en charge en appartement.

Il s'agit toujours en effet de communiquer au jeune l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension du dispositif qu'il va intégrer. Les règles de vie, les droits, les devoirs et les divers axes d'accompagnements que l'unité propose : horaires, rendez-vous individuels et collectifs obligatoires, présentation de l'équipe pluridisciplinaire, organisation et déroulement de l'accompagnement.

Ce temps de présentation permet une anticipation de l'accueil pour les équipes et une réduction de l'anxiété du jeune, qui sait avant son arrivée comment se déroule l'accompagnement dont il va bénéficier.

Chaque unité dispose d'une période d'intégration de deux semaines au cours desquelles le jeune nouvellement arrivé va rencontrer l'ensemble des professionnels et bénéficier d'entretiens avec l'infirmier, les CIP et, pour les Tuileries, la psychologue.

A l'issue de cette période d'observation, le jeune élabore son projet personnalisé : il s'agit d'un ou de plusieurs entretiens, en présence du ou des éducateur(s) référent(s), du chef de service et si nécessaire du CIP et de l'IDE. A l'aide d'un document construit en langage adapté (FALC, pictogrammes), le projet personnalisé est coconstruit et présente quatre thèmes d'accompagnement :

- ◆ La santé,
- ◆ L'insertion et la scolarité,
- ◆ Les démarches administratives et de reconstitution d'un état civil,
- ◆ La citoyenneté et le vivre ensemble.

La paire-aidance est mise en œuvre sur chaque unité : les jeunes francophones et les « anciens » sont souvent sollicités pour accueillir, mettre à l'aise et expliquer le fonctionnement de l'unité sur un mode plus horizontal. Initialement, l'idée était de bénéficier d'une explication adaptée, par des jeunes et pour des jeunes, si possible dans leur langue natale. A l'épreuve du réel, nous

avons pu constater une réelle adhésion des « anciens » pour accueillir les jeunes nouvellement arrivés dans l'unité et une intégration des nouveaux qui s'en trouve facilitée. C'est ainsi que le temps d'accueil a pu être pensé en incluant les jeunes vivant déjà sur l'unité.

### Une attention à la santé dès l'accueil

L'accompagnement dans le parcours de soin est placé sous la responsabilité des IDE du service. Il prend différentes formes selon le lieu d'accueil. Toutefois, chaque jeune qui arrive dans le dispositif bénéficie d'au moins un entretien par quinzaine avec l'IDE qui met en place le schéma vaccinal et de santé préventive. Pour l'ensemble des unités, l'IDE accompagne personnellement les jeunes qui présentent des pathologies chroniques et outille ces jeunes via des protocoles d'éducation thérapeutique.

Sur l'ensemble du service, une dizaine de jeunes présente des pathologies chroniques nécessitant une vigilance et un suivi régulier. Chacun de ces jeunes bénéficie ou a bénéficié d'un accompagnement à l'éducation thérapeutique du patient, réel levier d'autonomie.

Les accompagnements médicaux généralistes sont gérés par les éducateurs jusqu'à ce que le jeune soit en capacité de se rendre seul à ses rendez-vous. Cette décision est prise en concertation avec le jeune et l'équipe.

Plusieurs partenariats conventionnés existent avec des pharmacies proches des lieux de vie des jeunes, ainsi qu'avec des centres de santé mutualistes, généralistes ou spécialisés. Cela permet notamment des prises de rendez-vous plus rapides et la possibilité, en cas d'absence de droits ouverts à la sécurité sociale, de bénéficier d'une facturation. Par ailleurs, ces centres de santé (CARA Santé Belsunce, CARA Santé Canebière, COSEM Castellane) disposent d'un plateau de médecins, généralistes et spécialistes, qui permettent aux jeunes d'identifier ces lieux comme ressource, quelle que soit la problématique de santé.

Les trois IDE mettent en place des ateliers de prévention, d'éducation thérapeutique et de renforcement des capacités à s'autonomiser (utilisation de la plateforme DOCTOLIB, gestion du compte AMELI...). En 2024, dans les unités d'hébergement collectif, un atelier mensuel a pu être réalisé avec une participation moyenne de quinze jeunes à Cougit et de huit jeunes aux Tuileries. Sur Hébergements diversifiés, l'IDE a mis en place des ateliers centrés sur la gestion de son dossier médical avec une dizaine de jeunes.

Enfin, un partenariat avec l'IFSI de la Blancarde permet d'accueillir des étudiants en soins infirmiers depuis trois ans. A cela s'ajoute l'identification des MECS comme lieux d'exercice du service sanitaire (module obligatoire de la formation en soins infirmiers, qui vise à choisir une thématique définie par l'ARS et à proposer le montage d'un projet collectif). En 2024, le choix



s'était porté sur la vie affective des jeunes garçons et a permis la mise en place d'un atelier à Cougit.

Pour 2025, ce sont les gestes de premier secours qui ont retenu notre intérêt.

### L'accueil d'un nouveau public

L'accueil de jeunes filles a nécessité le développement de partenariats nouveaux. Notamment, les thématiques autour de la vie affective, la prévention des violences sexuelles et la prévention des grossesses non désirées, qui n'avaient pas ou peu été traitées auparavant.

Ainsi, l'IDE en charge notamment du suivi des jeunes filles a entamé un travail de lien et de partenariat avec plusieurs services de médecine spécialisés en santé sexuelle des filles et des femmes. Cela s'est notamment traduit par l'accompagnement systématique chez un gynécologue des jeunes filles qui arrivent dans le service. On notera que pour dix d'entre elles, il s'agissait d'un premier contact avec cette spécialité. Le CEGIDD, partenaire traditionnel pour l'accompagnement des MNA, est également d'un grand soutien concernant le suivi des jeunes filles.

## ■ LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, l'ensemble des équipes des unités utilise des outils communs permettant de garantir une équité dans la prise en charge et une fluidité dans la passation des dossiers des jeunes. Ainsi, les Documents individuels de prise en charge (DIPC), Projets personnalisés et Notes de situation sont les mêmes. Seul le livret d'accueil, propre à chaque lieu, se différencie.

A la demande des équipes et des jeunes et sur recommandation de nos autorités de tarification et de contrôle, un travail de réappropriation des outils (vidéo, pictogrammes, méthode FALC) sera mené en 2025.

### Accompagnement à la scolarité et à l'insertion socioprofessionnelle

En 2024, 75 % des jeunes arrivés dans le service étaient scolarisés ou inscrits dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle en amont de leur placement. L'on observe très peu de jeunes décrocheurs dans les effectifs (seulement trois) et un délai d'attente avant scolarisation plus court que les années précédentes (un mois en moyenne). Cette donnée s'explique par une grande proportion de jeunes de moins de 16 ans non scolarisés antérieurement et soumis à obligation scolaire.

Chacun des trois CIP rencontre les jeunes dans la quinzaine qui suit leur admission. Un point relatif à la scolarité, au niveau scolaire et aux démarches à entamer est fait. La plupart des jeunes accueillis en 2024 avaient déjà bénéficié d'un test CASNAV à leur arri-

vée. Si cela n'est pas le cas, le CIP a la charge de prendre ce rendez-vous, nécessaire à la poursuite des démarches.

Pour les jeunes scolarisés en formation initiale, c'est le CIP et/ou l'éducateur référent qui suit la scolarité, reçoit les bulletins, travaille l'orientation.

Concernant les jeunes en apprentissage ou en recherche d'apprentissages, les CIP organisent, chaque mercredi après-midi, des permanences visant à élaborer des CV et rechercher des employeurs potentiels. Ces temps se déroulent sur la base de service et sont ouverts à l'ensemble des jeunes, sans rendez-vous.

Dans les hébergements collectifs, les CIP mettent également en place des permanences et temps de rendez-vous dédiés, au cours desquels ils assurent, en lien avec les éducateurs, une veille quant au bon déroulement des formations et apprentissages. En 2024, les CIP ont mené des visites en entreprise à raison de deux visites par jeune.

Les CIP peuvent alerter centres de formations et employeurs en cas de non-respect par les employeurs du cadre de l'accueil (problèmes d'heures supplémentaires, de paiement...).

### Le Français Langue Etrangère (FLE) et l'aide aux devoirs comme leviers efficaces de lutte contre le décrochage.

Depuis 2023, la MECS Cougit a recours à des **contrats civiques** pour donner des cours de FLE et proposer de l'aide aux devoirs. La participation à ces quatre temps hebdomadaires (de 17 à 19 h) est obligatoire pour les jeunes allophones, nouvellement arrivés sur l'unité et en situation de décrochage scolaire.

Un **contrat d'engagement et d'assiduité** est signé par le jeune et les absences non justifiées font l'objet d'un rappel du contrat. La participation à ces temps permet de voir l'évolution positive des jeunes sur le plan de l'expression orale et de l'écrit.

Les jeunes des Tuileries et d'Hébergements diversifiés pour lesquels l'équipe éducative juge nécessaire un renfort en langue sont également invités à participer à ces temps selon les mêmes modalités.

Parallèlement, les unités Cougit et Tuileries ont mis en place des plannings de remobilisation permettant de travailler le rythme et d'inscrire le jeune dans un mode de vie sain et adapté à ses besoins physiologiques.

Aux Tuileries, l'aide aux devoirs a lieu le mercredi après-midi et l'équipe s'est doté d'outils pédagogiques pour renforcer l'apprentissage du français : cours ludiques en ligne, cahiers d'activités adaptés aux niveaux des jeunes. Durant les vacances scolaires, cette équipe a proposé des ateliers bricolage permettant de lutter contre l'oisiveté des adolescents. Ces deux ateliers, d'une semaine chacun, ont permis à l'ensemble des jeunes de participer à la rénovation de



la Maison et à son embellissement par la réalisation de trois fresques sur et dans la maison. Les cours de FLE, l'aide aux devoirs et ces séquences animées pendant les vacances contribuent fortement à la mise en place d'un rythme sain.

### La scolarité et l'insertion

La majorité des jeunes de moins de 16 ans sont scolarisés dans des classes dédiées aux allophones, trois d'entre eux étant toutefois dans un cursus scolaire classique.

70 % des jeunes de plus de 16 ans sont en formation qualifiante et les trois quarts d'entre eux en apprentissage. On retrouve, par ordre décroissant, des formations dans le BTP, la mécanique, les fluides, la restauration / hôtellerie, la coiffure et la logistique.

90 % des jeunes qui ont présenté un diplôme en 2024 l'ont obtenu. Le diplôme le plus représenté est le CAP (75 % des jeunes), suivi du brevet des collèges et du Bac professionnel.

Le recours à des scolarités dans le privé est moins important cette année. Seuls dix jeunes y ont eu accès en 2024.

En fin d'année, chaque jeune pris en charge sur le service bénéficiait d'une scolarité adaptée à ses capacités et à ses besoins.

## DEUX PARCOURS DANS LE SERVICE

**W, 18 ans**, vient d'intégrer une école d'aide-soignant. Il est sur le territoire français depuis quatre ans et craignait que son niveau à l'oral et son niveau de compréhension ne soient trop faibles.

Il devrait pouvoir bifurquer en école d'infirmier d'ici un an.

**O, 17 ans**, souffre de troubles de santé psychique qui rendent très complexe son intégration en milieu scolaire ordinaire. Il a intégré l'Ecole de la seconde chance en fin d'année 2024, après de longs mois d'errance scolaire.

Il débutera un stage en milieu protégé début 2025.

## Accompagnement dans les démarches administratives et à la citoyenneté

### La difficile reconstitution d'un état civil

Globalement nous estimons que le temps moyen dédié à cet accompagnement à la reconstitution de l'état civil d'un jeune représente 40 % du temps de travail des travailleurs sociaux de nos unités.

Si un document d'identité n'est pas obligatoire au sens strict lorsque les jeunes sont mineurs, ils en ont toutefois besoin :

- ◆ Pour présenter des examens scolaires nationaux.
- ◆ Pour ouvrir un compte bancaire.
- ◆ Pour solliciter la délivrance d'un titre de séjour.

Les démarches consulaires sont longues et complexes et la réglementation des ambassades peut changer d'un mois sur l'autre. L'on compte une moyenne de six mois pour l'obtention d'un passeport, toutes nationalités confondues.

Généralement, les démarches en vue de l'obtention d'une carte consulaire et d'un passeport s'initient lorsque le jeune a 16 ans. En fin d'année, 89 % des jeunes pris en charge sur le service avaient *a minima* initié les premières démarches en vue de l'obtention d'un document d'identité avec photo.

Les démarches pour les jeunes originaires du Maghreb sont plus faciles du fait de la présence de consulats à Marseille mais il faut noter que l'absence d'un acte de naissance de type S12 empêche tout le processus pour les Algériens. Les années précédentes, c'était l'accès à un passeport pour les ressortissants guinéens qui était le plus complexe. En 2024, si cette situation ne s'est pas fortement améliorée, elle a eu tout de même tendance à se simplifier légèrement, en revanche les démarches auprès des ambassades du Mali et de la Côte d'Ivoire se sont complexifiées.

Une démarche consulaire à Paris revient à plus de 1 000 euros par jeune, à raison de deux allers retours et du coût des frais consulaires. Ces voyages se déroulent généralement sur une journée, le jeune et l'éducateur partant pour Paris tôt le matin et se rendant dans l'ambassade vers 10 heures. Sachant que les formalités administratives varient d'une ambassade à l'autre et que le cadre réglementaire change souvent, ce qui nécessite une veille importante de la part des équipes. Ces journées très denses sont également l'occasion, lorsque le temps le permet, de visiter la capitale et de mettre à profit des temps individuels de qualité avec les jeunes.

En 2024, les jeunes qui n'avaient pas encore pu se rendre dans leur ambassade ont formulé le souhait de rédiger un projet visant à passer quelques jours de vacances à Paris pour visiter la tour Eiffel, le parc des Princes et les Champs Elysées.

## LA COMMISSION CITOYENNETÉ DE LA MECS COUGIT

Initialement pensée comme un lieu de transmission de savoirs par les adultes en direction des jeunes, cette commission qui a fêté en 2024 sa troisième année d'existence, est devenue le symbole d'une jeunesse qui s'intéresse à tous les aspects de la citoyenneté et se donne à voir comme étant tour à tour en situation d'apprendre mais aussi d'enseigner/transmettre à d'autres.

Les séances se déroulent un à deux samedis par mois, sur la base d'un sujet choisi collectivement lors de la séance précédente. Les quatre éducateurs référents de cette commission prennent le temps de faire des recherches sur les thèmes en amont des séances. Il n'est pas rare que les jeunes aussi y arrivent en ayant travaillé le sujet de leur côté.

Ces ateliers durent entre 1 heure et demie et 3 heures et donnent lieu à des débats qui peuvent se poursuivre ensuite. Le taux de participation oscille entre 20 et 40 jeunes. Au vu de ce succès, la MECS a dû se doter de

chaises supplémentaires afin que tous les jeunes qui souhaitent participer puisse « siéger » à ces séances.

Les thématiques abordées sont variées : la peine de mort, les institutions et valeurs de la République, l'Amérique de Donald Trump, le droit à l'information...

Les membres de la commission font parfois appel à des intervenants extérieurs pour étayer leurs propos. Par exemple, pour la séance « droit à l'information », une rédactrice en chef d'un journal marseillais est venue présenter son travail et a proposé pour 2025 d'inviter les jeunes intéressés à participer à la rédaction d'un éditorial.

Chaque atelier fait l'objet d'un compte rendu disponible pour l'ensemble des jeunes. Cette commission représente avec justesse la dimension démocratique et participative de la vie de la MECS. Elle devrait, en 2025, s'ouvrir aux autres unités du service.

## ■ ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

En 2024, la durée de prise en charge moyenne, notamment pour l'Hébergement diversifié, s'est rallongée de plusieurs mois, passant de 12 à 18 mois et, par un effet de domino, les jeunes sont proportionnellement plus âgés en 2024 qu'en 2023.

Cette embolie s'explique notamment par la modification du cadre légal (loi Taquet) qui interdit les sorties sèches des dispositifs de protection de l'enfance, permettant à tout jeune qui en fera la demande d'être maintenu dans son placement jusqu'à 21 ans. En parallèle, les dispositifs de suite, dédiés à la prise en charge des jeunes majeurs, sont insuffisants sur le département et ont vu leur taux de rotation diminuer.

Sur l'ensemble des sorties du service en 2024 on compte 92 % de sorties dites « favorables » : elles concernent, pour les deux tiers, des jeunes majeurs ayant intégré des services jeunes majeurs dédiés dans le département (AAJT, OAA, SOLIHA, HPF...). Pour le tiers restant, il s'agit de jeunes ayant intégré d'autres MECS et de jeunes ayant été déboutés de leur demande de protection. Dix jeunes ont été réorientés vers des CHRS ou des unités pour jeunes adultes spécifiques (foyers mère enfant). Un jeune est sorti vers le droit commun et a intégré son propre appartement.

Enfin, sept jeunes ont fugué des dispositifs. Dans ce cadre, lorsqu'un jeune n'est pas de retour au service à l'heure convenue, une déclaration de fugue est systématiquement transmise aux forces de police ainsi qu'à l'Inspecteur enfance famille référent de la situation. Si la fugue excède 15 jours, le service sollicite la main

levée du placement et la réattribution de la place.

### Les contrats jeunes majeurs

En 2024, 92 jeunes ont bénéficié d'un CJM sur le service. Pour 40 d'entre eux, il s'agissait du second ou troisième renouvellement. Les premières demandes de CJM doivent parvenir aux services du conseil départemental deux mois avant la majorité. Toutefois, le travail autour de l'accompagnement à la majorité s'anticipe dans la 17<sup>e</sup> année où il est expliqué à l'ensemble des jeunes concernés que le CJM est un contrat qui engage trois parties : lui-même, le service d'accueil et le conseil départemental, et dont les objectifs doivent être réalisables dans les six mois. Il est également expliqué que le conseil départemental pose comme obligations la constitution d'une épargne et l'accès à une formation qualifiante. La question du titre de séjour est également essentielle lors de la préparation à la majorité, l'éligibilité à un titre de séjour étant une des conditions favorables à l'obtention d'un CJM.

La loi 2022, dite loi Taquet, vient assouplir les conditions d'accès à un CJM. Toutefois, le service souhaite donner un sens à la poursuite d'un accompagnement à la majorité. Aussi est-il nécessaire, pour que le service donne un avis favorable à la poursuite de l'accompagnement, que le jeune soit inscrit dans une dynamique d'évolution positive.

Une vingtaine de jeunes a bénéficié d'un troisième renouvellement de CJM en 2024. Pour ces jeunes, un travail de recherche de solutions dans le droit commun est mis en place.



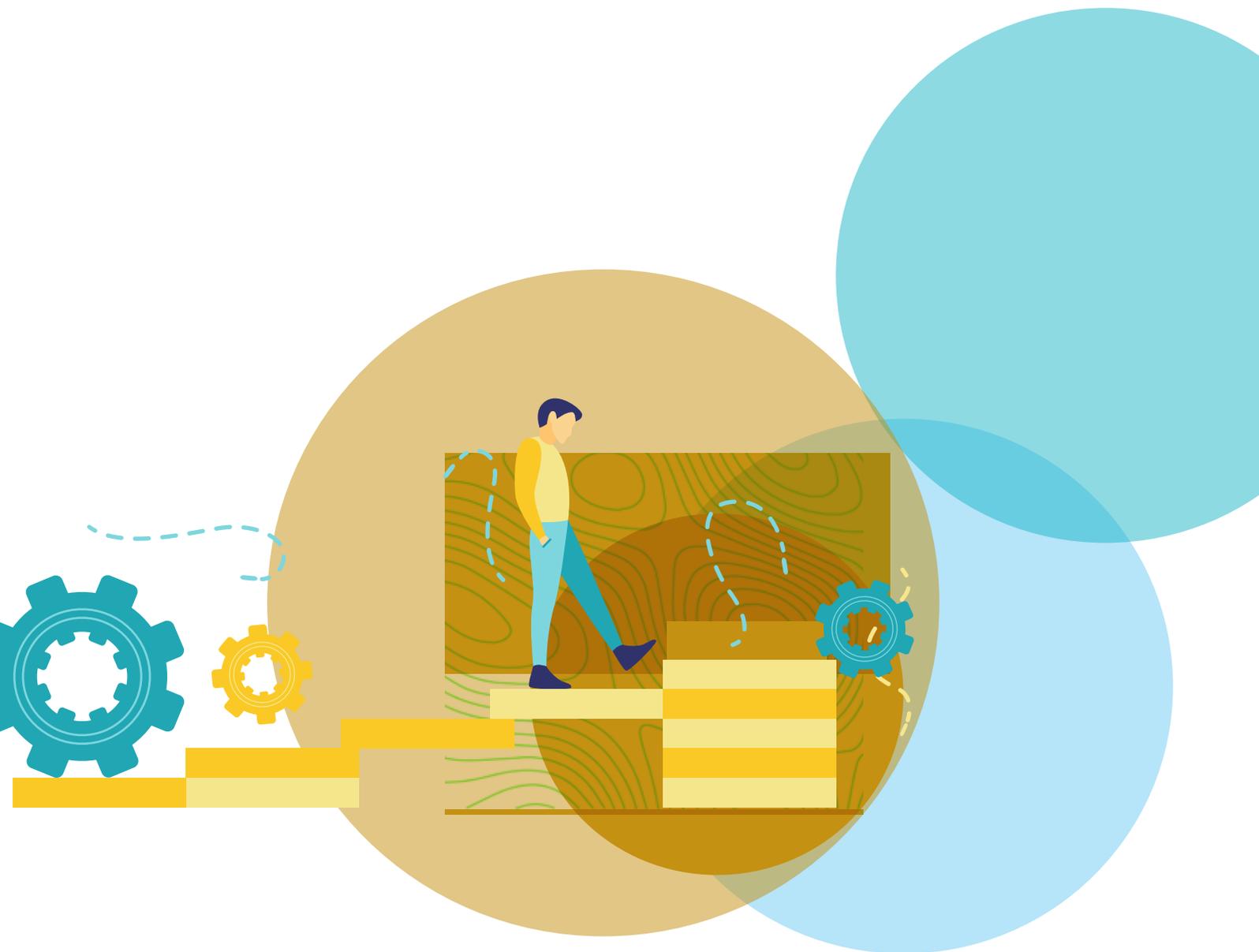
## ■ PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 s'articulera autour de trois grands axes de travail :

- ◆ L'appropriation par les équipes de la méthodologie d'évaluation des ESSMS.
- ◆ La programmation de l'évaluation pluriannuelle.
- ◆ Le renouvellement du projet de service et l'adaptation des outils d'accompagnement du public.

En fil rouge, un travail de diagnostic et d'amélioration de l'offre de service au regard de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes pris en charge.

- ◆ Poursuivre le développement de la paire-aidance.
- ◆ Introduire la notion de mentorat.
- ◆ Renforcer la participation des publics.
- ◆ Renforcer les protocoles de suivi des parcours du médicament et de santé.



**LA FÊTE DES PARCOURS :**  
**LES JEUNES FÊTENT LEURS RÉUSSITES ET S'ANCRENT DANS LEUR TERRITOIRE**

Après une première édition 2023 très réussie, les jeunes ont sollicité les professionnels pour l'organisation d'une seconde édition de cette fête de fin d'année. L'édition 2024 a mis en avant le parcours des jeunes depuis leur arrivée en France. Avec l'aide d'une photographe professionnelle, une vingtaine de jeunes ont parcouru la ville pour la photographier et se l'approprier.

Pendant la fête, un film retraçant des parcours remarquables de jeunes a été projeté. Ont également été affichées les productions des jeunes : bande dessinée retraçant la vie à la MECS Cougit, jeux d'ombres et de lumières, photographies des jeunes eux-mêmes, bandes sonores retraçant des parcours... Pour chaque atelier, une dizaine de jeunes se sont investis avec des éducateurs et sur la base du volontariat. Les ateliers BD, bandes sonores et ombres et lumières viennent d'idées des jeunes eux-mêmes.

**PHOTOS DE ULLA REIMER ET  
LES JEUNES DE LA MECS-MARSEILLE  
PROJET 2024.**





## TOUT DÉPARTEMENT

### ■ UN CONTEXTE 2024 MARQUÉ PAR L'APPLICATION DE LA LOI TAQUET

En 2024, nous avons poursuivi l'application de la loi Taquet et la résorption des places en dispositifs hôteliers a engagé la fermeture de l'établissement du Rove avec le relogement des 24 jeunes qui étaient accueillis : douze d'entre eux ont été relogés dans un même immeuble situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Marseille et douze autres dans des logements diffus à Martigues.

Cette réorganisation a nécessité une recherche et un équipement rapides des logements, ainsi que l'organisation dans de bonnes conditions des transferts des jeunes concernés. Pour ce faire nous avons prioritairement défini une stratégie de recherche de logements proches les uns des autres ce qui facilitait la proximité des équipes pluridisciplinaires avec les jeunes.

A Martigues, les hébergements sont majoritairement situés à une distance du local des éducateurs qui permet aux jeunes de s'y rendre facilement pour les démarches quotidiennes et aux professionnels de réduire leurs déplacements.

Concernant l'immeuble de Marseille, il comprend un studio en rez-de-chaussée dans lequel un bureau a été aménagé pour l'équipe éducative et les veilleurs de nuit.

Concernant l'établissement hôtelier dit Le grand canal, nous avons procédé à son reclassement en un collectif MECS et de ce fait avons repris la gestion complète de l'établissement en octobre 2024. Les débuts ont été difficiles, car nous n'avions pas encore recruté l'ensemble du personnel, et certains membres de l'ancienne équipe éducative étaient réfractaires aux changements organisationnels. Nous avons donc démarré avec une équipe restreinte et des intérimaires. Par la suite, avec l'arrivée de nouveaux professionnels, l'affinement des feuilles de route, la mise en place des protocoles et de la logistique nécessaires, l'organisation de la MECS a acquis une bonne dynamique en fin d'année. Lors de la visite de conformité du conseil départemental, le retour a été positif, et, même si des points d'amélioration ont été indiqués, le positionnement général était rassurant quant à la conformité de cet établissement.

### ■ LE PUBLIC ACCUEILLI DANS LE SERVICE

L'âge moyen des jeunes à leur arrivée est de 16 ans. Les 170 jeunes accueillis durant l'année ont été majoritairement orientés par le service AMAPE et la MECS Cougit (Service Hébergement Marseille). Seul 61 de ces jeunes ont été orientés par les services du conseil départemental : n'ayant pas vu leur minorité reconnue suite à leur évaluation, ils ont formé un recours et obtenu une ordonnance de placement provisoire jusqu'au moment de l'audience.

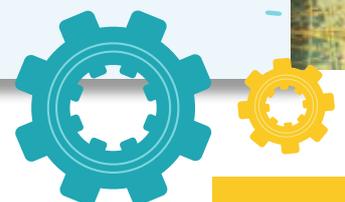
### ■ LES UNITÉS DU SERVICE

#### Le diffus EST

● Capacité d'accueil.....	50
● Total du nb de Jeunes accueillis.....	89
● Taux d'occupation.....	100%
● Taux de rotation.....	90%
● Age moyen à l'entrée.....	17 ans et 1 mois
● Postes éducatifs.....	8
● Ratio éducatif.....	1 pour 6

#### Le diffus OUEST

● Capacité d'accueil.....	30
● Total du nb de jeunes accueillis.....	81
● Taux d'occupation.....	100%
● Taux de rotation.....	145%
● Age moyen à l'entrée.....	16 ans et 9 mois
● Postes éducatifs.....	5
● Ratio éducatif.....	1 pour 6



● Capacité d'accueil.....	20
● Total du nb de jeunes accueillis.....	45
● Taux d'occupation.....	100%
● Taux de rotation.....	110%
● Age moyen à l'entrée.....	16 ans et 1 mois
● Postes éducatifs.....	9
● Ratio éducatif.....	1 pour 2

### ■ L'ACCUEIL DANS LE DISPOSITIF

Avant l'accueil d'un mineur, un référent aide sociale à l'enfance (ASE) et un Inspecteur enfance famille sont nommés, dès le prononcé de l'ordonnance de placement provisoire (OPP) ou du Jugement en assistance éducative (JAE), et deviennent les interlocuteurs de la structure d'accueil et du jeune.

Un premier échange entre les professionnels de la structure portant l'orientation et notre équipe en qualité de structure d'accueil, permet d'échanger sur la situation de l'enfant et de vérifier l'adéquation entre le projet de service et le profil et les besoins du jeune.

Les documents nécessaires pour un bon accueil du jeune incluent l'ordonnance de placement provisoire ou le jugement, les documents d'identité en la possession du jeune, l'autorisation des actes usuels, la carte de sécurité sociale ou une attestation, les autorisations de soin et le cas échéant la notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

En pratique il arrive fréquemment que les jeunes soient directement issus de la mise à l'abri (AMAPE). Leur dossier est alors de fait moins renseigné.

Lors de l'arrivée, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis au jeune. L'équipe éducative lui présente alors les informations essentielles, telles que la mise en place de la référence éducative, la description de la MECS ou du logement, les missions du service ainsi que les droits et devoirs, les règles de vie collective et les horaires. La liste des professionnels disponibles (éducateurs, psychologue, conseillère en insertion professionnelle, veilleurs de nuit, maîtresse de maison) et les coordonnées de l'astreinte sont également communiquées. Les horaires des repas, activités et moments clés, ainsi que les consignes sur l'entretien des logements et la sécurité, sont abordés. Enfin, l'accès aux soins et les procédures médicales sont présentés.

Un point administratif est effectué également pour éva-

luer la situation juridique et administrative du jeune, permettant d'orienter les démarches nécessaires.

A noter que l'accueil est différent selon le parcours du jeune, l'individualisation des parcours induisant une approche par les besoins immédiats de chacun. Il s'agit de favoriser l'intégration, l'autonomie et le développement personnel des jeunes dès leur admission dans le service.

La découverte du lieu de vie aide le jeune à se familiariser avec son environnement, réduisant le sentiment d'incertitude et d'isolement. Une visite guidée présente les espaces clés : chambre, espaces communs, cuisine, sanitaires, mais aussi l'équipe, ainsi que les règles de vie et les horaires en vigueur.

Un rendez-vous avec l'infirmière permet d'assurer un bilan de santé global et de sensibiliser à l'hygiène, la nutrition et la prévention santé. Une rencontre est également proposée par la psychologue du service, offrant la possibilité aux jeunes de discuter de leurs expériences et de leurs émotions, d'identifier des besoins psychologiques spécifiques et de commencer à établir un plan de soutien thérapeutique personnalisé pour favoriser leur bien-être mental et émotionnel.

La première rencontre avec la CIP permet quant à elle d'élaborer un projet professionnel et/ou de formation selon les aspirations, compétences et besoins du jeune.

En outre, des activités sportives et/ou culturelles sont proposées pour créer du lien, favoriser l'intégration et réduire l'isolement, tout en développant la confiance en soi et l'esprit d'équipe.

Le Document individuel de prise en charge (DIPC) est signé par le mineur et par la structure d'accueil dans le mois qui suit l'arrivée. Il vise à informer le mineur des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre à son profit. Il a également pour but de lui garantir le respect de ses droits et de ses libertés. La version initiale est mise dans son dossier. Cette version est ensuite complétée par un avenant deux mois plus tard, puis *a minima* tous les six mois. Pour cela nous utilisons un document interne, le projet personnalisé, qui définit les objectifs généraux et opérationnels d'accompagnement, les moyens mis en œuvre et les indicateurs d'évaluation qui permettront d'adapter le projet personnalisé à l'évolution de la situation de chacun.

Pendant la durée du placement, différentes modalités permettent un soutien dans l'accompagnement *via* des temps d'échanges entre le mineur et les professionnels du service et du conseil départemental.

Plusieurs difficultés sont repérées pour ces jeunes : difficultés administratives et juridiques, barrières linguistiques, traumatismes psychologiques, isolement émotionnel, problèmes de santé, difficultés scolaires, difficultés d'intégration sociale et culturelle, et manque de ressources matérielles.

Aussi pour 2025 plusieurs perspectives sont-elles

envisagées, telles que l'amélioration du livret d'accueil et l'élaboration d'une fiche technique d'accueil pour harmoniser les admissions.

Une procédure pour les hébergements d'urgence sera également élaborée, avec des coopérations potentielles de l'AEMO-R et du SAPA.

## ■ DES PARCOURS ÉDUCATIFS INSCRITS DANS UN RÉSEAU PARTENARIAL DIVERSIFIÉ

Les équipes éducatives ont tissé des partenariats permettant d'appuyer les accompagnements et de faciliter à la fois les parcours des jeunes et leur intégration dans la société et le territoire d'accueil.

Ainsi les jeunes sont amenés, en fonction de leurs besoins, à être en lien avec les équipes suivantes :

- ◆ CIO,
- ◆ Ateliers FLE,
- ◆ La Ruche (dispositif de remobilisation animé par l'équipe de prévention spécialisée du territoire),
- ◆ Mission locale,
- ◆ Associations sportives et culturelles locales,
- ◆ Les services municipaux,
- ◆ Des bénévoles.

## ■ LA SANTÉ

Pour améliorer la prise en charge des Mineurs non accompagnés sur le volet de la santé, il est essentiel de développer des partenariats stratégiques. Ces collaborations permettent d'offrir une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de ce public vulnérable. En effet, il est crucial de renforcer les liens avec

les hôpitaux, les centres de santé et les cliniques spécialisées. Par exemple, une collaboration étroite avec le Pôle psychiatrique de l'hôpital de Martigues, disponible 24h/24, permet de garantir une prise en charge rapide des urgences. De même, les partenariats avec des médecins généralistes, le CLATT, le CEGIDD et d'autres spécialistes permettent des suivis médicaux réguliers et des dépistages et actes nécessaires, tels que les vaccinations et le traitement des maladies infectieuses.

En parallèle, travailler avec des bénévoles et des professionnels proposant des ateliers de sensibilisation à la santé physique et mentale permet d'enrichir le soutien apporté aux jeunes. Ces ateliers peuvent aborder des thèmes tels que le bien-être, la gestion des addictions, la verbalisation des émotions et le développement de la confiance en soi.

Renforcer les liens avec les psychologues, psychiatres et autres professionnels de la santé mentale est essentiel pour répondre aux besoins psychologiques des MNA. Aussi continuerons-nous à développer ce type de partenariats pour assurer un suivi psychologique toujours mieux adapté et continu. L'arrivée de la psychologue dans le service pendant la période estivale a facilité son intégration et a permis un travail de déconstruction des représentations du public sur cette profession. Sa présence donne déjà des résultats positifs en matière de prévention en santé mentale.

Enfin, la collaboration avec des experts en hygiène et sécurité sanitaire peut aider à prévenir et à traiter les problèmes liés aux nuisibles et aux infections. Nous sommes en lien avec des professionnels qui peuvent intervenir en cas d'infestation, mais également à titre préventif, afin de transmettre aux jeunes accueillis les bonnes conduites à tenir pour maintenir un environnement sain.

### L'ARRIVÉE D'UNE PSYCHOLOGUE DANS LE SERVICE - RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'enjeu principal de ma prise de poste a résidé dans un premier temps, dans la déconstruction des stéréotypes liés au métier de psychologue. En effet, il est l'objet de représentations diverses, et certains jeunes, en fonction de leurs cultures, peuvent être réticents au fait de me rencontrer. Pour pallier cela, nous avons décidé, en accord avec l'équipe éducative, que je m'intègre aux jeunes via des activités de groupe (sport, loisirs, ateliers). Ils ont pu ainsi me découvrir sous un autre angle et ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient sur ma pratique, le fonctionnement d'un suivi ou directement sur leurs problématiques personnelles.

Pour certains d'entre eux les rendez-vous sont convenus en direct, ou bien à la suite de la transmission de mes coordonnées lors de ces temps collectifs. D'autres sont redirigés vers moi par l'équipe éducative. Dans les deux cas, mes horaires doivent être assez flexibles pour m'adapter à leurs emplois

du temps. Pour finir, ma présence sur les lieux d'hébergements et/ou bureaux à proximité représente une réelle opportunité pour les jeunes de disposer d'un espace qui accueille leurs expériences, réflexions et parcours de vie migratoire pouvant parfois être difficiles à porter.

Le principal défi pour moi est de respecter à la fois les contraintes temporelles liées au terrain (durée de prise en charge aléatoire, sorties sèches du dispositif...), la temporalité psychique du jeune et la comorbidité des problématiques des jeunes. Pour finir, en collaboration avec certains éducateurs, nous avons mis en place des ateliers thématiques pour aider les jeunes qui ont du mal à verbaliser ou à franchir le pas d'un suivi psychologique, à exprimer leurs ressentis via d'autres moyens. Globalement, mon travail au quotidien peut se résumer en quelques mots clés : **flexibilité, adaptabilité, allers-retours et créativité.**

## La place de l'infirmière dans le service

L'infirmière joue également un rôle central. Dès l'admission des jeunes, elle effectue des bilans de santé pour identifier leurs besoins médicaux et établir un suivi personnalisé. En lien avec l'équipe éducative, elle surveille leur état de santé général et leurs conditions spécifiques, en réalisant des dépistages réguliers pour prévenir et détecter les maladies infectieuses et les parasites.

L'infirmière accompagne physiquement les jeunes aux consultations médicales et aux traitements nécessaires, coordonnant les rendez-vous avec les spécialistes. Elle s'assure que les jeunes reçoivent les soins adéquats et suit l'évolution de leur état.

La gestion des dossiers médicaux est une tâche essentielle de l'infirmière, qui veille à la mise à jour des informations de santé, à la traçabilité des traitements prescrits et des examens réalisés, ainsi qu'à la transmission aux autres membres de l'équipe éducative des informations importantes.

Elle utilise pour ce faire des outils tels que le **cahier de transmission** et le **classeur de suivi de traitement médical** pour garantir une gestion structurée et accessible des données, dans le respect de la confidentialité.

En plus de ces responsabilités, l'infirmière joue un rôle clé dans l'éducation à la santé des jeunes. Elle **organise des sessions d'information et de sensibilisation** sur des sujets tels que l'hygiène, la nutrition, la prévention des maladies et la gestion des addictions. Ces interventions aident les jeunes à comprendre l'importance de prendre soin de leur santé physique et mentale, ce qui favorise en retour leur autonomie. Treize actions collectives de ce type ont eu lieu cette année.

Collaborant étroitement avec la psychologue et l'équipe éducative, l'infirmière apporte un soutien psychologique aux jeunes, intégrant les aspects de santé mentale dans leur suivi. Elle est attentive aux signes de détresse émotionnelle et oriente les jeunes vers des consultations spécialisées si nécessaire. Enfin, elle se coordonne avec les différents partenaires de santé pour garantir une prise en charge complète des jeunes. Elle participe aux réunions interdisciplinaires et aux points d'équipe pour discuter des situations individuelles et adapter les actions mises en place. Sa communication fluide avec les différents professionnels du service optimise la prise en charge des jeunes.

Cependant, en 2024, des vacances de poste liées à des arrêts de travail ont parfois impacté les prises en charge sur ce volet sanitaire. Les équipes éducatives prennent donc le relais mais rencontrent parfois des difficultés sur des aspects techniques.

C'est pourquoi nous envisageons plusieurs améliorations pour 2025 : affiner les feuilles de route des IDE et des postes éducatifs afin de rendre l'accompagnement à la santé encore plus efficient, continuer à développer le réseau partenarial et les ateliers de sensibilisation

sur la santé physique et mentale. Nous envisageons en outre de mettre en place un protocole à destination des jeunes pour la prévention des punaises de lit et de la gale. Le renouvellement de certains mobiliers sera également effectué pour prévenir l'infestation par des nuisibles.

## Données sur les prises en charge et orientations 2024 en matière de santé

- **13 jeunes** nécessitent un accompagnement aux soins spécifique.
- **27 jeunes** ont besoin d'un suivi dentaire important et 9 d'un suivi ophtalmologique important.
- **20 jeunes** adoptent des conduites à risque et 26 ont des consommations problématiques (dépendance) de produits toxiques.
- **11 jeunes** ont été orientés vers un service de psychiatrie et 11 vers des psychologues
- **106 jeunes** ont été vaccinés.

## ■ SCOLARITÉ ET INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Lors de l'arrivée d'un jeune, après qu'il a été accueilli par les éducateurs, il est reçu par la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) du service. Un **entretien de diagnostic** est réalisé afin de se rencontrer, de déterminer si un projet professionnel est déjà défini ou à définir, et de mettre en lumière les freins et potentialités du jeune.

La CIP met en place un accompagnement à la définition du projet professionnel, selon le planning de l'Éducation nationale, et par le biais d'actions collectives, d'accompagnement aux Journées portes ouvertes des établissements scolaires en lien avec les Centres d'informations et d'orientations (CIO), de la mise en place de stages passerelles ou mini-stages. Nous travaillons ces questions en interne avec des services et associations du Groupe addap13 comme La Ruche (remobilisation), l'entreprise d'insertion Équilibre, l'AIAES et en externe avec notamment la Maison de l'Apprenti et la Cité des Métiers.

De nombreux jeunes arrivent avec un niveau de français nécessitant des cours de Français langue étrangère (FLE). **Cette année, 48 jeunes étaient allophones à l'arrivée sur le service.** Pour cela, une évaluation du niveau scolaire doit être faite par le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones

nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) dans les collèges et CIO. L'équipe éducative et les CIP orientent les jeunes vers des associations comme ATEF et Petit à Petit (Arles), le Secours Catholique (Martigues) et ils sont généralement déjà accompagnés par le collectif RAMINA (proposition d'alternatives dans l'attente d'une affectation scolaire).

Les CIP se concentrent essentiellement sur la recherche de stages pour le public EANA (Élèves allophones nouvellement arrivés).

En ce qui concerne les jeunes scolarisés et en formation professionnelle, les CIP travaillent sur la préparation des CV et des entretiens pour accompagner la démarche menée par les éducateurs avec les jeunes. Lors de la mise en place de contrats d'alternance, les CIP et les éducateurs font le lien entre le CFA et les entreprises pour veiller à la bonne mise en œuvre du contrat. La recherche d'emploi est accompagnée par les CIP via l'accompagnement aux techniques de recherche d'emploi et l'orientation vers les Missions locales de secteur, en lien avec les éducateurs.

**Le suivi de la scolarité au quotidien** est principalement du ressort de l'éducateur, en lien avec la CIP en cas de problématiques particulières (décrochage, changement de projet) ou de l'IDE si des problématiques de santé le nécessitent. Dans de rares cas de décrochage scolaire, nous avons pu orienter des jeunes vers les dispositifs de remobilisation scolaire mis en place par les éducateurs de prévention spécialisée dans les établissements concernés.

Les CIP maintiennent un lien avec les éducateurs tout au long de l'accompagnement et des démarches. Les jeunes rencontrent souvent des difficultés dans la mise en place de leur projet, les freins principaux étant le niveau scolaire et la barrière de la langue. En outre il y a souvent un décalage entre les représentations des jeunes et la réalité des étapes nécessaires pour l'accès à la scolarité.

Enfin, il y a une difficulté locale due à des différences entre Marseille et hors Marseille. Notamment, la projection des MNA sous OPP pour expertise osseuse ou documentaire avec des fins de prise en charge pouvant survenir à tout moment.

Une arrivée tardive, autant en matière d'âge que de période dans l'année scolaire (avril), rend la scolarisation difficile, d'autant que le nombre de places dédiées est insuffisant pour accueillir l'ensemble des jeunes nécessitant des dispositifs EANA. Enfin, il devient de plus en plus difficile de trouver des entreprises pour des stages ou des contrats d'alternance, ce qui implique la nécessité de développer encore davantage le réseau partenarial et les coopérations à l'interne du Groupe addap13.

## Données 2024 sur la scolarité et les actions spécifiques auprès des jeunes

- **31 jeunes** en UPE2A ont intégré en cours d'année une formation qualifiante (CAP ou bac professionnel).
- **24 jeunes** en cours de scolarité en UPE2A.
- **7 jeunes** en cours de scolarité collège (dont UPE2A).
- **2 jeunes** de plus de 16 ans en scolarité adaptée (EANA, FLE).
- **39 jeunes** en lycée professionnel ou technique (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> années, voie initiale).
- **10 jeunes** inscrits dans un dispositif spécifique (remobilisation, seconde chance...).
- **27 jeunes** inscrits en alternance.
- **40 jeunes** ayant conclu un contrat d'apprentissage dans l'année.
- **1 jeune** est en études post bac (BTS).
- **11 Diplômes obtenus - CAP ou équivalent.**
- **2 jeunes** ont conclu un CDD et 11 un CDI.
- **26 jeunes** sans solution (en attente d'affectation).

## LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- **21 jeunes** ont bénéficié de soutien scolaire individuel en interne.
- **26 jeunes** ont bénéficié de soutien scolaire individuel par un partenaire.
- **3 actions** collectives d'aide aux devoirs.
- **121 actions individuelles** de recherche de patrons et de centres de formation par les CIP.
- **57 accompagnements individuels** à l'élaboration de CV.
- **30 accompagnements collectifs** CV/simulation d'entretiens.
- **21 orientations** vers la Mission locale.
- **53 visites** de stages /employeurs.
- **12 démarches** de médiation employeurs/CFA.
- **33 actions collectives** de découverte métiers.

## ■ ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET À LA CITOYENNETÉ

Dans le cadre de notre pratique, nous alternons entre des **temps de travail individuels et collectifs, chaque modalité répondant à des besoins spécifiques.**

Les temps individuels offrent aux jeunes l'opportunité de se concentrer sur une problématique personnelle. Ces moments privilégiés où le jeune bénéficie d'un temps de parole dédié, sont essentiels pour établir une relation de confiance.

Les temps collectifs, quant à eux, favorisent le développement de l'autonomie et de l'entraide. Ces interactions rassurent les jeunes, renforcent les liens sociaux et préviennent l'isolement, tout en favorisant la création de relations amicales.

Nous mettons également l'accent sur le travail pluridisciplinaire, afin d'apporter une diversité de points de vue. Cette approche permet de proposer une prise en charge globale et adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune, notamment à travers la mise en œuvre de projets.

### Autour des démarches administratives

Lors de l'arrivée des jeunes, nous réalisons un bilan complet de leur situation administrative et nous intervenons en fonction de leurs besoins.

Pour les mineurs non accompagnés, nous accompagnons à l'obtention des documents suivants :

- ◆ Prise en charge par le conseil départemental,
- ◆ Carte vitale, attestation CMU,
- ◆ Assurance,
- ◆ OPP ou jugement en assistance éducative,
- ◆ Attestation d'hébergement, carte de bus, carte émise par le Groupe addap13,
- ◆ Documents d'identité (acte de naissance, carte consulaire, passeport, CNI).

Pour les jeunes majeurs (anciennement MNA), nous accompagnons à l'obtention des documents suivants :

- ◆ Prise en charge,
- ◆ Assurance,
- ◆ Attestation d'hébergement,
- ◆ Documents d'identité (acte de naissance, carte consulaire, passeport, CNI),
- ◆ Contrat jeune majeur,
- ◆ Titre de séjour,
- ◆ Récépissé,
- ◆ Carte vitale,
- ◆ Attestation CMU,
- ◆ Carte de bus,
- ◆ Carte émise par le Groupe addap13,
- ◆ Impôts.

Nous avons établi un partenariat avec l'association 3.8 Lab pour accompagner les jeunes dans les démarches auprès des ambassades (Paris). L'objectif est de garantir une situation stable, favoriser l'autonomie, faciliter l'intégration territoriale et accompagner dans les parcours de formation professionnelle.

### Données 2024 sur les situations administratives et reconstitutions d'état civil

- **27 CCP** ouverts.
- **10 fiches** SIAO réalisées.
- **58 jeunes** accompagnés dans des démarches (consulat, ambassade, préfecture) :
  - ◆ **23 récépissés obtenus.**
  - ◆ **19 titres de séjour obtenus.**
  - ◆ **36 jeunes titulaires d'une carte consulaire ou CNI.**
  - ◆ **59 jeunes titulaires d'un passeport.**

### Accompagnement à la citoyenneté

Plusieurs partenariats ont été mis en place, notamment avec la mairie de Martigues (Parrainage républicain), le théâtre de Martigues et le Z5.

Le **parrainage républicain** a permis en 2024 à une dizaine de jeunes de participer à différentes actions mises en place par les associations qu'ils ont choisies. Ce parrainage est un vecteur d'intégration dans le territoire et de participation à différents événements. Ainsi, un jeune parrainé par la Croix-Rouge a participé à la distribution de repas aux personnes vivant dans la rue à Martigues. Au vu du bilan positif, nous avons décidé de le reconduire en 2025.

Nous avons également renforcé le développement du réseau de droit commun. Parmi nos actions, nous avons participé à l'inauguration de l'Espace jeunesse de Martigues, organisé des événements transversaux inter-équipes et encouragé les jeunes à participer à la vie locale (Halloween, Noël, etc.). L'objectif est d'aider à la reconnaissance du territoire à travers diverses activités et accompagnements, de favoriser l'autonomie et l'entraide entre les jeunes ainsi que le développement de leur réseau social (stages, bénévolat, emploi, apprentissage, clubs sportifs, relations amicales...) et leur indépendance dans les démarches quotidiennes (transports, loisirs...).

## Données 24 des actions et résultats de la socialisation dans le territoire

- **35 inscriptions** ouvertes.
- **15 inscriptions** dans un espace culturel (MJC, théâtre...).
- **36 actions collectives** à caractère culturel ou citoyen.
- **50 actions collectives** à caractère sportif.
- **26 réunions** jeunes.



### Difficultés identifiées

Le manque de formation spécifique des éducateurs au droit des étrangers et ses évolutions législatives est un point à améliorer. Il existe un écart entre les attentes des jeunes et la réalité sur le terrain. Les contraintes d'agenda sont aussi un défi. En effet, la structuration de la prise en charge des MNA nécessite le respect de dates charnières. Or il peut arriver que l'accompagnement administratif en matière d'insertion sociale et professionnelle, ou sur le volet de la santé, représente une priorité et puisse de fait alors mettre au second plan l'accompagnement à la citoyenneté alors qu'il est nécessaire à leur intégration. Les différences culturelles entre les pays d'origine et la France peuvent en effet créer des barrières pour certains.

### Perspectives 2025

Sur l'aspect administratif, le recours plus régulier aux juristes du Pôle serait un atout pour aiguiller le personnel éducatif sur certaines problématiques. Sur le volet de la citoyenneté, la mise en place d'ateliers collectifs est à répéter tout au long de l'année. En effet, lors de la visite de conformité du Conseil départemental 13 pour la MECS du Grand Canal, il a été demandé de travailler sur un planning d'ateliers à mettre en place quotidiennement pour les jeunes non scolarisés. Cette idée est à reproduire également dans le diffus sous la forme d'ateliers mensuels et en fonction des compétences des professionnels.

### Sortie du dispositif

La sortie du dispositif se prépare dès l'entrée du jeune,

en portant une attention particulière à chaque étape de son parcours. Différents types de sortie sont possibles, allant de la sortie positive quand la situation administrative et financière permet l'accès à un logement, aux sorties vers d'autres services de prise en charge de MNA, par exemple plus proches de leur école ou employeur. Par exemple, certains sont accueillis initialement dans notre service mais trouvent un employeur à Marseille, bassin d'emplois plus développé. Dans ces cas-là, nous collaborons avec le conseil départemental et d'autres structures pour proposer leurs candidatures et leur permettre de se rapprocher de leur lieu d'apprentissage. Il y a aussi des cas de sorties sèches, notamment pour les jeunes soumis à une ordonnance de placement provisoire (OPP) pour expertise osseuse ou documentaire, ou ceux qui ne respectent pas les obligations d'un contrat jeune majeur ou sont en fugue depuis plus de 15 jours.

La préparation à la sortie est un processus collectif impliquant une équipe pluridisciplinaire d'éducateurs, conseillers en insertion professionnelle (CIP), infirmiers (IDE), psychologue et de cadres éducatifs. Chaque jeune bénéficie d'un suivi individualisé par son éducateur référent, qui travaille avec lui pour proposer la meilleure orientation en fonction de ses besoins et demandes. Il est indispensable que le jeune soit acteur de son projet, conformément à la loi 2002-2.

### ■ SORTIES DU DISPOSITIF

- **42 réorientations** dont
  - ◆ 11 en interne du Pôle,
  - ◆ 11 vers des MECS,
  - ◆ 5 en SAS jeunes majeurs,
  - ◆ 7 en FJT,
  - ◆ 8 accès à un logement autonome.
- **20 orientations** defectives vers le 115.
- **6 fugues sans retour** à + 15 jours.



## Autour de la majorité

Les **contrats jeunes majeurs (CJM)** sont des dispositifs essentiels pour accompagner les jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance dans leur transition vers l'autonomie. Ils permettent aux jeunes de 18 à 21 ans de bénéficier d'un soutien continu afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces contrats sont particulièrement importants pour les jeunes qui n'ont pas encore acquis toutes les compétences nécessaires pour vivre de manière autonome à leur majorité. La mise en place d'un CJM repose sur une évaluation des besoins du jeune et sur la formulation d'une demande de sa part, avec des objectifs précis. Ce projet inclut des actions spécifiques en matière de formation, emploi, logement, santé et gestion administrative. L'objectif principal est de fournir un cadre structuré pour aider le jeune à devenir autonome tout en bénéficiant d'un soutien adapté à ses besoins.

Les éducateurs référents jouent un rôle central dans ce dispositif. Ils accompagnent les jeunes dans leurs démarches, les conseillent et les orientent vers les ressources appropriées. Les conseillers en insertion professionnelle (CIP) collaborent étroitement avec les éducateurs pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi. Les infirmiers et le psychologue assurent un suivi de santé régulier et encouragent les jeunes à maintenir leur couverture médicale à jour.

La recherche de logement est un volet crucial du CJM. Les jeunes bénéficient de l'aide des éducateurs et des CIP pour accéder à un logement adapté à leurs besoins et ressources. Cela inclut la recherche de logements sociaux, la compréhension des dispositifs d'aide au logement et la gestion des démarches administratives liées à l'habitat. Accéder à un logement représente un défi majeur, en grande partie à cause de la saturation des dispositifs existants : le nombre limité de places disponibles dans les structures d'hébergement d'urgence et les logements sociaux notamment crée une forte concurrence entre les demandeurs. Les jeunes de l'ASE, souvent sans revenu stable ni garant financier, se retrouvent en bas de liste et l'accès à ces logements s'avère particulièrement difficile. Ensuite, la complexité des démarches administratives et les critères d'éligibilité rigoureux des dispositifs d'hébergement représentent des obstacles supplémentaires pour ces jeunes. Beaucoup d'entre eux sont dans des situations administratives non encore résolues, comme l'obtention ou le renouvellement de titres de séjour, ce qui peut retarder voire empêcher leur accès à un logement.

En matière d'insertion professionnelle, les jeunes sont accompagnés dans la rédaction de leur CV, la préparation aux entretiens d'embauche et la recherche de contrats en alternance, CDD ou CDI. Les partenariats avec les entreprises locales et les Missions locales

sont activés pour maximiser les opportunités d'emploi. L'autonomie financière et administrative est également une priorité. Les jeunes sont formés à la gestion de leur budget et sont accompagnés dans les démarches d'ouverture d'un compte bancaire et de mise en place d'une Complémentaire santé solidaire. Des ateliers pratiques sont organisés pour les préparer aux réalités administratives et financières de la vie autonome.

Il est crucial que les jeunes soient acteurs de leur projet, conformément à la loi 2002-2. Le CJM favorise cette implication en les encourageant à participer activement à la définition de leurs objectifs et la planification de leurs actions. La relation de confiance avec les éducateurs et les autres professionnels de l'ASE est essentielle pour garantir l'efficacité de l'accompagnement.

La mobilité constitue aussi un obstacle. Sans permis de conduire ni accès facile aux transports en commun, de nombreux jeunes peinent à se rendre aux entretiens pour un logement ou d'autres démarches administratives.

Pour 2025, plusieurs améliorations sont envisagées.

- ◆ Un calendrier rétroactif pourra être mis en place pour structurer les étapes de la sortie, suivre l'évolution de chaque jeune et anticiper les actions à mener, notamment en ce qui concerne la recherche de logement et l'insertion professionnelle, afin d'augmenter l'implication du jeune.
- ◆ Il sera aussi intéressant de solliciter davantage la prévention spécialisée pour les sortants et d'encourager d'anciens jeunes sortis à venir échanger sur leurs parcours. Un livret de sortie regroupant les acteurs locaux qui peuvent être sollicités ainsi qu'un mémo pratique, sera proposé.

**En 2024, 30 APJM sollicités dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> demande et 34 demandes de renouvellement de CJM ont été émises par notre service.**





## SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - MECS - SAPA

En 2024, nous avons recentré nos secteurs d'intervention dans trois communes : Marseille, Istres et Martigues, afin d'assurer une présence éducative renforcée et limiter les nombreux déplacements de l'équipe.

Les bases de service se situent à :

- ◆ 35 boulevard de Briançon - 13003 Marseille.
- ◆ Avenue Boulingrin - 13800 Istres.

La stabilité de l'équipe éducative a permis un accompagnement plus complet des jeunes, avec des réponses adaptées aux besoins repérés.

Le respect du protocole d'admission a permis également le plus souvent de préparer l'accueil des jeunes, en équipe.

Nous avons engagé au printemps une démarche visant à la rédaction du projet de service. Une consultante est ainsi venue animer des séances de travail réunissant l'équipe pluriprofessionnelle, les cadres et la conseillère technique.

### ■ RAPPEL DE LA MISSION ET DU CADRE GÉNÉRAL D'INTERVENTION

Le service Accompagnement aux parcours atypique (APA) vise à répondre par un accompagnement adapté aux besoins des jeunes, avec une prise en charge à la fois stable et réactive. Depuis 2021, le service a obtenu, via une extension de la MECS Mineurs non accompagnés, une autorisation qui correspond actuellement à **22 places, dont deux places d'urgence** (accueil ponctuel et temporaire). L'équipe est organisée de manière à pouvoir couvrir l'ensemble du département sur une amplitude horaire en journée, soirée et nuit.

Nous accueillons des **garçons et filles**, de 15 à 21 ans, issus majoritairement de longs parcours institutionnels émaillés de ruptures fréquentes. Les jeunes que nous accompagnons nous sont orientés par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

La plus-value du service est de proposer un modèle de prise en charge différencié de ceux habituellement en vigueur dans les structures de type MECS et qui n'ont pas convenu aux jeunes que l'on oriente vers nous. L'objectif étant alors de stabiliser ces parcours de manière à mettre un terme à l'enchaînement des dispositifs de prise en charge. Nous poursuivons

la modélisation d'une intervention mêlant prises de risque éducatif assumée, constitution et renforcement d'un **filet éducatif de sécurité** autour des jeunes et seuil de tolérance élevé.

Nous avons posé des jalons de fonctionnement :

- ◆ **Entretien d'entrée**, visant l'adhésion de l'adolescent à la prise en charge proposée.
- ◆ **Passages quotidiens** de l'équipe éducative dans le lieu d'hébergement du jeune pendant la première semaine. Ensuite, l'équipe adapte la fréquence des passages à chacun : le but est bien d'être présents et disponibles sans leur donner le sentiment d'être « harcelés ».
- ◆ **Respect de l'espace privé** : les visites ont lieu sur rendez-vous.
- ◆ **Présentation** systématique de la psychologue et de l'infirmière comme membres de l'équipe et mise en place d'un parcours de soin sur adhésion des jeunes.
- ◆ **Accompagnement vers l'autonomie** : tenue du lieu de vie et hygiène personnelle, support du travail autour de l'estime de soi et du vivre ensemble.
- ◆ **Les axes de l'intégration sociale et professionnelle**, la stabilisation du parcours et la réduction des prises de risques sont travaillées au rythme de chacun.

### ■ L'ÉQUIPE PLURIPROFSSIONNELLE

- ◆ 0,5 ETP directrice de service éducatif
- ◆ 1 ETP cheffe de service éducatif
- ◆ 10 ETP travailleurs sociaux
  - Marseille : 7 ETP éducateurs
  - Hors Marseille : 3 ETP éducateurs
- ◆ 1 ETP psychologue clinicienne
- ◆ 1 ETP infirmier diplômé d'Etat
- ◆ 6 ETP surveillants de nuit



L'équipe pluriprofessionnelle cherche à créer autour du jeune un endroit sécurisant et de confiance, tout en respectant le cadre de la protection de l'enfance. L'accompagnement éducatif est renforcé avec un ratio de 20 jeunes pour 10 travailleurs sociaux et 6 surveillants de nuit qui permettent la continuité éducative. Ce lien est opérationnel *via* les relais de fin de journée et les transmissions du matin.

Ce dispositif est complété par **les astreintes**, tenues par les cadres du service en lien avec la direction générale adjointe de pôle. Un numéro de téléphone unique est communiqué aux jeunes et aux partenaires. L'astreinte prend le relais pour la gestion des urgences en journée et début de soirée, souvent en lien avec les services du conseil départemental. Elle répond si nécessaire aux sollicitations des jeunes hébergés et organise les interventions sur site des veilleurs. Une présence éducative est assurée les samedi et dimanche, pour mettre en place des sorties éducatives, des échanges, l'aide à la gestion de l'appartement... Ces présences sur des créneaux de moindre sociabilité permettent de resserrer les liens éducatifs et de confiance.

L'infirmière et la psychologue occupent des fonctions ressources et interviennent en transversalité au besoin, de manière individuelle ou en binôme avec **l'éducateur référent**.

L'articulation entre éducateurs et psychologue est protéiforme. Il est question de s'adapter aux besoins exprimés ou pas du jeune. Ainsi, si la demande du jeune est de travailler avec un éducateur et la psychologue, les premiers entretiens se feront en binôme. Dans d'autres situations, l'éducateur favorisera la rencontre informelle, la psychologue pouvant accompagner l'éducateur dans ses visites à domicile par exemple. Il s'agit d'établir progressivement et sans contrainte un lien de confiance entre les adultes et les jeunes, indépendamment de la fonction de chacun.

### ● **Articulation journée et nuit : le rôle des veilleurs de nuit**

Les veilleurs de nuit (trois à Marseille et trois pour Istres et Martigues) interviennent de 19 heures à 5 heures le lendemain, de manière mobile et, lorsque cela est possible, ils sont en binôme.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses interventions nocturnes, orientées vers l'accompagnement d'un groupe mixte d'adolescents et jeunes adultes, d'une grande fragilité. Le rôle du veilleur de nuit mobile est de préserver la sécurité des jeunes accueillis au sein de leur logement, en donnant un cadre sécurisant et bienveillant. Au-delà de la vérification de la présence du jeune, les veilleurs interviennent de façon à rassurer et apporter un éventuel soutien émotionnel, faire face aux angoisses nocturnes ou pallier la solitude.

Il est manifeste que pour les jeunes les veilleurs sont des pères sécurisants. Ils sont également un sou-

tien et un appui pour l'équipe éducative de journée. A chaque prise de poste, **un échange de transmission** est fait à l'oral et à l'écrit à l'ensemble des salariés (mail) du service. Ces échanges permettent une continuité dans le travail éducatif auprès des jeunes, ce qui amène également une cohésion et de la cohérence dans les actions menées. Les transmissions font état des événements et interventions du début de soirée (admissions en urgence) et de la nuit. Il peut s'agir aussi de recenser les absences injustifiées. De même il est souvent question de décrire une soirée partagée, une activité proposée ou la gestion d'un incident.

Les veilleurs de nuit sont amenés parfois à prendre le relais des accompagnements éducatifs de la journée tels que : courses alimentaires, gestion de l'entretien du logement, lessives, confection des repas, rédaction de lettres type CJM, CV, lettres de motivation, etc. En effet, les jeunes accueillis ont souvent un rythme de vie décalé, ils ne parviennent pas toujours à honorer les rendez-vous prévus. De ce fait, l'astreinte et l'équipe de nuit sont souvent sollicitées pour répondre à certains besoins en soirée. Certains jeunes sollicitent les veilleurs pour regagner leur appartement en dehors des horaires prévus, preuve de leurs difficultés à s'inscrire dans des fonctionnements classiques. Car pour rappel, les mineurs ont obligation d'être présents à 22 heures dans leur logement.

Par ailleurs, les veilleurs, sur validation du service, proposent régulièrement des sorties ou activités (bowling, match de football au stade, cinéma, repas, balade, pétanque, etc.), en individuel ou en mini-groupe.

En cas d'urgence, ils effectuent les accompagnements dans les hôpitaux, récupèrent les jeunes au commissariat en sortie de garde à vue ; le lien avec les cadres d'astreinte est permanent.

Ils ont également **un rôle de médiateur**. En effet, les jeunes sont accueillis en hébergement diffus au sein de résidences dites classiques et il faut parfois intervenir afin d'apaiser les tensions entre le voisinage et le jeune. Les veilleurs de nuit participent, en fonction de leur planning (horaires de nuit), aux réunions d'équipe, supervisions et formations (premiers secours, gestion de la violence, prévention de l'intention suicidaire...).

Cette année, les veilleurs ont rencontré des difficultés dans la gestion des comportements dangereux ou problématiques d'un jeune ou d'un groupe de jeunes : angoisses nocturnes, accès parfois difficile aux logements, non-respect du cadre, gestion des familles... Nous travaillerons en 2025, en équipe complète, sur des thématiques spécifiques aux jeunes accueillis, afin d'avoir un fil conducteur et d'affiner une posture d'ensemble cohérente à l'égard des jeunes.

### ■ **MODALITÉS D'HÉBERGEMENT**

En application de la loi Taquet, le service a transformé ses modalités d'hébergement, pour aller vers le parc



locatif. Ainsi, cette année, huit logements supplémentaires ont été mis à disposition des jeunes accueillis et les accueils en hôtel se sont réduits de manière significative. La recherche de logement à Marseille reste assez complexe, étant donné les besoins des jeunes et la rareté des biens disponibles.

Les appartements étaient répartis de la manière suivante en début d'exercice :

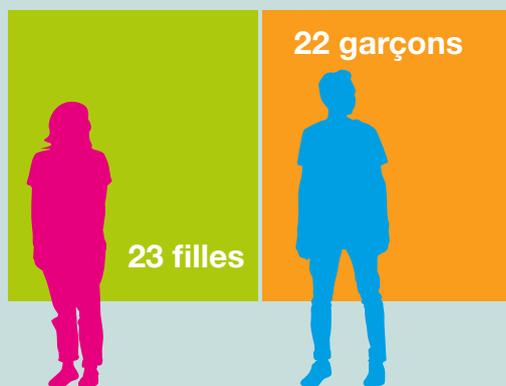
- ◆ Dix appartements à Marseille
- ◆ Trois appartements à Istres
- ◆ Deux appartements à Martigues
- ◆ Deux appartements à Saint Martin de Crau
- ◆ Un appartement à Miramas

18 jeunes sont logés en appartement individuel. Nous avons favorisé cette modalité pour éviter la reproduction de difficultés de sociabilité connues dans le parcours de prise en charge en MECS et ainsi contribuer à la stabilisation de leur situation. Cependant, leur niveau d'autonomie n'est pas toujours compatible avec ce mode d'hébergement. Nous continuerons de penser un modèle de regroupement de studios au sein d'un même bâti.

Certains jeunes, notamment relevant de l'urgence, sont hébergés en structure hôtelière, seule modalité adaptée à leur situation à l'admission. Pour réduire la dispersion géographique et favoriser de ce fait la proximité ainsi que la disponibilité des travailleurs sociaux, nous avons progressivement fait évoluer cette répartition.

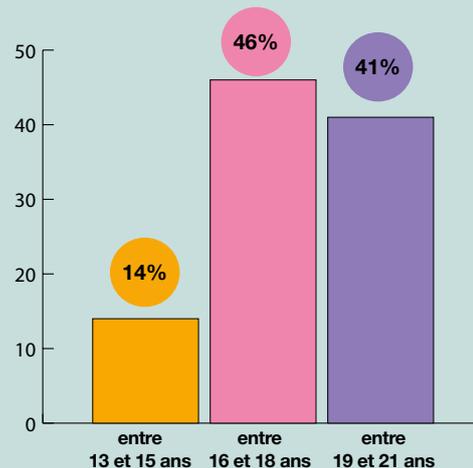
## ■ PUBLIC ACCUEILLI EN 2024

### 45 jeunes accueillis en 2024



Durée moyenne de prise en charge  
326 jours.

### Répartition du public par âge à son arrivée sur le service



Les jeunes sont orientés vers le service par les services de l'Aide sociale à l'enfance, *via* la transmission d'une [note de candidature](#).

### ● Les motifs d'orientations vers le service

Les demandes d'accueil sont généralement liées, d'une part au profil des jeunes (carences affectives, troubles du comportement, conduites à risques, souvent cumulées) et d'autre part à leur parcours institutionnel antérieur. En effet, ces derniers ont souvent connu plusieurs placements, sans réussir à trouver leur place au sein de structures collectives. Notre service propose un cadre de prise en charge plus souple qui peut alors apparaître plus adapté à leurs besoins spécifiques et leurs capacités à ce moment-là de leur vie. Nous sommes principalement sollicités par les MDS du département. Il est arrivé que les demandes soient formulées par les services de la Dimef, les services AEMO-R et Hébergement MNA (Groupe addap13), parfois le centre hospitalier Valvert. Une validation des services de l'Ase est, dans tous les cas, nécessaire.

L'orientation auprès du SAPA est souvent motivée par la connaissance de notre fonctionnement, qui fait preuve de souplesse et d'adaptation. L'accompagnement proposé est fondé sur [une individualisation du parcours](#) pensée en tant qu'alternative à ce qui a déjà été proposé afin de travailler à une stabilisation.

### ● L'entrée dans le service

À la suite de la réception de la candidature, nous mettons en place un [entretien de préadmission](#) avec le jeune et ses référents ASE afin d'échanger sur son parcours de vie, ses besoins, ses difficultés, etc. Cet entretien nous permet de mieux comprendre ses

antécédents et ses besoins. Il est primordial que le service s'adapte à chaque situation individuelle, en tenant compte des forces et des points faibles de chacun. C'est aussi le moment pour le jeune d'exprimer quelque chose de son projet ou au moins de signifier son adhésion à notre prise à charge.

Les membres de l'équipe présents lors de cette rencontre effectuent un retour à l'ensemble des professionnels, afin de pouvoir statuer sur un éventuel accueil. Lors de cette séquence, les besoins du jeune et les possibilités du service à pouvoir y répondre de manière adaptée et sécurisante sont étudiées.

### ● Les problématiques des jeunes

Le service accueille des adolescents et jeunes majeurs dont le profil laisse apparaître des carences affectives, des troubles du comportement, des conduites à risques (y compris prostitutionnelles) et de multiples ruptures institutionnelles et familiales. Une des sources de souffrance pour les jeunes placés est la séparation/rupture avec leur famille et leur milieu. En 2024, l'équipe éducative a été davantage confrontée à des situations de mises en danger importantes.

### Conduites prostitutionnelles

L'équipe pluridisciplinaire, grâce à ses capacités d'observation et de connaissance des problématiques de ces adolescents, et à la suite de formations sur cette thématique, est à même de repérer les signes laissant penser à une pratique prostitutionnelle (fugues récurrentes, possession de grandes sommes d'argent, problèmes gynécologiques récurrents, blessures physiques, etc.). Les professionnels sont en lien avec l'Amicale du nid, partenaire dédié. De plus, les conduites prostitutionnelles engendrent d'autres conduites à risques comme une consommation de stupéfiants que les jeunes verbalisent parfois :

- ◆ Je me défonce pour ne rien ressentir,
- ◆ Les proxénètes nous droguent pour avoir le contrôle sur nous.

Il est constaté que cette problématique est souvent liée à des carences affectives anciennes et notamment de ruptures familiales. L'accompagnement éducatif de ces jeunes est complexe et demande beaucoup de temps afin de **créer un lien de confiance solide**. Le service permet ce temps. En effet, nous proposons de tisser un **filet de sécurité** en multipliant les occasions de contact avec les jeunes tout en respectant leur rythme. Ne pas les brusquer et proposer un apaisement autant qu'une stabilisation de leurs parcours, souvent émaillés de ruptures. Ce lien se matérialise par l'accompagnement à la vie quotidienne (dont les appels téléphoniques ou échanges par message), aux démarches de soins et par des sorties éducatives. L'équipe accompagne les jeunes en s'appuyant sur les partenaires tels que le Planning familial, l'Amicale du nid, Autre regard, les

MDA, les centres hospitaliers, etc. De même la gestion des fugues est pensée autour du maintien du lien, en même temps que leur déclaration permet de rappeler la loi.

### La santé psychique et physique

La santé des jeunes accueillis est une des problématiques à accompagner dès l'arrivée. Avec des carences importantes chez ces adolescents, qu'elles soient psychologiques ou physiques (gestion des émotions, troubles psychiatriques post traumatiques, maladies diverses, pensées suicidaires, etc.). Nous constatons que bon nombre des jeunes accompagnés ont des difficultés pour s'endormir et/ou des cycles de sommeil coupés (cauchemars/terreurs nocturnes/réveils à répétition).

Un parcours de soin est mis en place, tout en prenant en considération la temporalité du jeune et ses besoins. En effet, le rapport au corps et à la santé est un axe d'accompagnement important mais complexe à travailler avec eux. Ils sont particulièrement vulnérables au développement de troubles psychologiques tels que la dépression, l'anxiété, le trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou des troubles du comportement. Ils peuvent également manifester une difficulté à gérer leurs émotions, avec des crises de colère, des comportements impulsifs ou des difficultés d'autorégulation, ces comportements ayant des impacts, tant sur le plan de leur santé que sur leur parcours d'insertion. Ces jeunes peuvent se sentir responsables de la situation de placement et de rupture d'avec leur milieu, en raison de l'absence de capacité d'analyse liée à leur âge ou de messages implicites qu'ils peuvent percevoir de l'entourage. Cela peut conduire à des troubles du comportement, des difficultés d'adaptation sociale et scolaire et parfois à un "auto-sabotage". Le rejet d'autrui et la peur de l'abandon se nourrissent mutuellement : se sentant indignes d'affection, ces jeunes peuvent développer des mécanismes d'auto-défense tels que l'agression, le retrait ou la soumission excessive. Ils évitent ainsi de s'investir émotionnellement dans les relations, par crainte d'être à nouveau abandonnés. Les mécanismes de défense qu'ils développent, comme l'évitement ou la dissociation émotionnelle, peuvent les rendre incapables de faire face à la souffrance de manière constructive. Ces difficultés peuvent se traduire par des conduites à risque, des troubles alimentaires, et, dans les cas les plus graves, à de l'automutilation ou des tentatives de suicide.

### L'insertion sociale et professionnelle

Les jeunes accueillis sont pour la plupart déscolarisés, ce qui engendre une problématique d'errance quotidienne. En 2024, seulement deux jeunes étaient scolarisés au lycée. Suite à ces décrochages scolaires,



l'équipe éducative accompagne les jeunes vers une orientation dans le monde professionnel par le biais de stages, formations professionnelles, contrats en service civique, etc. Les jeunes sont tous suivis par la Mission locale, qui est un partenaire essentiel. Afin de travailler la continuité de leur autonomisation, ils ont la possibilité de recevoir une allocation mensuelle par le biais d'un Contrat engagement jeune, à condition d'en respecter les objectifs d'insertion.

Les ruptures fréquentes que la plupart ont vécues peuvent être perçues comme une forme de marginalisation sociale. La difficulté à maintenir des liens sociaux et amicaux renforce un sentiment d'incompréhension et de différence. L'expérience d'une vie instable, marquée par des déplacements fréquents, peut les empêcher de développer un sentiment d'appartenance. Notre rôle est alors de garantir la **permanence du lien éducatif**, l'expression bienveillante de la compréhension de leurs besoins et la croyance dans les potentialités de chacun. Le lien avec la famille biologique étant souvent abimé, ces jeunes se retrouvent dans un environnement incertain, où la figure d'attachement peut être les éducateurs ou d'autres professionnels. La difficulté à recréer des liens solides amplifie ce sentiment d'isolement et peut mener à une détresse psychologique chronique, marquée par une anxiété liée à l'abandon ou à la peur du rejet.

### Les fugues et la possibilité de retour

La fugue est un acte régulièrement posé par les jeunes que nous prenons en charge. Toutefois, il nous a semblé essentiel d'aborder cette problématique de manière à ce que cet acte, souvent perçu comme insécurisant, puisse être accompagné. Les fugues déclarées concernent les mineurs et les majeurs à protéger (tutelle ou curatelle). Les déclarations de fugue sont transmises aux services de police compétents, aux inspecteurs enfance famille référents et aux référents Ase du jeune concerné. Concernant les jeunes majeurs, leurs absences font l'objet d'une communication à l'astreinte et d'un traitement éducatif.

En effet, lorsqu'un adolescent fugue, l'éducateur veille à maintenir un lien notamment par des tentatives de contact téléphonique ou *via* les réseaux sociaux. Il s'agit de favoriser son retour dans un cadre sécurisant. Par ailleurs, il a été acté que la fin de prise en charge ne serait pas immédiate dès les jours suivant la déclaration de fugue mais qu'elle serait envisagée sous un angle éducatif, en fonction des liens maintenus avec le jeune durant son absence. La communication et la construction des positionnements se réalise en lien avec les services du conseil départemental. Nous avons pu identifier la fugue comme le point de départ d'un processus plus large, souvent vu comme un moyen de renforcer le lien, plutôt que de le rompre. Le jeune pouvant chercher alors à en éprouver la fiabilité.

Nous avons constaté en 2024, 61 fugues et enregistré 94% de retours. Le principe reste que la personne ayant fugué doit pouvoir reprendre contact avec nous à tout moment et reprendre son projet éducatif là où il s'était arrêté. Nous visons ainsi à réduire les ruptures institutionnelles.

### ■ LE PROJET INDIVIDUEL AU SAPA

*La confiance, souvent fragile, nécessite un investissement quotidien pour être établie.*

En raison du passé complexe des jeunes accueillis le service doit constamment adapter ses méthodes et approches en fonction des besoins immédiats de chaque jeune. Le plus souvent, il s'agit d'adolescents et jeunes majeurs rapidement déscolarisés, qui rencontrent des difficultés avec l'autorité, les règles institutionnelles et l'intégration sociale. Leur relation avec l'école est généralement difficile, et ils ont parfois développé un sentiment de rejet envers le système éducatif traditionnel. Ces jeunes peuvent également avoir des problèmes de sociabilité, ce qui complique encore davantage leur réinsertion scolaire et sociale. Suite aux nombreuses ruptures et au manque de confiance envers l'adulte qu'ils manifestent, il est essentiel de prendre le temps d'apprendre à connaître les jeunes et de créer un lien de confiance avec eux. Ce processus peut prendre plus ou moins de temps selon les parcours de vie.

Dès l'accueil du jeune au sein du service, et sous quinzaine, une rencontre est organisée avec la directrice et la cheffe de service éducatif afin d'établir le **Document individuel de prise en charge (DIPC)**. Ce document a pour objectif d'informer le jeune des droits et devoirs en ce qui concerne sa prise en charge au sein du service, il précède la réalisation du Projet personnalisé pour l'enfant (PPE).

Le **PPE**, qui définit les objectifs à atteindre avec le jeune et les actions à mettre en place pour y parvenir, est rédigé par les éducateurs référents avec le jeune. Cet écrit est régulièrement réévalué et ajusté en fonction de l'évolution du jeune et de ses besoins, à l'occasion d'entretiens éducatifs réguliers au cours desquels le jeune est invité à s'exprimer sur ses besoins. La souplesse du dispositif n'impose pas de récurrence formalisée.

Nous organisons également une **synthèse** avec les référents ASE et l'Inspecteur enfance famille. Elle permet de faire un bilan de la situation, d'évaluer les actions menées et d'adapter à nouveau l'accompagnement. Le jeune est informé de ces échanges et de leurs conclusions.

Il existe également le **Contrat jeune majeur**, dont la durée varie en fonction du profil du jeune. Ce contrat tripartite définit les objectifs à atteindre (santé, insertion professionnelle, etc.). Le jeune doit remplir ces objec-



tifs (partiellement ou totalement) pour que le contrat soit renouvelé et il peut être rompu par toutes les parties signataires. Cette année, nous avons accompagné onze demandes de CJM. Il s'agissait alors d'aider le jeune à formuler sa demande de continuité de prise en charge en étudiant ses potentialités et ses ressources mais aussi en déclinant les objectifs prioritaires pour accéder progressivement à l'autonomie. Nous devons ainsi régulièrement insister sur l'adhésion aux soins, le respect des lois et la réduction des conduites à risques. Le service accueille également des jeunes bénéficiant d'un co-suivi, c'est-à-dire qu'ils sont pris en charge et placés au sein du service et sont suivis également par la PJJ. En 2024, cinq situations de ce type ont été accompagnées.

Pour chacun des processus PPE, DIPC, Synthèse, nous commençons par évaluer la situation du jeune, ses besoins, ses difficultés, ses ressources et ses aspirations. En fonction de cette évaluation, des objectifs clairs et réalisables sont identifiés. Ils peuvent concerner différents aspects : santé, scolarité, insertion professionnelle, vie sociale, etc. et doivent être motivants pour le jeune. C'est un processus collaboratif où le jeune **participe activement à la définition de ses objectifs** et à la manière dont il souhaite y parvenir. Une fois le projet défini, des actions concrètes sont mises en place pour l'aider à les atteindre.

## ● L'accès aux droits

L'accompagnement à l'accès aux droits (CMU, documents d'identité, impôts, titre de séjour, naturalisation...) diffère selon l'âge et le degré d'autonomie du jeune concerné.

- ◆ **Les mineurs** : nous pouvons prendre les rendez-vous administratifs nécessaires en leur présence, puis nous les accompagnons physiquement aux rendez-vous. Un rappel la veille du rendez-vous est souvent nécessaire pour s'assurer de la présence du jeune le jour J.
- ◆ **Les jeunes majeurs** : nous les accompagnons souvent physiquement aux premiers rendez-vous et rapidement, nous leur rappelons uniquement les démarches nécessaires afin qu'ils se mobilisent et parviennent à s'y rendre de manière autonome.

## ● L'accompagnement vers l'autonomie

L'accompagnement physique et individuel se déploie en plusieurs étapes progressives, adaptées aux capacités de chacun. Dans un premier temps, l'éducateur peut fixer un rendez-vous quelques heures avant l'heure prévue pour anticiper les éventuelles difficultés telles que des problèmes de réveil, le temps de préparation ou encore pour s'assurer de la ponctualité. Il arrive fréquemment que l'éducateur prenne un double des clés pour pouvoir accéder au logement si le jeune

ne répond pas, par exemple en raison de son sommeil ou de son absence.

Dans un second temps, des objectifs personnalisés sont établis avec chaque jeune, afin de faire évoluer la situation. Pour exemple, l'éducateur peut appeler le jeune au lieu de se rendre sur place pour vérifier s'il est réveillé, ou l'attendre devant chez lui à une heure précise. Une fois que le jeune est plus autonome dans la gestion de son réveil, de sa préparation et de ses déplacements, l'objectif devient de l'attendre directement sur le lieu de rendez-vous, afin de l'accompagner dans cette dernière étape jusqu'à ce qu'il se sente prêt à la réaliser seul.

Cette **approche graduée** permet d'éviter les échecs immédiats, offrant la possibilité de progresser à travers des petites étapes du quotidien, alors valorisées, et qui renforcent l'estime de soi.

## ● La santé psychique - passages à l'acte et tentatives de suicide

Les jeunes accueillis ont pour la plupart des parcours marqués par des ruptures, tant au niveau affectif que social. Ces ruptures engendrent des souffrances psychologiques notamment un **sentiment d'isolement**, d'abandon, de rejet et parfois de culpabilité qui ont des conséquences sur le développement émotionnel et la capacité à se projeter. Ces jeunes peuvent éprouver le sentiment de ne pas avoir leur place (dans leur propre vie et dans leurs relations aux autres). Sur le plan psychologique, cette situation génère une sensation de déconnexion profonde. Ce sentiment de non-appartenance peut conduire à un isolement social qui peut se transformer en une forme d'isolement intérieur, ce processus renforçant leur vulnérabilité, car il les prive de ressources affectives et de soutien extérieur. **L'isolement social**, couplé à la **rupture affective**, affecte directement l'estime de soi de ces jeunes. En l'absence de repères stables et de soutien affectif, ils peuvent internaliser des messages négatifs sur eux-mêmes, développer des croyances erronées (être indignes d'amour ou d'attention). Cette perception dévalorisante peut produire un sentiment d'infériorité, un manque de confiance en soi et une vision négative de leur futur.

## Fragilité psychique

Cette année, nous avons rencontré davantage de problématiques psychiatriques, notamment des troubles de la personnalité nécessitant la mise en place de traitement médicamenteux, voire des hospitalisations. Nous faisons alors régulièrement appel à des personnels soignants libéraux pour compléter l'intervention de notre infirmier pour établir les protocoles de prise des médicaments (piluliers) et suivre la bonne prise des traitements.

Nous avons été amenés durant l'année à alerter l'ASE à de nombreuses reprises sur la fragilité psychique de certains jeunes, le risque de passages à l'acte et le



fait que notre service n'offrait pas alors un cadre suffisamment sûr pour ces grandes détresses. Ces jeunes traversent des épreuves émotionnelles qui les marquent. Nous proposons un accompagnement psychologique bienveillant et une prise en charge globale qui prend en compte les dimensions affectives, sociales et éducatives, essentielles pour leur permettre de sortir de cet isolement, de restaurer leur confiance en eux et de se reconstruire.

Il s'agit pour l'équipe pluri professionnelle de se tenir à bonne distance des jeunes les plus repliés sur eux-mêmes, leur assurant à la fois discrétion et disponibilité. Les contacts peuvent être espacés sans jamais évidemment disparaître. Ils peuvent prendre plusieurs formes (appels téléphoniques, textos, rencontres café, visites à domicile).

Pour atténuer l'impact des ruptures et du sentiment d'isolement, un accompagnement psychologique adapté est essentiel. Il s'agit d'offrir à ces jeunes un espace sécurisé où ils peuvent exprimer leurs émotions, comprendre leurs souffrances et se reconstruire à travers des relations de confiance. Le soutien psychologique est intégré dans un projet global d'accompagnement qui inclut des soins émotionnels, sociaux et éducatifs. Le service dispose de différents lieux permettant la sécurisation des échanges. L'objectif de cet accompagnement est de restaurer progressivement l'estime de soi des jeunes, de les aider à reconstruire une identité positive. Cela passe par l'établissement de liens affectifs stables, que ce soit avec des professionnels ou des pairs. Les interventions doivent viser à renforcer les ressources internes des jeunes, leur résilience, leur capacité à se projeter positivement dans l'avenir et à se reconnecter avec le monde qui les entoure.

### Un accompagnement bienveillant

Ce travail se fait au sein de notre service par la mise en place de suivis psychologiques réguliers qui, le plus souvent, se mettent en place au travers de co-accompagnements psycho-éducatifs, par des activités communes favorisant le renforcement positif et le regroupement social. Nous avons ainsi proposé l'activité randonnée qui leur a permis de développer des compétences sociales à travers les échanges avec le groupe, le partage d'un pique-nique, la collaboration et le soutien face à l'effort. Ils ont été amenés à faire confiance à l'équipe éducative et à la psychologue. Ils se sont surpassés à travers une activité à la fois physique et de repérage dans l'espace. Cela ayant eu pour effet de valoriser leur estime d'eux-mêmes, leur sentiment d'appartenance à un groupe et leur esprit de collaboration. Cela a également permis à certains de pouvoir parler à la psychologue dans un contexte autre qu'un face-à-face et de pouvoir exprimer des choses qu'ils n'abordaient pas en entretien jusqu'alors.

### Passages à l'acte

Nous avons constaté une multiplicité des passages à l'acte chez ces jeunes en grande souffrance psychique. Face à cela, nous avons continué le travail de partenariat développé l'année précédente afin de pouvoir proposer des soins complémentaires et spécifiques à ceux proposés par notre service.

Nous travaillons ainsi avec les CMP territoriaux, les centres hospitaliers (urgence et unité psychiatriques), les services de la MDPH, les Maisons de l'adolescent, l'association RESADO, les cabinets d'infirmiers libéraux, le Planning familial...

Cette année, quatre jeunes ont eu des passages à l'acte suicidaire. Ce qui a conduit, par un appel aux pompiers, à l'hospitalisation en psychiatrie, notamment au Cap 48 (hôpital Nord) ou Cap 72 (hôpital Edouard Toulouse). Ces séjours sont de courte durée et une continuité des soins a lieu avec les médecins hospitaliers ou les psychiatres des CMP de secteur, les jeunes étant en effet suivis hors hospitalisation, ce qui nécessite un lien régulier.

L'équipe adresse systématiquement des notes d'information préoccupante et demande une rencontre afin de réfléchir à l'accompagnement proposé. Les référents ASE des MDS sont en lien avec les familles et les informent des événements relatifs à leur enfant.

Devant la multiplicité des passages à l'acte suicidaire, une partie de l'équipe s'est formée à la Prévention des risques suicidaires avec les équipes des deux MDA du département. Nous avons pu évoquer les différentes situations de passage à l'acte suicidaire auxquelles nous avons été confrontés. Il nous a été proposé de mettre en place un partenariat afin que certains des jeunes du service puissent bénéficier de suivis et participer à des groupes ou ateliers. L'adhésion des jeunes est facilitée, soit parce qu'ils connaissent déjà la structure, soit par notre psychologue qui multiplie alors les entretiens informels permettant la présentation de la démarche et l'intérêt de la résolution des difficultés, tout en les rassurant.

Dans le cadre du suivi de l'une des jeunes filles ayant fait plusieurs tentatives de suicide, la psychologue a évoqué l'accompagnement proposé par la MDA. Elles ont ensuite contacté la psychologue de la structure afin de convenir d'une rencontre pour lui présenter l'institution, les soignants, les intervenants et les activités proposées. Ce partenariat offre un autre lieu d'écoute, à la fois collectif et individuel, qui pourra être un lieu ressource pour les jeunes lorsqu'ils en ressentiront le besoin. Certains jeunes cependant restent réfractaires à la multiplication des intervenants, préférant poursuivre le suivi auprès de leur médecin référent de longue date.

L'accompagnement préalable par la psychologue vise à rassurer le jeune en lui montrant le chemin pour s'y rendre, faciliter le contact avec les intervenants et favo-

riser ainsi l'adhésion aux soins proposés. La rencontre entre soignants permet également de favoriser le lien et les échanges autour de la situation du jeune dans le but d'ajuster les pratiques et de proposer un travail psychothérapeutique opérant.

## ● Les conduites addictives

La majeure partie des jeunes que nous accueillons ont des addictions et peu désirent y mettre un terme. Certains souhaitent diminuer leur consommation sans songer à l'arrêter. Les consommations les plus importantes sont le tabac, le cannabis et de plus en plus les ballons de protoxyde d'azote. Ces consommations ont parfois des conséquences graves sur leur santé psychique et physique, pour autant cela ne semble pas constituer un facteur d'inquiétude pour eux. Plusieurs jeunes du service ont des signes cliniques de paralysie des jambes en lien avec la consommation de ballons, deux ont été hospitalisées dans ce cadre. Cependant, elles ont repris leur pratique dès leur sortie. Elles ne semblent pas conscientiser les conséquences au long terme de leur consommation, de l'emprise du produit sur leur vie (recherche du produit qui prend du temps et moyens pour le financer) et les risques majeurs sur leur santé physique (dégénérescence motrice et neurologique des membres inférieurs).

Il en est de même pour la consommation de cannabis qui touche la quasi-totalité des jeunes accueillis. Ils passent ainsi du temps à la recherche du produit et du moyen de le financer. Ils sont souvent dans l'incapacité de pouvoir gérer la frustration ou le manque et multiplient ainsi les mises en danger. Cela peut expliquer une partie de leur agressivité vis à vis des membres de l'équipe lorsqu'ils n'obtiennent pas leurs allocations. La consommation accentue leur situation de mal être et exerce une forme d'emprise sur eux. Elle engendre une symptomatologie anxio-dépressive chez la plupart d'entre eux, inhibant leurs capacités et possibilités à se mobiliser dans les démarches d'insertion et du quotidien. Peu en ont conscience, la plupart ne perçoivent que le sentiment d'apaisement immédiat quoiqu'éphémère.

Nous retrouvons le même schéma (effets de manque, d'agressivité, d'isolement) avec d'autres dépendances sans produit telles que l'usage intensif des écrans et réseaux sociaux. Beaucoup des jeunes pris en charge dans le service sont concernés. Ils se montrent souvent déconnectés du réel et présentent de grandes angoisses à l'idée de se retrouver sans connexion internet ni téléphone.

Nous travaillons avec eux à une prise de conscience afin de faire émerger des facteurs de motivation pour diminuer ou arrêter leur consommation. La psychologue, formée à la prise en charge des conduites addictives, a développé le partenariat avec Tema 13 et Addiction méditerranée pour nous aider dans l'accompagnement de ces conduites.

Nous abordons la prévention et la réduction des risques en proposant aux jeunes des rendez-vous avec des structures spécialisées : Bus 31/32, centre Puget Bis, les CSAPA. La difficulté est de mobiliser les jeunes pour aller rencontrer ces partenaires. Nous travaillons en équipe autour de cette question pour élaborer des stratégies d'adhésion aux soins. Nous pensons nécessaire de développer des ateliers santé collectifs. Nous travaillons à la mise en place progressive d'interventions autour de la prévention et de la prise en charge des conduites de dépendance.

## ■ LES SUPPORTS ÉDUCATIFS ACTIONS COLLECTIVES

Cette année l'équipe éducative a mis en place de nouveaux supports éducatifs considérés comme des leviers essentiels pour l'accompagnement. Ces outils ont permis d'instaurer de nouvelles pratiques et d'expérimenter des approches. L'objectif principal est de mobiliser les jeunes en leur proposant des activités accessibles, visant à valoriser leurs compétences tout en renforçant leur estime de soi. L'équipe a tâché de mettre en place des projets permettant la réussite de tous les jeunes, les défis étant adaptés. Au fur et à mesure des sorties, l'équipe a mobilisé de plus en plus de jeunes, sur la base du volontariat, jusqu'à réaliser une journée avec treize d'entre eux.

## ● Ateliers collectifs de prévention santé

Nous avons poursuivi la mise en place d'ateliers collectifs autour de la santé. Néanmoins, il a été difficile de les concrétiser cette année pour de nombreuses raisons :

- ◆ Les difficultés psychiques et comportementales des jeunes du service ont mobilisé l'équipe sur la résolution de situations de crise, d'urgence et de mises en danger, prioritairement à l'échelle individuelle.
- ◆ D'autre part nous sommes également confrontés à la difficulté du collectif avec ces jeunes qui ont souvent des problèmes avec cette dimension. Certaines des sorties que nous avons organisées se sont soldées par des altercations. Il faut donc réfléchir à proposer des ateliers en groupes réduits et en veillant à la constitution de chaque groupe.
- ◆ Les thèmes autour de la santé relèvent souvent de l'intime et nous constatons que les jeunes de notre service sont souvent mal à l'aise avec cela. Certains sujets peuvent renvoyer à des traumas ou être vécus de manière intrusive. Nous avons essuyé de nombreux refus lorsque nous leur avons proposé de participer à des ateliers autour de la sexualité et de la prévention des MST. Il en

a été de même pour la question de la prostitution et nous avons alors décidé de les orienter plutôt vers l'Amicale du nid. Ce sont souvent des sujets que les jeunes préfèrent aborder en individuel et avec des personnes extérieures au service (gêne, pudeur, honte...).

Nous allons donc repenser en 2025 la manière de mettre en place ces ateliers.

Dans un premier temps nous allons réévaluer les besoins, sélectionner les thèmes à aborder en priorité, cibler les propositions de participation en fonction des pertinences individuelles, commencer par des thèmes généraux ne les mettant pas mal à l'aise, et, pour les thèmes plus spécifiques et/ou intimes faire appel à des partenaires qui peuvent les recevoir dans leurs locaux.

Nous avons commencé à mettre en place cela avec le Planning familial qui propose des groupes de discussion avec des infirmières et des conseillères conjugales. Cela permettra aux participants de connaître les lieux, les actions, les intervenants et donc de disposer d'un lieu ressource où venir discuter de choses personnelles et être pris en charge au niveau gynécologique.

Nous allons également demander aux jeunes d'être partie prenante de ces ateliers en les interrogeant sur la manière dont ils aimeraient qu'ils se déroulent : format, fréquence, manière de présenter les choses (supports : vidéo, power point, jeux...), horaires... afin de les faire adhérer à cette proposition et susciter leur participation.

## ● Randonnée équestre

Cinq jeunes du service ont participé à une randonnée équestre en Camargue.

Ce projet incluant le support de l'animal, co-construit avec eux, a notamment permis de :

- ◆ Renforcer la confiance en soi par l'accomplissement d'une nouvelle activité,
- ◆ Développer la responsabilité et l'autonomie en prenant soin des chevaux et en respectant les règles de sécurité,
- ◆ Apprendre à gérer ses émotions,
- ◆ Favoriser le travail d'équipe et les compétences sociales,
- ◆ Se reconnecter avec la nature dans un environnement apaisant,
- ◆ Offrir une évasion du quotidien et valoriser le jeune,
- ◆ Développer l'empathie à travers la relation avec l'animal.

Les bénéfices éducatifs de ce type d'activité sont indéniables. En offrant de telles opportunités, nous favorisons non seulement l'acquisition de nouvelles compé-

tences, mais aussi le développement de la confiance en soi et du respect des autres. Ces moments contribuent à valoriser les jeunes et à encourager la relation éducative.

## ● Repas de fin d'année

Afin de proposer un temps pour célébrer la fin de l'année, l'équipe éducative a organisé une journée dédiée. 18 jeunes ont partagé un repas au restaurant et une activité de réalité virtuelle. Ils ont validé la proposition du lieu de restauration et choisi l'activité. Ces moments collectifs ont tout d'abord permis aux jeunes de mieux se connaître mais également de se retrouver après avoir partagé des expériences de placements. La cohésion de groupe était particulièrement remarquable, renforcée par les défis rencontrés dans l'arène de jeux. Ils ont su collaborer et communiquer entre eux efficacement, sans conflit. Par ailleurs, chaque jeune a pu établir des interactions significatives avec les éducateurs à divers moments, pour des raisons variées. La disponibilité et l'accessibilité des professionnels ont favorisé des échanges riches et constructifs, permettant aux jeunes d'aborder non seulement les activités de la journée, mais aussi des aspects de leur quotidien. Ces échanges, nourris par la participation active de chacun, ont permis à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe. Leur enthousiasme et leur implication ont été notables tout au long de la journée. Les remerciements et suggestions de renouvellement exprimés oralement par les jeunes témoignent de la réussite de cette journée. Les photos qu'ils acceptent de prendre avec le sourire est aussi une bonne évaluation de leur satisfaction.

## ● Randonnée

L'équipe éducative a organisé une dizaine de randonnées pour 4 à 6 jeunes en veillant à définir préalablement des parcours adaptés. Les itinéraires étaient généralement conçus pour durer d'une heure et demie à deux heures. Il s'agit d'une durée adaptée à l'inactivité ordinaire des jeunes, voire aux difficultés physiques de certains, tout en imprimant une notion d'effort individuel et collectif. Toutefois, au fil des sorties, il est apparu que les jeunes, une fois lancés dans l'activité, exprimaient fréquemment le souhait de prolonger l'expérience. Face à cette demande et afin de répondre au mieux à leurs envies et besoins, l'équipe éducative, flexible et à l'écoute, a ajusté à la hausse la durée et l'intensité des randonnées. Si nécessaire, l'équipe éducative se divise afin de s'adapter au rythme de chacun et de garantir un accompagnement adapté à toutes les capacités en présence. La psychologue a pour habitude de se joindre au groupe. Ce fut notamment le cas lors d'une sortie dans le Massif de la Sainte-Baume, un parcours particulièrement



exigeant, où l'équipe s'est appuyée sur l'enthousiasme des jeunes pour mener à bien une randonnée difficile. Ainsi, l'équipe éducative a pu garantir la sécurité des jeunes tout en **encourageant le dépassement de soi** et en créant un environnement propice à l'engagement et à l'échange.

En 2025, l'équipe éducative prévoit de reconduire les actions équitation, randonnée, repas, tout en proposant de nouveaux supports éducatifs favorisant l'acquisition de connaissances historiques, notamment à travers la visite du camp des Milles et la participation à un atelier réflexif.

## ■ LES FICHES INCIDENTS ET ALERTE

Le service APA a enregistré des incidents sur l'année 2024 : plusieurs tentatives de suicide (8 au total), des menaces de mort envers les professionnels du service et des violences verbales envers certains partenaires (insertion, hôtelier, etc.). Ces incidents donnent lieu systématiquement à **des notes d'incidents** transmises au conseil départemental. En 2024, nous avons émis 24 notes.

En parallèle, nous constatons une augmentation du nombre de dégradations matérielles et vols de mobilier, dans les hôtels mais surtout dans les logements autonomes. Dans ces situations et, bien que cela soit surtout symbolique, une retenue sur argent de poche et sur la caution à la sortie est effectuée, en plus de l'envoi d'une note d'incident à la MDS référente.

En cas d'évènements indésirables, d'incidents, ou de situation particulièrement préoccupante, nous procédons à une **fiche alerte**. Rédigée par les éducateurs et/ou la psychologue et validée par la cheffe de service, la fiche est ensuite transmise à l'Inspecteur enfance famille et les référents ASE du jeune concerné. C'est la MDS qui a la charge de transmettre la fiche au juge pour enfants et au parquet selon les situations. Ces fiches sont également transmises à la direction générale dans les cas de particulière gravité.

Un débriefing est fait avec l'équipe après l'incident ou l'évènement indésirable. En fonction des évènements et selon leur gravité et impact sur le personnel, l'intervention d'une psychologue clinicienne externe peut être déclenchée. Il s'agit d'agir en prévention du stress post traumatique par l'organisation de deux séances minimum dans un temps le plus rapproché possible de l'évènement.

## ■ LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE

La question de la fin de prise en charge des jeunes au sein de notre service est tout aussi importante que leur admission.

Selon les situations, plusieurs éventualités peuvent être envisagées :

- ◆ **Placement temporaire en attente d'une place en MECS** : un jeune peut alors être placé temporairement dans notre service. **5 jeunes concernés cette année.**
- ◆ **Fin de contrat jeune majeur sur décision de l'inspecteur ASE** : si les objectifs fixés ne sont pas respectés, l'inspecteur, après une évaluation et une concertation avec l'équipe éducative, peut décider de mettre fin au contrat. Dans ce cas, la fin de prise en charge peut être immédiate, ou accompagnée d'une période de transition pour permettre à l'équipe de trouver une solution d'hébergement (temporaire ou pérenne). Lorsque cette solution est trouvée, la fin de prise en charge est actée et prend effet immédiatement. Si la fin de prise en charge est décidée, l'allocation jeune majeur peut parfois être maintenue pour une durée variable. **5 jeunes concernés.**
- ◆ **Orientation vers le droit commun** : l'équipe peut initier des démarches administratives telles que la recherche de logements en location, la création de fiches SIAO pour l'accès à des structures comme des CHRS ou FJT, ainsi que des demandes d'aide au logement comme VISALE ou APL. Dans certains cas, un glissement de bail peut être envisagé, si le propriétaire du bien y est favorable. **2 jeunes concernés.**
- ◆ **Décision judiciaire** : en cas de mise en danger, de vulnérabilité ou de situation judiciaire particulière, le juge pour enfants peut ordonner un placement dans un autre département ou une autre commune, ou bien un séjour de rupture. **3 jeunes concernés.**
- ◆ **Placement en détention ou en structures spécialisées** : la prise en charge peut prendre fin lorsque qu'un jeune est incarcéré ou placé en Centre éducatif fermé (CEF), en Centre éducatif renforcé (CER), ou en foyer de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). **3 jeunes concernés.**
- ◆ **Problèmes de santé** : l'état de santé physique ou psychique nécessitant une hospitalisation longue ou un hébergement médicalisé peut entraîner la fin de la prise en charge dans le service. **2 jeunes concernés.**
- ◆ **Retour en famille** : **3 jeunes concernés.**

Chaque situation est donc évaluée au cas par cas par l'équipe en lien avec les partenaires participant à l'accompagnement éducatif du jeune. Une attention particulière est portée sur l'accompagnement du jeune dans la transition vers une autre solution. A l'occasion d'une fin de prise en charge, le dossier des mineurs comportant les actes administratifs originaux est remis en main propre au référent ASE de la MDS. Concernant les jeunes majeurs, ils sont invités à formuler leur demande et à venir récupérer leur dossier administratif et médical auprès d'un cadre du service. L'avis et l'adhésion du jeune lors de sa réorientation est travaillée



en amont et sollicitée à chaque fois que possible.

## ■ LES COOPÉRATIONS INTERNES

Les coopérations entre les différents services de notre association jouent un rôle central dans l'efficacité et la cohérence des interventions. En favorisant une communication fluide et un partage d'informations structuré, nous répondons mieux aux besoins complexes des jeunes accompagnés. Cette synergie renforce la continuité et la complémentarité des actions mises en place. Elle offre également aux professionnels un cadre pour mutualiser leurs expertises, innover dans les pratiques et optimiser les ressources disponibles. Ces coopérations sont le socle d'une approche globale et concertée, essentielle pour garantir un accompagnement de qualité.

Le service entretient des liens opérationnels et réguliers avec le service Marseille centre de prévention spécialisée et celui des Maraudes mixtes Saint Charles. Ces collaborations reposent sur des échanges d'informations stratégiques et des actions concrètes :

- ◆ **Repérage et orientation** : Les maraudes mixtes Saint Charles nous informent des situations nécessitant un hébergement ou un accompagnement spécifique. Ces signalements sont accompagnés d'un partage détaillé du contexte et des besoins identifiés.
- ◆ **Accompagnement personnalisé** : Une fois les jeunes accueillis par le service, les éducateurs de prévention spécialisée ou des maraudes participent parfois à des réunions pour co-construire le projet éducatif. Ils apportent un éclairage précieux sur le passé des jeunes et sur les leviers d'action possibles.
- ◆ **Orientation vers des activités éducatives** : Le service oriente les jeunes pris en charge vers les actions proposées par la prévention spécialisée, telles que les chantiers éducatifs, les ateliers théâtre ou encore les cours de boxe. Ces activités visent à favoriser réinsertion sociale et libre expression tout en renforçant l'estime de soi.
- ◆ **Coordination en cas de fugue** : En cas de fugue d'un jeune accueilli au sein du service APA, les maraudes mixtes sont informées, dans la mesure où ces jeunes ont souvent connu un parcours d'errance. Cette communication permet aux maraudes d'être particulièrement vigilantes sur le terrain et d'intervenir rapidement si le jeune est repéré.

En 2024, plusieurs jeunes suivis en AEMO-R ou jeunes MNA placés dans un service du pôle PEC-ASE, ont été orientés vers le service. Plus rarement, nous avons sollicité la MECS MNA pour mettre à l'abri en urgence un jeune vulnérable du service, dans l'attente de sa

réorientation. Ces orientations sont menées en étroite collaboration avec les éducateurs référents, permettant une passation fluide et concertée.

Par ailleurs, nous faisons régulièrement appel à l'AIAES - Groupe addap13 et aux factotums du pôle, qui jouent un rôle clé dans la gestion matérielle des logements mis à la disposition des jeunes. L'AIAES intervient pour certains déménagements et pour réparer les dégradations dans les appartements. Ces actions permettent de maintenir des conditions d'hébergement conformes et sont un soutien pour l'équipe.

## ■ LES PERSPECTIVES 2025

### ● Participation du public à sa prise en charge

Dans une démarche visant à renforcer la qualité de l'accompagnement et à promouvoir une approche participative, notre service met en place deux outils innovants :

- ◆ A la base de service, mise à disposition pour les jeunes d'un tableau offrant un **espace de libre expression**. Nous visons le partage des ressentis, idées et besoins de manière spontanée et accessible, favorisant ainsi leur implication active dans leur parcours.
- ◆ Un **questionnaire de satisfaction** sur les modalités de prise en charge. Ce dernier a été rédigé par les cadres du service et vise à recueillir des retours précis sur nos pratiques, autant pour améliorer le service rendu que pour garantir sa conformité avec les exigences du référentiel de la Haute autorité de santé (HAS).

Ces initiatives visent à servir l'intérêt des jeunes par la prise en compte de leur parole et ainsi l'amélioration d'accompagnements éducatifs adaptés à leurs besoins.

Un **projet photographie** a été pensé par l'équipe éducative. Il s'agit pour un groupe (4 à 6 jeunes) de raconter une histoire, un ressenti, des perceptions du monde et de leur prise en charge dans le service, *via* la pratique photographique. Les éducateurs en feront de même, afin de partager les perceptions et de créer un dialogue pour encourager la réflexion collective. Ce projet vise à créer du lien entre adolescents et améliorer l'estime et la confiance en soi.

### ● Mise en place d'un référent sport

D'après l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) « *la pratique d'une activité physique et sportive joue un rôle positif sur la santé, le bien-être et l'intégration sociale des individus.* » Nous



voyons dans la pratique du sport un support pour travailler à :

- ◆ Se réappropriier son corps.
- ◆ Evacuer l'anxiété et les pensées intrusives.
- ◆ Mettre de côté un quotidien parfois difficile.
- ◆ Apprendre à gérer la frustration et les émotions.
- ◆ Regagner en confiance et retrouver l'estime de soi.
- ◆ Travailler son attention et la communication avec les autres.
- ◆ Partager des émotions.

La pratique d'une activité est un levier d'apprentissage des règles dans un cadre différent : attendre son tour, respecter des horaires, les règles du jeu, le respect de l'autre (coéquipier, adversaire, arbitre). L'objectif de l'équipe est d'encourager un maximum les jeunes que l'on accueille à se mettre en mouvement tout en s'adaptant aux capacités de chacun. Ainsi, nous mettrons en place des activités régulières adaptées et faciliterons l'accès des jeunes aux structures de proximité avec lesquelles seront engagés des partenariats.

### ● Formation complémentaire des membres de l'équipe

Il est essentiel que les membres de l'équipe bénéficient de formations complémentaires pour accompagner au mieux des jeunes aux problématiques complexes (traumatismes, troubles du comportement, carences éducatives).

Nous reconduisons la proposition de formation aux Premiers secours en santé mentale et ouvrirons en 2025 trois nouvelles formations :

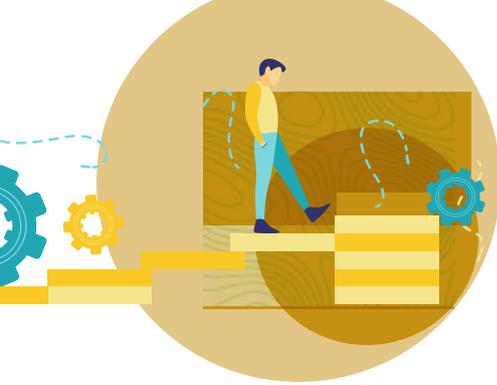
- ◆ Violences conjugales et intrafamiliales.
- ◆ Violences sexuelles : repérer, évaluer, signaler et accompagner les victimes ou témoins de ces violences.
- ◆ Psychopathologie : repérer les troubles du comportement et de la personnalité.

Ces formations permettront aux professionnels de renforcer leur capacité à répondre aux besoins spécifiques des jeunes que nous accueillons.

### ● Groupe de travail conduites prostitutionnelles

Les équipes du Groupe addap13 font le constat, quelle que soit leur mission, de la montée très importante des phénomènes en lien avec les conduites prostitutionnelles, notamment de mineurs. La psychologue du service a été conviée en 2024 à participer, avec d'autres membres des services du Groupe, à une intervention dans une formation mise en place par la MIPROF autour de cette thématique.

En 2025, après une période de partage en interne des constats sur cette problématique et de recension des pratiques éducatives mises en place, nous participerons à un groupe de travail visant la réalisation d'une recherche-action transversale à l'ensemble des missions du Groupe.



# ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT RENFORCÉ - AEMO-R

## ■ CONTEXTE DE L'ANNÉE

Depuis mars 2023, le Groupe addap13 a obtenu l'habilitation en matière de protection de l'enfance pour inaugurer un service d'Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert – Renforcé. L'ouverture officielle du service a eu lieu le 04 septembre 2023. Fort de savoir-faire issus de la prévention spécialisée, l'objectif principal du service est de s'inscrire dans une dynamique de réponses réactives, souples et adaptatives aux problématiques des enfants et des familles, dans le but de comprendre et agir sur les difficultés ayant amené à la mesure, en impliquant chacun des membres de la famille, tout autant que l'environnement institutionnel et associatif.

2024 est la première année pleine d'exercice du service. L'équipe interdisciplinaire est au complet depuis janvier et l'exercice complet des 150 mesures est à l'œuvre depuis le premier trimestre. Ainsi, sur l'année, 222 mesures au total auront été exercées, dont 151 relevant du tribunal de Marseille et 71 pour les tribunaux d'Aix-en-Provence et de Tarascon.

L'année 2024 aura été l'occasion pour le service d'exercer concrètement auprès des enfants et des familles suivis les pratiques et modalités d'action pensées dans le cadre de la réponse à l'appel à projet porté par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ainsi, nous avons mis en œuvre les décisions des Juges pour enfants en fonction des principes suivants : **adaptation** à chaque situation, **personnalisation** et **co-construction** des accompagnements, **bienveillance** et considération des personnes et **travail sur les potentialités** des personnes. A chaque fois, le souci de la réactivité et de l'intensité de l'accompagnement aura été le fil rouge de nos pratiques.

L'année aura également été guidée par le souhait de former nos professionnels aux enjeux et problématiques de la mission. Ainsi l'équipe aura bénéficié de diverses propositions de formations telles que l'accompagnement aux écrits professionnels, les conflits intra-familiaux et conjugaux ou encore les risques routiers (nos personnels passant de nombreuses heures sur la route pour se porter auprès des familles). 2025 sera l'occasion de poursuivre ce travail, avec une offre de formation ciblée sur des problématiques récurrentes rencontrées par nos publics, telles que les violences

sexuelles faites aux enfants.

L'année 2024 nous aura aussi permis de travailler notre projet de service 2025 / 2030. Sur la base du projet pensé lors de l'appel à projet, la totalité de l'équipe a été conviée à des séances de travail animées par une consultante afin de confronter le projet initial aux pratiques mises en œuvre quotidiennement sur le terrain. Ce travail, à présent finalisé, est venu valider le projet initial dans ses grands principes (réactivité, adaptabilité, intensité) tout en l'étayant d'une expertise plus aboutie de nos publics, de leurs problématiques et des réponses à apporter. Ce projet de service décline notre feuille de route pour les cinq prochaines années, feuille de route qui nous permettra d'affiner toujours plus nos réponses éducatives. Enfin, l'aboutissement de ce travail autour du projet de service nous permettra de finaliser notre demande d'habilitation au titre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Forts de l'expérience acquise durant cette année 2024, le service continuera en 2025 à développer une offre éducative adaptée à chaque situation, en cherchant à chaque fois que cela est possible la voie vers la mainlevée des mesures afin que le soutien apporté aux familles ne soit que temporaire dans leur parcours de vie.

## ■ UNE ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Les jeunes et les familles sont accompagnés par une équipe interdisciplinaire composée de 23 ETP.

1 direction de service	
1 agent administratif	
Marseille	Hors-Marseille
2 cheffes de service	1 chef de service
1 psychologue	1 psychologue
8 éducateurs spécialisés	5 éducateurs spécialisés
1 TISF	1 TISF



Le service organise la mise en commun de plusieurs compétences détenues par des professionnels aux champs d'action complémentaires. Ceci permet de proposer à l'enfant et à sa famille un accompagnement répondant aux besoins repérés. Nous affirmons la volonté d'une **construction interprofessionnelle** évitant une simple juxtaposition des pratiques et compétences, et permettant de générer une dynamique d'accompagnement concertée.

Les TISF, personnel soignant et psychologues sont considérés comme des fonctions ressources intervenant sur sollicitation des travailleurs sociaux et des chefs de service pour répondre à des besoins spécifiques. En fonction des problématiques rencontrées par les familles, les personnels ayant des fonctions ressources peuvent être amenés à intervenir très régulièrement et occuper si besoin un rôle de coréférent.

### ● Les éducateurs spécialisés dans le service

Ces professionnels occupent une place prépondérante en tant que **référents des mesures**. Sous la responsabilité du chef de service, ils mettent en œuvre toutes les actions nécessaires à la bonne application de la mission qui leur est confiée. Ils sont l'interlocuteur privilégié de l'enfant et sa famille et mènent avec eux une stratégie éducative réfléchie. Ils sont également l'interlocuteur principal des partenaires qui gravitent autour de l'enfant. Enfin, ils rendent également compte, étape par étape, de l'évolution de la mesure et sont chargés de la rédaction des rapports et notes adressées au Juge pour Enfants et au Conseil départemental.

### ● Les psychologues dans notre service

Au cours de l'année 2024, un second poste de psychologue a été créé dans notre service. Ainsi, chaque pôle Marseille et Hors-Marseille bénéficie désormais de cette fonction ressource, cela permet de mieux répondre aux besoins repérés en fonction de chaque territoire.

Les missions des psychologues se déploient autour de quatre axes :

- ◆ L'intervention auprès des familles (temps de suivi, de soutien parent et/ou enfant, interventions collectives),
- ◆ L'intervention auprès de l'équipe pluridisciplinaire (éclairage du fonctionnement psychologique des usagers, questionnements et réflexion sur l'accompagnement),
- ◆ L'intervention auprès des partenaires (participation aux réunions de synthèse, réunions éducatives, lien et échange autour des situations avec les professionnels),
- ◆ Temps de travail entre psychologues pour la

**réflexion clinique sur les situations et la veille scientifique** en vue d'alimenter la pensée autour de l'accompagnement (intervision psychologues de l'AEMO-R et interservices Groupe addap13).

Cette année, les psychologues de l'équipe se sont efforcées d'avoir une pratique mobile afin d'être au plus proche du public accompagné. Ainsi, les entretiens se sont déroulés, dans divers locaux :

- ◆ Du service,
- ◆ Des services de prévention spécialisée du Groupe addap13,
- ◆ Des partenaires (Mission locale du Pays d'Aix, France Plus à Berre l'Etang),
- ◆ Dans des lieux publics (médiathèque, parc, restaurants),
- ◆ Au domicile des familles.

Les modalités varient en fonction des besoins évalués par les professionnels et peuvent prendre la forme d'entretiens menés avec l'enfant seul, le parent seul ou réunissant parents et enfants.

Nos psychologues ont également continuellement pris en compte la question de *l'après*. En effet, la durée de l'accompagnement est à penser à court, voire moyen terme au regard de la temporalité de la mesure judiciaire. Ainsi, un axe majeur de leur accompagnement aura été, à chaque fois que nécessaire, l'anticipation de l'orientation du public pour la poursuite des soins psychiques. En cela, la question de *l'après* est prise en compte en vue d'orienter le public accompagné dans la poursuite des soins psychiques si cela est nécessaire.

Les temps de travail effectués entre psychologues de l'AEMO-R et les situations accompagnées tout au long de l'année nous ont amenés à constater une difficulté importante dans l'accompagnement des situations familiales lorsque les parents sont séparés et/ou en conflit. Ainsi, les psychologues ont débuté un travail de développement d'un projet qui verra le jour en 2025 : *Projet d'intervention auprès des parents vivant des conflits de séparation*, qui vise la sensibilisation des parents aux besoins de leurs enfants et aux impacts délétères des conflits massifs sur leur développement.

### ● Les TISF dans notre service

Les interventions des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) se construisent en fonction des besoins identifiés auprès des familles et des observations émises par l'équipe éducative. Leur rôle ne se limite pas à un soutien ponctuel, mais vise à accompagner les familles dans une démarche globale favorisant leur autonomie et leur bien-être. Une priorité est donnée aux enfants et familles qui nécessitent plusieurs interventions par semaine et une régularité de



cette présence.

Il peut également arriver que face à une difficulté d'adhésion de la famille à la mesure, une rencontre avec les TISF soit organisée. Il est courant que leur approche soit perçue différemment par les familles et permette *in fine* d'entrer en relation.

Leurs modalités d'intervention sont très diverses : accompagnement des familles dans les démarches administratives, mise en relation vers des partenaires spécifiques sur des questions relatives au logement, à la santé, à la scolarité.

Elles apportent un soutien spécifique aux familles concernant notamment la gestion du budget et l'organisation de la vie quotidienne au domicile familial. Elles participent également à l'ouverture sur l'extérieur des enfants suivis en proposant de nombreuses sorties et jouent un rôle pivot sur l'organisation des différents temps collectifs, qu'ils soient ludiques, culturels ou axés sur la prévention. Enfin elles occupent **une place importante** de relais auprès des familles en cas d'absence des éducateurs référents. Elles peuvent ainsi assurer un suivi ponctuel des enfants en cas de besoin ou se rendre disponibles lors de situations d'urgence.

## ● L'infirmier dans notre service

L'infirmier a une formation complémentaire à celle des travailleurs sociaux. Ce métier est encore sous-représenté dans notre secteur. Au sein de notre service, il fait pourtant partie intégrante de l'équipe et permet une prise en charge holistique de l'enfant et de sa famille. Il intervient dans de nombreux champs : éducation et accompagnement à la santé, accès aux soins, parcours de soin complexe, identification des risques et des dangers...

Ces interventions au sein de notre service se situent principalement autour de trois axes majeurs :

**En équipe pluridisciplinaire**, il participe aux réunions afin d'apporter, de par sa culture du soin et de la santé, une vision différente donc enrichissante, de l'accompagnement de l'enfant et ses parents. Par là-même il réalise, par décision collégiale, des recueils de données qui fournissent un recul et une photographie à un moment précis de la prise en charge permettant d'identifier, d'évaluer et de proposer des actions concrètes sur le volet santé de l'enfant. Ce recueil de données, qui a été repensé au cours de l'année, est global et aborde les différentes dimensions de la santé de l'enfant en incluant un dépistage systématique des violences sexuelles dans une population particulièrement à risque du fait de sa vulnérabilité spécifique.

Il **mène des actions individuelles** avec les enfants en fonction d'objectifs spécifiques en lien avec le projet global d'accompagnement et également des actions collectives à travers la création d'ateliers à destination

des enfants.

Enfin l'infirmier **développe un réseau partenarial et institutionnel** qui permet une réponse adaptée à chaque problématique. Il réalise des procédures ou des protocoles sur les problématiques récurrentes ou complexes afin d'établir un cadre structurant et ressource pour l'équipe éducative.

Il faut souligner que ce dernier doit se rendre disponible (flexibilité) et qu'il agit en collaboration avec les éducateurs spécialisés malgré les difficultés géographiques, puisqu'il intervient sur l'ensemble des services Marseille et Hors-Marseille.

## ■ LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le service accompagne **les enfants âgés de 9 à 15 ans et leurs familles** sur décision du Juge des enfants. Nos premières expériences nous ont rapidement amenés à travailler, en lien avec le Conseil départemental, une souplesse dans les cas de fratries où plusieurs enfants sont concernés par la mesure. En effet, il nous est rapidement apparu qu'il pouvait parfois être contreproductif de faire intervenir plusieurs services au sein d'une même cellule familiale. Ainsi, dans ces situations-là, le service accompagne les enfants âgés de 8 à 18 ans. En 2024, l'équipe a accompagné **48 fratries**.

Le service est divisé entre deux équipes distinctes afin de couvrir tout le département des Bouches-du-Rhône :

- ◆ Une équipe intervenant pour les situations relevant du ressort du tribunal de Marseille (Marseille et communes à l'est du département). Cette équipe accompagne au quotidien 100 situations.
- ◆ Une équipe intervenant pour les situations relevant du ressort des tribunaux d'Aix-en-Provence et de Tarascon. Cette équipe accompagne au quotidien 50 situations.

### RÉPARTITION DES MESURES EXERCÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2024

◆ Tribunal Marseille .....	151
◆ Tribunaux Hors-Marseille .....	71
TPE Aix-en-Provence.....	58
TPE Tarascon .....	13

## ● Une organisation du temps de travail au service de l'intensivité et de la réactivité

Une organisation souple du temps de travail est mise en œuvre pour optimiser le nombre et la fréquence



des actes éducatifs. L'objectif est de proposer des réponses éducatives les plus réactives, souples, diversifiées et régulières dans le temps. Le service organise les temps de travail de ses professionnels afin d'assurer différents types de présence, en journée, en début de soirée et le week-end. En effet, chaque week-end (samedi et dimanche) et jour férié, deux à trois professionnels du service sont présents auprès des familles. Les éducateurs spécialisés interviennent le plus souvent durant les weekends, néanmoins et en fonction des besoins et/ou des actions organisées, les fonctions ressources peuvent également être mobilisées.

Cette organisation a vocation à pouvoir s'adapter aux besoins de chaque famille. Nous nous adaptons en permanence, ajustant la fréquence de nos visites en fonction de besoins évolutifs. Cette flexibilité garantit une intervention ajustée et opportune.

Ainsi les éducateurs organisent leur planning entre des temps de permanences éducatives sur les différentes bases de service, des temps de rencontre à domicile ou à l'extérieur et des temps d'actions collectives.

L'équipe est également présente sur toutes les réunions partenariales en lien avec les enfants accompagnés (synthèses notamment).

Enfin, l'équipe dédie une partie du temps hebdomadaire aux écrits professionnels à destination des Juges des Enfants et du Conseil départemental, qui occupent une place importante dans l'exercice des mesures.

Une **astreinte** est mise en place afin de répondre aux potentielles urgences, notamment après 20 heures et le week-end. Le service peut mobiliser en cas de besoin des ressources internes préexistantes telles que les surveillants de  *NUIT MOBILES* des services d'Accueil et de mise à l'abri pour évaluation et des MECS.

Cette organisation souple du temps de travail permet :

- ◆ De **privilégier les interventions directes et indirectes** en horaires toujours adaptés et parfois décalés : visites au domicile de la famille et entretiens au service, activités individuelles et collectives avec les enfants et les parents, accompagnements dans les démarches, etc. Incluant des temps de trajet pouvant être conséquents.
- ◆ De dégager des temps dédiés à l'opérationnalité : écrits (temps de rédaction des bilans intermédiaires, notes diverses et rapports), réunions de synthèse et de bilan, formation continue du salarié (indispensable et légal).
- ◆ De développer les logiques partenariales : concertation (temps de réflexion formels : analyse de la pratique, échanges avec le chef de service et les partenaires), visites écoles, participations aux audiences.

## ● Les références éducatives

Afin de pouvoir rencontrer les enfants et les familles *a minima* une fois par semaine, les éducateurs ont chacun la référence de 12 (Marseille) ou 10 enfants (Hors-Marseille). Le chiffre varie en fonction de l'étendue du territoire qui engendre des temps de déplacements importants pour les équipes éducatives (ressort de deux tribunaux pour enfants).

L'éducateur référent est l'interlocuteur privilégié de la famille. Il a la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie éducative discutée en équipe interdisciplinaire. A ce titre, il rencontre l'enfant ou sa famille individuellement de manière hebdomadaire. Il est également présent aux différentes instances partenariales concernant l'enfant (lien avec les établissements scolaires, les établissements médicosociaux, les CMP, etc.). L'éducateur référent rend compte au chef de service et à l'équipe de l'évolution de l'accompagnement, des freins rencontrés ou de la nécessité de faire intervenir un personnel ressource de l'équipe auprès de la famille. Il est également chargé de la rédaction des différents écrits concernant l'enfant et ses parents.

Le service a mené une réflexion autour des coréférences au cours de l'année 2024. L'équipe de Marseille fonctionnait initialement sur un système de binôme éducatif. L'équipe hors-Marseille, quant à elle organisait les coréférences en fonction principalement des territoires d'intervention. La réflexion conduite nous a amenés à modifier nos pratiques. Les coréférences sont aujourd'hui réfléchies en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. Il peut s'agir d'un second éducateur spécialisé qui pourra intervenir en relais lors des absences, mais également en co-accompagnement lorsque la situation le nécessite. Il peut également s'agir de l'une des fonctions ressources (infirmier, TISF ou psychologue) lorsque la situation l'exige, ou lorsque l'enfant ou sa famille noue une relation de confiance particulière avec un personnel de l'équipe en particulier.

L'objectif est là encore de proposer une réponse la plus proche et adaptée aux besoins de la famille et aux souhaits qu'elle formule, tout en favorisant les regards croisés sur les situations. Une difficulté persiste toujours pour l'équipe Hors-Marseille qui peine à déployer complètement le système de coréférence en raison d'un éclatement géographique trop important. La TISF de l'équipe occupe néanmoins une place importante, en accompagnant 16 enfants en coréférence.

## ● L'étayage et l'accompagnement des professionnels

Afin d'accompagner la pratique des éducateurs, les équipes ont accès depuis le début de l'année 2024 à des séances de supervision mensuelle. Un travail sur les postures éducatives et l'expression libre des



recherches de solutions aux difficultés rencontrées y sont proposés. Une psychologue extérieure à la structure vient animer ces séances.

Afin d'outiller les équipes du service, plusieurs formations ont été proposées au cours de l'année telles que :

- ◆ *Adolescence et numérique ; Violences conjugales et intrafamiliales ; Renforcer ses compétences à l'écrit ; Premiers secours en santé mentale ; L'impact des troubles psychiques parentaux sur les enfants et Prévention des risques routiers.*

Afin de cibler au mieux les besoins, dans ce contexte d'ouverture de service, un plan de formation spécifique aux professionnels AEMO-R a été élaboré en lien avec le service RH de l'association. Cet objectif de formation et d'étayage de nos professionnels sera poursuivi en 2025, avec le maintien des séances d'analyse de la pratique et la proposition de nouvelles thématiques de formation telles que : *Violences sexuelles faites aux enfants* ou encore *Eléments de psychopathologie de l'adolescent : troubles du comportement et de la personnalité.*

## ■ LES ENFANTS ET LES FAMILLES ACCOMPAGNÉS DURANT L'ANNÉE 2024

En 2024, le service a accompagné 222 enfants et leurs familles dont les situations présentent au moins l'une des deux caractéristiques suivantes :

- ◆ Les détenteurs de l'autorité parentale rencontrent des difficultés dans leurs responsabilités éducatives.
- ◆ Les conditions de vie de l'enfant entraînent une situation de danger avéré ou potentiel.

### ■ Concernant les familles

Une majorité des situations que nous accompagnons relèvent d'un ensemble de facteurs sociaux éducatifs liés à la précarité, à la santé mentale, à des itinéraires de vie chaotiques, à des environnements délétères, etc. qui entraînent une parentalité compromise dans sa capacité à construire un environnement protecteur et sécurisant pour l'enfant.

### ■ Concernant les enfants

Les modes éducatifs et les expériences de vie (parcours émaillés de rupture, violences, prostitution, violences sexuelles intrafamiliales, etc.) entraînent une absence de sécurité affective, un attachement insé- cure, des difficultés à faire confiance, voire un sentiment abandonnique. Un environnement peu propice au développement génère un manque de repères et des modèles d'identifications peu positifs (télé-réalité, réseaux de deal, etc.). Une forme d'enfermement dans une culture du quartier favorise la construction d'une

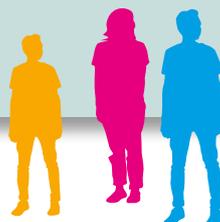
identité spécifique (adaptée aux codes du quartier, idéalisés) qui altère une trajectoire de socialisation et d'intégration sociale et scolaire. Des difficultés personnelles (troubles psychiques, addictions, tentatives de suicide, scarifications, hyper-sexualisation, manque d'hygiène, conduites à risque) ainsi qu'une faible estime de soi et de ses capacités renforcent une vulnérabilité face à l'emprise ou aux sollicitations et à la pression sociale.

Concernant l'historique judiciaire des familles accompagnées, en 2024 pour 66% d'entre elles, il ne s'agissait pas d'une première mesure éducative. Nous observons que, pour de nombreuses situations, les difficultés sont à ce point ancrées dans l'histoire familiale que les mesures éducatives ne sauraient les résoudre à court terme.

### Origine de la mesure

1 <sup>ère</sup> mesure ASE .....	75
AEMO simple .....	83
AED .....	3
PAD exécuté ou non.....	34
Retour de placement.....	27

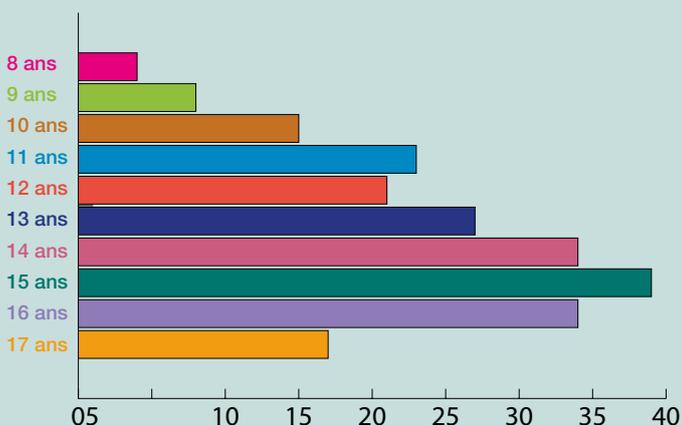
Nombre de filles accompagnées .....	92
Nombre de garçons accompagnés .....	130
Nombre de fratries accompagnées .....	48



Si le service a accompagné davantage de garçons au cours de l'année 2024 (59% des suivis), nous constatons sur le terrain que les problématiques rencontrées sont bien souvent similaires. Sur le sujet des dérives délinquantes notamment, si davantage de garçons sont concernés, les modes de glissement vers des mises en danger, quelles qu'elles soient, nous apparaissent pouvoir toucher de la même manière les jeunes filles et les jeunes garçons.

La moyenne d'âge des jeunes accompagnés est de 13 ans. La tranche d'âge 12/13 ans est bien souvent charnière pour les enfants, avec l'entrée au collège notamment, qui peut accentuer des difficultés déjà existantes. Pour les enfants souffrant de troubles du comportement par exemple, l'entrée au collège, lorsqu'elle n'a pas été bien préparée, peut accélérer un décrochage scolaire. Il s'agit également d'un âge d'émancipation, au cours duquel les parents rencontrant des difficultés éducatives peuvent ne plus parvenir à trouver la posture et les outils adéquats pour accompagner leurs enfants dans le passage vers l'adolescence.

### Répartition des mesures par âge



Sur l'année 2024 la durée moyenne de l'accompagnement a été de 9,7 mois.

- ◆ 74 mesures ont été clôturées.
- ◆ 67 mesures ont été renouvelées pour 6 mois ou une année supplémentaire.

Les mesures clôturées viennent démontrer un impact positif de l'accompagnement proposé à l'enfant et sa famille. En effet, dans 68% des situations, une mainlevée a été obtenue à échéance de la mesure. Cela indique que l'étayage éducatif intense apporté sur une courte période a permis à la famille de trouver des ressources permettant la résolution ou l'apaisement des difficultés ayant mené à la mesure judiciaire.

Dans 20% des situations, le placement aura dû être mis en œuvre, l'accompagnement en milieu ouvert se révélant insuffisant pour sécuriser l'environnement de l'enfant.

Enfin dans 12% des situations, une orientation vers une mesure moins intensive (AEMO simple ou AED) a été privilégiée afin de sécuriser les situations familiales en voie de stabilisation après l'accompagnement proposé par notre équipe.

### ORIENTATIONS EN FIN DE MESURE

Mainlevée.....	50
AEMO simple .....	7
PAD .....	2
Placement.....	15

Enfin, concernant nos territoires d'intervention et concernant le tribunal de Marseille, près d'un quart des mesures sont situées sur les communes est du département (ressort de la MDS Aubagne / La Ciotat). Ensuite, nous constatons une forte concentration des mesures sur les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, avec un public accompagné présentant un cumul de vulnérabilités allant de la précarité socioéconomique aux mises en danger de type glissement vers des pratiques délinquantes et/ou pratiques prostitutionnelles.

### Nombre de mesures au 31/12/2024

MDS Aubagne / La Ciotat .....	24
MDS La Viste (15 <sup>e</sup> Est).....	13
MDS des Flamants (14 <sup>e</sup> ).....	10
MDS l'Estaque (15 <sup>e</sup> Ouest et 16 <sup>e</sup> )....	10
MDS Nautile (13 <sup>e</sup> Est) .....	10
MDS Pont de Vivaux (9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> ).....	10
MDS Belle de Mai (3 <sup>e</sup> ).....	8
MDS Saint Marcel (11 <sup>e</sup> ).....	6
MDS Littoral (2 <sup>e</sup> ).....	6
MDS Les Chartreux (4 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> ).....	4
MDS Saint Sébastien (5 <sup>e</sup> ,6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> )....	2



Concernant les territoires des tribunaux d'Aix-en-Provence et de Tarascon, les bassins d'Aix-en-Provence et de Vitrolles concentrent près de 50% des mesures. Le reste des suivis se répartit ensuite sur tout le nord-ouest du département, territoire particulièrement étendu.

L'éclatement géographique des lieux de résidence des enfants et familles suivis constitue une réelle difficulté pour l'équipe éducative et la territorialisation de ses suivis devra être encore davantage travaillée durant l'année 2025.

### Nombre de mesures au 31/12/2024

MDS Aix en Provence .....	13
MDS Vitrolles .....	9
MDS Gardanne .....	6
MDS Salon de Provence .....	6
MDS Marignane .....	4
MDS Istres .....	3
MDS Miramas .....	3
MDS Arles Port Saint Louis.....	3
MDS Martigues.....	1

## ■ L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF INDIVIDUALISÉ EN AEMO-R

Au démarrage, l'attribution de la mesure à un travailleur social référent est décidée en équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du chef de service, au regard des spécificités de la situation et des attendus de la décision judiciaire. Un système de coréférence est également mis en place. Cette coréférence est pensée et organisée en fonction des besoins de la situation.

L'accompagnement se déroule ensuite en plusieurs phases, au cours desquelles le fil rouge est de co-construire l'analyse de la situation et les réponses avec la famille et l'enfant :

- ◆ L'ouverture de la mesure auprès de l'enfant et de sa famille.
- ◆ L'évaluation de la situation.
- ◆ La mise en œuvre de la stratégie éducative.
- ◆ L'autonomisation en vue de la fin de la mesure.

Le public vit des difficultés multiples, ce qui nécessite

de la part du service d'être dans une posture réflexive et d'ajustements constants. Un axe fort de notre accompagnement est ainsi de nous inscrire dans une dynamique de réponses réactives, souples et adaptatives aux problématiques des enfants et des familles dans le but de comprendre et agir sur les difficultés ayant amené à la mesure, en impliquant chacun des membres de la famille tout autant que l'environnement institutionnel et associatif.

Les modalités d'accompagnement sont la déclinaison opérationnelle de la stratégie éducative définie suite à l'évaluation de la situation. Elles se déclinent en actions à destination des mineurs (collectives ou individuelles) et à destination des familles (collectives ou individuelles).

Les supports éducatifs déployés par l'équipe sont nombreux, le choix est ici fait de mettre en avant certaines pratiques mises en œuvre au cours de l'année 2024.

### ● Lien avec les familles et soutien à la parentalité

La mesure d'AEMO Renforcé assure la protection de l'enfant grâce à l'attention particulière et au soutien qu'elle lui apporte directement. Un de nos moyens d'action est d'accompagner les parents vers un réaménagement de leurs pratiques parentales en fonction des potentialités qu'ils peuvent mobiliser, en tant que premiers responsables des conditions d'éducation de leur enfant.

A ce titre, l'équipe éducative a proposé de nombreux temps « familiaux » au cours de l'année, sur des temps de weekend notamment, pour venir travailler le lien parent/enfant. Ces temps, qui peuvent prendre la forme de sorties, en randonnée, dans des parcs ludiques ou encore de déjeuners en extérieur permettent également aux familles de redécouvrir parfois la joie d'être ensemble et de partager des expériences positives.

L'objectif de ces actions, au-delà de leur aspect ludique, est de redonner l'envie de « faire famille » malgré les difficultés quotidiennes.

### ● Les séjours de répit

Notre projet de service prévoit la possibilité, lorsque nécessaire, de mettre en place un hébergement pour un enfant suivi par le service. Le séjour permet un apaisement temporaire de tensions familiales ou l'extraction d'un jeune d'un contexte délétère. Ce séjour ne peut excéder une durée de sept jours mais peut être renouvelé plusieurs fois au cours de la mesure, avec l'accord des parents.

A ce titre, quatre enfants suivis par le service ont été accueillis sur des temps de répit durant l'année 2024.



Deux d'entre eux ont été accueillis à la MECS des Tuileries (Groupe addap13), l'un au sein d'une colocation du service Hébergement diversifié de notre MECS et enfin, le dernier a bénéficié d'une mise à l'abri en hôtel en lien avec notre Service d'accompagnement aux parcours atypiques (SAPA).

Pour deux d'entre eux, le séjour s'est prolongé au-delà des 7 jours, une décision de placement ayant été prononcée entre temps. Ces situations complexes à réorienter vers des dispositifs d'accueil pérenne, nous ont amenés à réfléchir, à l'occasion notamment de la rédaction de notre projet de service 2025-2030, au cadre et aux limites des séjours de répit. En effet, cette année nous aura montré qu'ils sont utiles dans les cas où le retour à domicile est, dès le début, une condition *sine qua non* de la mise en place du séjour. En effet, ces séjours portent leurs fruits lorsque des objectifs clairs y sont assortis tels que : la mise en place d'un travail de médiation du lien parent / enfant durant le séjour, l'éloignement le temps de faire « retomber la pression ». Ces séjours peuvent également être mis en place pour travailler un futur placement.

Au-delà de la réponse éducative apportée aux enfants et familles accompagnées, la mise en œuvre de ces séjours aura permis durant l'année un réel travail de coopération entre les différentes équipes éducatives du Pôle prise en charge ASE du Groupe addap13.

## ■ LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives représentent un axe très important de l'accompagnement proposé par le service. En effet, au-delà du fait qu'elles permettent d'accroître le nombre d'interventions auprès des jeunes suivis, elles permettent aussi bien souvent de susciter l'adhésion des enfants à l'accompagnement éducatif. Elles ont également pour objectif de faire entrer en relation les jeunes suivis avec les personnels ressources de l'équipe afin de nouer un *premier contact*. Enfin, elles permettent aux professionnels de pouvoir enrichir l'analyse de la situation de l'enfant en observant sa relation au groupe, à ses pairs.

A ce titre de très nombreuses actions collectives ont été organisées au cours de l'année 2024 :

### ● Ateliers de sensibilisation

Ils ont pour objectif d'informer les jeunes accompagnés sur des thématiques spécifiques (le consentement, la gestion des émotions ou encore l'équilibre alimentaire), de permettre un espace de parole protégé sur des thématiques parfois délicates, de créer du lien entre les jeunes et l'équipe éducative, de travailler autour des représentations, ou encore de travailler l'estime de soi. Au cours de l'année 2024, ces ateliers ont pris diverses formes : ciné-débat, préparation d'un

repas partagé... Ils seront poursuivis en 2025.

Un travail va notamment débuter sur la thématique des conduites prostitutionnelles, en partenariat avec une doctorante en sociologie réalisant une thèse sur la prostitution des mineurs. L'équipe souhaite également développer des ateliers de sensibilisation à destination des jeunes et de leurs familles sur diverses thématiques telles que le harcèlement, les réseaux sociaux ou encore la santé gynécologique.

### ● Séjours d'été

Au cours de l'été, l'équipe a organisé trois mini-séjours (de trois jours et deux nuits) auxquels ont participé 18 enfants accompagnés. Ces séjours en camping à la montagne (Thorame-Basse) ou à la campagne (Rémuzat) avaient pour objectif principal d'offrir aux jeunes une rupture avec leur milieu familial et leur environnement et de renforcer les liens et la confiance avec l'équipe éducative. Ces temps ont également contribué à démystifier l'image de l'éducateur et de « l'AEMO » auprès des jeunes et des familles qui ont montré de la reconnaissance pour cette opportunité. Les enfants ont tous manifesté un réel intérêt pour l'environnement du camp, ce qui leur a donné envie de découvrir de nouveaux horizons et de s'ouvrir à la mixité sociale. Nous répondons ainsi à un besoin non satisfait en raison de difficultés sociales rencontrées par les familles (précarité économique notamment).

Pour certains enfants, cette expérience a été une opportunité de s'ouvrir davantage aux autres. Elle a aussi permis à des fratries de partager des souvenirs de vacances ensemble, créant ainsi des moments de complicité et de partage, y compris avec les professionnels. Cela a offert une meilleure compréhension des dynamiques familiales, notamment entre frères et sœurs, que l'on perçoit moins facilement lors des accompagnements à domicile, souvent marqués par une certaine opacité. Enfin ces mini-séjours auront permis d'offrir aux parents des temps de « répit » leur permettant de prendre du recul face aux difficultés quotidiennes. Ces temps de séparation ont favorisé un plaisir de se retrouver et de ressentir le manque, renforçant ainsi les liens familiaux.

Le service poursuivra cette proposition éducative durant l'année 2025 en proposant notamment des week-ends ski. Un projet de camps de plus longue durée pour l'été 2025 est également en cours d'élaboration.

## ■ LE NÉCESSAIRE TRAVAIL EN RÉSEAU AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Le service dispose de ressources et compétences en interne pour poursuivre les objectifs de sa mission, et



s'appuie dès que possible et autant que souhaitable sur les ressources territoriales complémentaires de son intervention qui permettront de pérenniser les soutiens et étayages proposés aux enfants et aux familles dans leur environnement de vie. La mesure d'AEMO-R n'est pas faite pour durer dans le temps, et une des finalités de la mobilisation des ressources territoriales est de tisser pour le jeune, sur son territoire de vie, un filet protecteur et un ensemble de ressources mobilisables pour son développement, dans le droit commun et en appui sur les dispositifs plus spécialisés. A ce titre, le service s'appuie sur des coopérations internes, des liens étroits avec les services intervenant également auprès des enfants et familles que nous suivons, et enfin sur le développement d'un certain nombre de partenariats à l'externe.

### ● Les coopérations internes

Là où la prévention spécialisée est présente, la coopération (partage d'un local à La Ciotat par exemple) permet de bénéficier de la bonne connaissance des ressources du territoire et des jeunes par les équipes de prévention spécialisée. Les modalités des liens ne sont pas standardisées, mais construites au cas par cas dans l'intérêt du jeune et dans le cadre des missions distinctes des services.

Durant l'année 2024, cette coopération s'est concrètement mise en œuvre de différentes manières :

- ◆ Mise en lien d'enfants en liste d'attente sur notre service avec les éducateurs de prévention spécialisée du territoire,
- ◆ Co-accompagnement et réflexion partagée sur les problématiques rencontrées par les jeunes suivis,
- ◆ Mise en lien des jeunes avec les éducateurs de prévention en prévision d'une fin de mesure judiciaire.

Cette coopération s'est également réalisée via la mise en relation des jeunes suivis vers le service Prévention par le Sport. Enfin, le service a débuté un travail auprès de la Cellule d'Accompagnement aux Familles afin d'accompagner l'équipe dans la compréhension des phénomènes de radicalisation.

Notre service a également travaillé en coopération avec les services de la MECS du Groupe addap13 (Collectif des Tuileries, service Hébergement diversifié, SAPA). Via la mise en œuvre des séjours de répit, les équipes AEMO-R et celles de la MECS ont pu travailler conjointement auprès des enfants. Un protocole de coopération en cas de répit est actuellement en cours de finalisation entre ces équipes éducatives. Cette année aura également été l'occasion de travailler avec le SAPA, dans l'accompagnement notamment d'une famille dont deux des enfants sont suivis en AEMO-R et l'aînée prise en charge par le SAPA. Le travail mené ici aura permis de croiser nos différentes

lectures de la situation familiale afin d'accompagner au mieux ces enfants.

L'année 2025 devra être l'occasion de travailler davantage les ponts de coopération en lançant notamment des rencontres avec les services de médiations sociales (association AMCS - Groupe addap13), souvent en première ligne dans les établissements scolaires fréquentés par les enfants suivis.

### ● Le travail partenarial avec la PJJ et les autres services d'AEMO dans le cadre de co-mesures

Durant l'année 2024, le service a exercé de nombreuses mesures en co-accompagnement avec d'autres services d'AEMO (dans le cas de fratries avec enfants en bas âge par exemple) et les services de la PJJ (dans le cas de double mesure civile et pénale). Dans toutes ces situations, une mise en lien avec le référent du service est organisée et des points sont mis en place autant que de besoin. En fonction de la problématique de la situation, des co-accompagnements sont mis en place.

### ● Les développements partenariaux développés par le service durant l'année 2024

Durant l'année 2024, le service a poursuivi son travail de rencontre auprès de divers partenaires afin de présenter nos modalités d'accompagnement. Nous avons ainsi continué à rencontrer les partenaires principaux, à savoir les Maisons départementales de la solidarité, les assistantes sociales des différents établissements scolaires du département, les services d'AEMO habilités, certains services de placement à domicile, les CMP ou encore l'Amicale du Nid...

Notre service a participé durant l'année à plusieurs travaux partenariaux concernant l'assistance éducative en milieu ouvert. Plusieurs séances de travail ont notamment eu lieu, sous l'animation du Conseil départemental et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, concernant la remise à jour d'un référentiel AEMO / AEMO-R. Ce travail devrait être abouti courant 2025.

Au même titre, notre service s'est engagé à participer à l'organisation des Assises du CNAEMO 2026, co-portées par le CNAEMO (Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert) et la Sauvegarde 13. Une première réunion de présentation de la démarche s'est tenue à l'automne 2024. Plusieurs professionnels du service, dont les cadres, seront mobilisés sur ce projet, à raison d'une réunion mensuelle en 2025. Au-delà de l'organisation de ces journées d'études, ces temps de travail seront l'occasion de poursuivre nos échanges partenariaux avec les intervenants AEMO du département, mais également de la région PACA.

Enfin, de premiers échanges ont été organisés avec



l'association AGASEF, basée à Saint-Etienne. Cette association, ayant une pratique historique de prévention spécialisée, a également développé depuis plusieurs années une activité d'AEMO et d'AEMO-Renforcée. Une première rencontre a été organisée chez eux en octobre 2024. Elle a permis de premiers échanges de pratiques, qui seront poursuivis et élargis aux équipes éducatives durant l'année 2025. Cette rencontre a également été l'occasion d'une présentation du logiciel de recueil des données utilisé par l'AGASEF. Cet outil, issu du logiciel Traject développé par le CNLAPS et déjà utilisé par nos équipes, est particulièrement adapté aux activités d'AEMO. L'année 2025 devra nous permettre de l'adapter à nos actions et de le déployer sur le service, pour doter les équipes d'un outil de suivi plus adapté.

## ● Panorama des partenariats mis en œuvre au quotidien sur le terrain en 2024

Au-delà des partenariats institutionnels, chaque situation (enfant et famille) suivie amène à la mise en place et au développement d'une multitude de partenariats sur le terrain. Ces partenariats « de situation » sont bien souvent sources d'envie de travailler encore davantage ensemble et devront nous conduire à de nouvelles rencontres pour formaliser plus encore ces coopérations.

En voici un aperçu.

### 🔗 Le lien relatif à la santé

L'infirmier et les psychologues du service entreprennent tout au long de l'année un travail de construction d'un partenariat solide dans le domaine de la santé. En effet, les problématiques sanitaires sont très importantes au sein des familles accompagnées, et il est nécessaire de construire un partenariat dense sur cette question. Ainsi en 2024, les psychologues du service ont participé au réseau *Genre, écoute et sexualité* du Planning Familial. Cette participation a permis un repérage rapide des différents acteurs présents sur le territoire. Les rencontres régulières permettent également des espaces de réflexion entre professionnels de différentes structures autour de thématiques liées à la santé sexuelle et à la vie affective et sexuelle des jeunes. Il s'agit également d'identifier les outils existants pour accompagner au mieux nos publics. Les partenariats santé devront se développer encore en 2025. Des rencontres sont d'ores et déjà prévues, notamment avec l'UAPED (Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger).

### 🔗 Le lien relatif aux addictions

Un partenariat s'est noué avec le dispositif JAM de l'association Addiction Méditerranée. Des rencontres

en amont de la prise en charge d'un jeune ont été organisées, et, malgré la non adhésion de ce dernier, des échanges ont pu avoir lieu entre les équipes, dans un esprit de recherche constante de solutions, propositions et alternatives.

### 🔗 Le lien relatif à la santé mentale

Les troubles psychiques représentent une problématique majeure dans les accompagnements du service. Ainsi, la mise en place de relations partenariales solides avec les acteurs de la santé mentale est essentielle. L'équipe Hors-Marseille a ainsi développé un partenariat important avec la MDA13 Nord. Cela s'est traduit par des réunions pluridisciplinaires interservices et des échanges réguliers avec les coordinateurs. Ce partenariat a permis la mise en contact avec les responsables du programme KEIROS (thérapie parents-enfants) en vue de pouvoir proposer des réponses adaptées aux familles suivies. Un réel travail de partage d'information a pu se mettre en place dans plusieurs situations, favorisant la résolution des difficultés.

### 🔗 Le lien avec le secteur médicosocial

De nombreux jeunes suivis bénéficient également d'un suivi médicosocial suite à des notifications MDPH. Dans ces situations, la double vulnérabilité est telle que la coopération avec les établissements qui les suivent est essentielle. A titre d'exemple, nos équipes ont pu cette année développer une coopération étroite avec l'ITEP les Bastides d'Aubagne. Des réunions de synthèse ont pu y être organisées chaque trimestre, des sorties en co-accompagnement ont été menées tous les mois, et ainsi une réelle coordination a pu se mettre en place, dans l'intérêt de l'enfant concerné.

### 🔗 Le lien relatif à la citoyenneté

Un partenariat s'est mis en place à la fin de l'année 2024 avec l'association Vendredi13. Ce projet a permis à des enfants suivis par le service de réaliser des gâteaux en vue de les distribuer lors de maraudes effectuées par Vendredi13. L'un des objectifs est de sensibiliser les enfants accompagnés aux actions de solidarité et de renforcer leur estime d'eux-mêmes par la valorisation de leur participation.

### 🔗 Le lien relatif à la culture

Nous souhaitons favoriser l'accès à la culture en multipliant les propositions de sorties. Il s'agit en effet de favoriser le développement de l'esprit critique, de l'ouverture à différents modes de communication artistiques et de susciter l'envie des enfants que nous accompagnons. Un projet proposé par la Carrière des Lumières a pu être proposé à dix enfants suivis par l'équipe Hors-Marseille. Ils ont pu bénéficier d'un atelier de préparation en amont de la visite puis de la



visite des Carrières des Lumières.

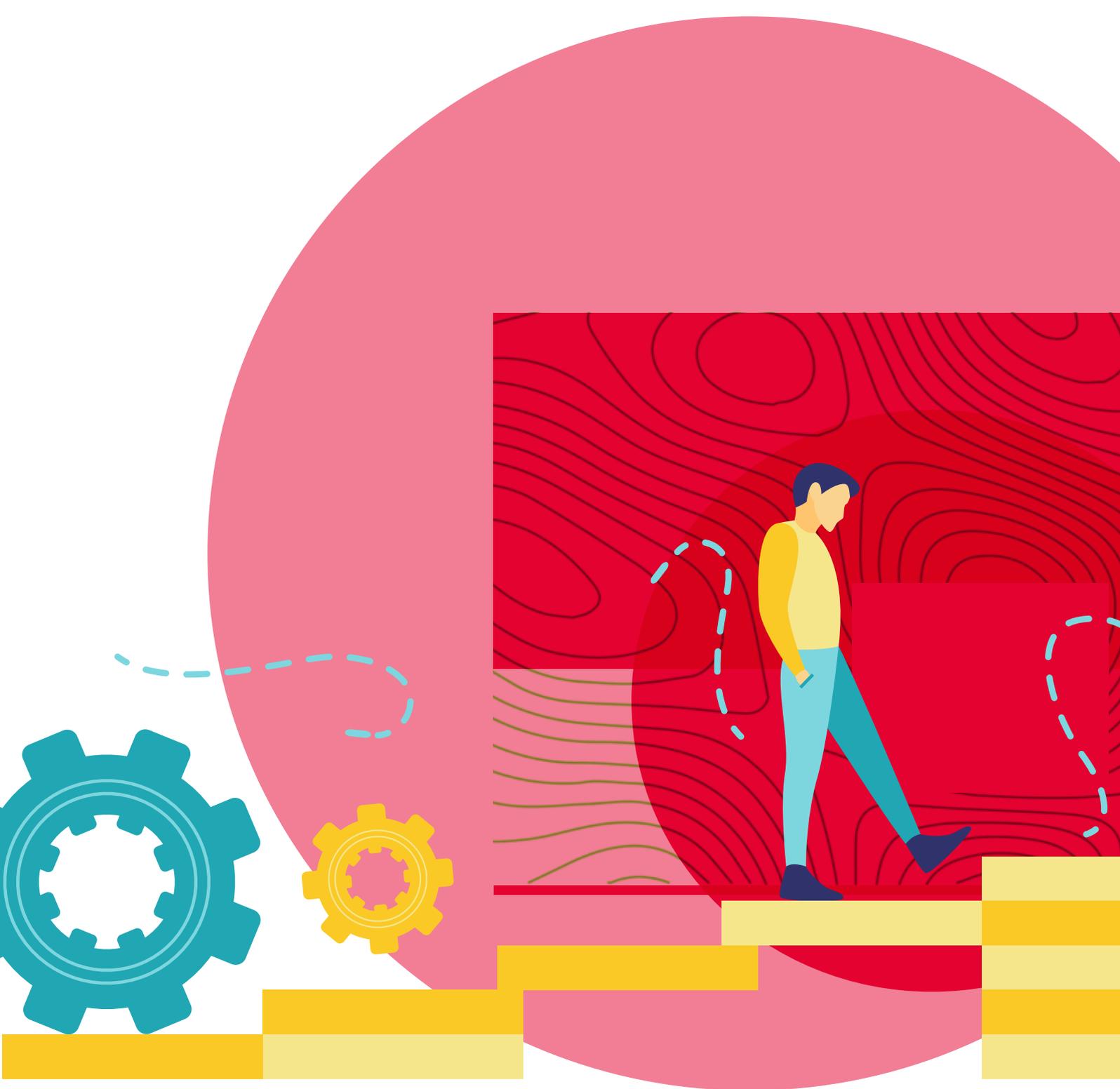
### Le lien avec la scolarité

Au-delà des échanges quasi permanents avec les établissements scolaires, des échanges plus réguliers ont pu se créer avec l'internat éducatif Vitagliano de la fondation des Apprentis d'Auteuil. L'internat peut parfois représenter une solution intermédiaire pour les enfants suivis par notre service, en difficulté au domicile familial. L'accompagnement proposé est particulièrement adapté et un réel travail de coopération a pu se mettre en œuvre, dans l'intérêt de l'enfant. Sur la base de cette expérience réussie, il sera intéressant dès 2025 de formaliser davantage nos coopérations.

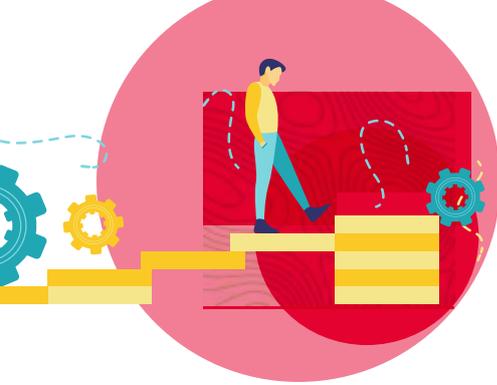
## EN CONCLUSION

Le service AEMO-R a poursuivi lors de cette année 2024 la mise en œuvre du projet pensé dans le cadre de la procédure d'appel à projet du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Le travail mené dans le cadre de la rédaction du projet de service 2025-2030 a abouti à l'établissement d'une feuille de route des pratiques à mettre en œuvre et des outils à développer. L'année 2025 devra nous permettre de commencer à mettre au travail une partie de cette feuille de route, au service, toujours, de l'intérêt de l'enfant.





# HORS PROTECTION DE L'ENFANCE



# ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE

## ■ OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

- 1- Préparer et acheminer des repas sains et équilibrés pour les mineurs accueillis par le Pôle prise en charge ASE du Groupe addap13.
- 2- Répondre aux commandes de même type pour des clients externes.
- 3- Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers leur insertion sociale et professionnelle.
- 4- S'inscrire dans une démarche écoresponsable et anti-gaspillage.

Comme toutes les entreprises d'insertion nous devons articuler la **réalité économique** (chiffre d'affaires, marge, rentabilité, etc.) avec **les valeurs et les convictions** permettant d'accueillir des salariés en fragilité sociale et éloignés de l'emploi (temps d'accompagnement, formation, périodes de mise en situation en milieu professionnel) que nous avons mission d'accompagner vers une insertion sociale réussie.

Ce bilan rend compte de notre activité 2024 au regard de ces deux objectifs.

## ■ UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CLIENTS ET DE STABILITÉ DE L'ACTIVITÉ

Globalement, **2024 est une très belle année** où la charge de travail a été très importante et où nous avons constaté une bonne cohésion d'équipe qui se ressent dans le travail au quotidien.

Les salariés en insertion prennent le temps de découvrir l'activité, les exigences qui nous lient à nos clients et le temps également de prendre ou reprendre confiance en eux, car pour la plupart d'entre eux cet emploi fait suite à une longue période d'inactivité. Ils ont répondu présents tout au long de l'année où toute l'équipe a fait preuve d'un fort engagement. Nous avons noté notamment un faible taux d'absentéisme des salariés en CDDI, ce qui a permis à tous de travailler sereinement.

Le bilan financier est honorable au regard de la difficulté objective de trouver un équilibre entre les charges, le respect du tarif fixé par les autorités de contrôle pour une part conséquente de l'activité (repas MNA) et un prix de vente au public devant rester attractif.

## ● Des éléments de stabilité

Notre entreprise d'insertion a toujours comme client important le pôle Prise en charge de mineurs ASE du Groupe addap13 *via* la restauration des jeunes accueillis dans ses différents services (MECS, APA, AMAPE). Cette orientation, viable pour le Pôle, inscrit doublement l'activité de l'entreprise dans le champ du travail social et valorise l'utilité sociale des salariés en insertion, en cuisine comme en livraison. En effet, le restaurant a trouvé sa raison d'être dans cette réponse aux besoins que nous avons évalués au démarrage du Pôle : fournir des repas de qualité à des mineurs sous protection ; mais il doit veiller également, en sa qualité d'entreprise, à diversifier sa clientèle.

## ● Poursuite de la diversification

Equilibre a poursuivi ses démarches en vue de développer son réseau de clients et de marchés afin de réduire sa part de dépendance à un seul type de prestation, ce que nous sommes parvenus à faire cette année. C'était d'autant plus nécessaire au vu de la tension entre inflation et accords de tarification (Aide Sociale à l'Enfance). Cette vigilance quant à la viabilité économique est une de nos préoccupations constantes. Aujourd'hui l'entreprise atteignant sa taille limite en termes de production dans le laboratoire actuel, il s'agira en 2025 de trouver un second lieu pour alléger l'outil de travail initial et développer l'activité, si possible dans un autre territoire.

Avec nos clients externes, tels que la PJJ, les premiers retours portent sur notre agilité et notre rapidité dans les réponses que nous apportons aux commandes de prestations type traiteur ou aux commandes à destination de leur public. En effet, nous sommes en mesure de répondre positivement aux commandes de repas à destination de jeunes hébergés à Marseille et Aix-en-Provence. Ainsi, nous contribuons grâce à cette réactivité, à soutenir des clients qui ont besoin de rendre un service de qualité à leurs usagers (mineurs placés). Nous continuerons à développer notre réseau de clients qui ont connaissance de nos prestations *via* le réseau partenarial de l'ensemble du Groupe addap13 et nous avons engagé un travail autour d'outils de communication pour faire connaître plus largement encore nos propositions. Nous poursuivrons la recherche de clients concernant des prestations traiteur (paniers



repas, buffets...) car, au-delà du fait de diversifier nos sources de revenus, elles donnent l'occasion à nos salariés en insertion de varier les types de préparation et de développer ainsi leurs compétences.

## ■ CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

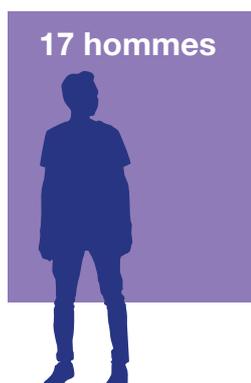
L'entreprise a fonctionné en 2024 avec **21 salariés en moyenne**, dont 15 salariés en insertion et une équipe de permanents : trois encadrants techniques, une conseillère en insertion professionnelle (0,5 ETP), un chef de service en charge de l'économat, une cheffe de cuisine, un chef de service comptable.

Les salariés sont organisés en équipes de matin et d'après-midi pour la cuisine et la livraison, l'ensemble des équipes étant présent simultanément pendant une période de la journée.

Nous avons mis en place des **journées de cohésion d'équipe**, à la base de plein air du Frioul (Groupe addap13) cette année, ainsi que des repas partagés en dehors des temps de service, avec l'ensemble des membres de l'équipe.

## ■ LES SALARIÉS EN INSERTION

Les salariés en insertion sont majoritairement issus de quartiers prioritaires et notre entreprise étant installée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, particulièrement paupérisé, nous contribuons donc aussi à de l'emploi local. La présence de la station de métro Bougainville à proximité de nos locaux est un réel avantage pour des salariés dont la plupart n'ont pas de véhicule.



Nous nous attachons à respecter une mixité d'âges, genres et cultures dans nos équipes. En parallèle nous intégrons des personnes de 18 à 26 ans qui ordinairement n'émargent pas sur ce type de dispositif, mais c'est là une marque de fabrique du Groupe addap13, opérateur historique de prévention spécialisée très sensible aux difficultés de la jeunesse : de nombreux jeunes garçons et filles en effet sont en grandes diffi-

cultés de qualification et projet professionnel et pour certains ont déjà traversé des périodes d'inactivité.

## Niveau scolaire à l'entrée

● Sans niveau .....	14
● CAP - BEP.....	12
● BAC .....	2
● Licence.....	1
● Master .....	1

## ■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Cette année, **30 salariés en insertion** (CDDI) ont travaillé dans la structure et 14 sorties au total ont été recensées.

Au deuxième semestre 2024, nous avons modifié les modalités de recrutement des salariés en insertion : les chefs de service et la conseillère en insertion professionnelle en sont les maîtres d'œuvre. Les critères de recrutement ont été affinés autour de la réponse la mieux adaptée aux contraintes posées par notre cadre d'exercice (conditions de travail en cuisine et en livraison). Il s'agit aussi d'évaluer au mieux les capacités d'adaptation à la pression particulière au milieu de la cuisine (commandes en nombre, modifications de dernière minute...). Nous cherchons à détecter et révéler des talents différents, selon la cuisine ou la livraison, car les personnels en insertion sont recrutés pour un type de poste précis et nous souhaitons les accompagner dans une démarche de réussite.

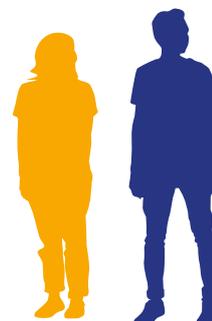
Nous avons constaté que le taux d'absentéisme est bas, ce qui démontre une implication importante de l'ensemble de nos salariés dans les tâches qui leur sont confiées. Pour illustration, nous pouvons mentionner que les permanents ont organisé avec succès des systèmes de transports collectifs de remplacement lors de grèves ou d'absence de transports en commun.

Il reste parfois complexe de tenir nos engagements en matière de production de repas et de livraison avec une équipe salariée majoritairement en situation d'insertion. Néanmoins, depuis le début du projet, la rentabilité est au rendez-vous et les chiffres des sorties positives dépassent cette année les 70 %. La CIP accompagne les salariés en insertion dans leur processus de retour durable en emploi et en formation.



## Freins à l'emploi à l'entrée

● freins au logement .....	<b>12</b>
● freins famille .....	<b>10</b>
● freins mobilité .....	<b>11</b>
● frein justice .....	<b>1</b>
● freins santé .....	<b>5</b>
● freins financiers .....	<b>11</b>
● freins linguistiques .....	<b>20</b>
● freins longue période d'inactivité .....	<b>24</b>
● freins qualification .....	<b>25</b>



## SORTIES 2024

	Nombre	Pourcentage	Bénéficiaires RSA	Résidents QPV
<b>Sorties positives</b>	<b>5</b>	<b>35,71</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Sorties en emploi de transition</b>	<b>2</b>	<b>14,29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sorties en emploi durable</b>	<b>3</b>	<b>21,43</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Autres sorties</b>	<b>4</b>	<b>28,57</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Sorties comptabilisées</b>	<b>14</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

Nous comptabilisons **71,43 % de sorties dynamiques**, dont :

- ◆ Une embauche en CDI par l'entreprise Equilibre (encadrante technique).
- ◆ Deux embauches en CDI non aidé par un autre employeur.
- ◆ Deux embauches en CDD (sans aide publique à l'emploi) de moins de 6 mois par un autre employeur.
- ◆ Une autre sortie reconnue comme positive.
- ◆ Trois entrées en formation qualifiante ou en poursuite de formation qualifiante.

### ● Les formations

En lien avec les freins repérés et les besoins de notre activité, nous avons proposé des actions de formation aux salariés en CDDI.

L'ensemble des salariés en insertion suit une formation Hygiène cuisine et en 2024 nous avons développé un nouveau partenariat avec le CFA Corot, géographiquement proche (entrées en formation cuisine).

Nous avons mis en place quatre périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) :

- ◆ Deux pour confirmer un projet professionnel.



- ◆ Une pour découvrir un métier ou un secteur d'activité.
- ◆ Une pour initier une démarche de recrutement.

Un des facteurs facilitants des insertions réussies de nos personnels est la qualité des liens que nous entretenons avec un vaste partenariat permettant notamment de proposer aux salariés des PMSMP vers des formations (Multi restauration méditerranée) et vers l'emploi.

Six formations ont eu lieu :

- ◆ Trois sur les Savoirs de base (FLE).
- ◆ Trois Acquérir de nouvelles compétences (dont le CACES).

La cheffe de cuisine met en place des ateliers complémentaires avec les salariés en insertion, en sortie de cuisine :

- ◆ Découverte des épices.
- ◆ Notions de proportions.
- ◆ Vocabulaire de la cuisine.

Ces ateliers viennent à la fois permettre un travail de cohésion de la brigade de cuisine mais aussi d'acquisition d'un vocabulaire professionnel et de pratique de la langue, sachant qu'une part importante de nos salariés présente un frein linguistique à l'entrée dans l'entreprise.

Dans le cadre de notre recherche constante d'adaptation à la demande et d'amélioration de la qualité, nous proposons également des formations à nos personnels permanents. Ainsi, notre cheffe de cuisine a suivi une formation complémentaire de traiteur cette année.

## ● L'accueil des stagiaires

Nous avons la capacité d'accueillir des stagiaires issus de collèges, de lycées, de formations qualifiantes, orientés par des partenaires (PJJ, MECS du Pôle PEC ASE ou externes), accompagnés par les équipes de prévention spécialisée et également adressés par France Travail.

Un des encadrants techniques est alors désigné comme référent de stage et nous adaptons les horaires au cadre du stage (scolaire ou pas par exemple).

Cette démarche est le signe de notre implication dans les actions menées par les autres services du Groupe addap13 mais plus largement par notre réseau de partenaires concourant à l'insertion professionnelle des publics, y compris les jeunes en cursus scolaire.

## ■ NOS PRESTATIONS

Equilibre prépare une moyenne quotidienne de **700 repas**, dont 500 pour les mineurs pris en charge par le Groupe addap13. La cheffe de cuisine est en recherche permanente d'amélioration des menus, pour aller au

plus près des goûts des jeunes en restant dans le respect des tarifs posés par les autorités de tarification.

Nous distinguons entre deux catégories de prestations : **les repas réguliers** (conventionnels) et ceux **à la commande** (plats du jour, buffets).

## ● Repas de collectivité – prestations régulières

Concernant les repas quotidiens à destination des publics pris en charge dans des hébergements collectifs du Pôle PEC ASE ou par des partenaires extérieurs pour lesquels nous sommes en prestation, nous sommes parvenus à établir des menus qui conviennent à ces types de publics en termes de variété, de goût et de quantité. En fonction des commandes nous fournissons un ou deux repas par jour et par jeune toute la semaine (possibilité de fournir les repas le week-end).

Nous ajustons en permanence les contenus en fonction des retours que nous font les jeunes destinataires et/ou leurs lieux d'hébergement, afin de correspondre au mieux aux demandes, aux besoins des adolescents et en respectant l'équilibre alimentaire. Le travail effectué avec une anthropologue et les équipes éducatives a permis d'avoir une approche sereine de la qualité et la quantité des repas et nous continuons à nous y référer.

Nos grands objectifs restent donc de :

- ✚ Fournir une nourriture saine et suffisante.
- ✚ Préparer des repas qui fassent « plaisir » à des adolescents.
- ✚ Eduquer des jeunes gens aux goûts de leur société d'accueil.
- ✚ Remettre les jeunes autour d'une table pour manger.

En lien avec notre objet initial, nous livrons chaque jour les lieux d'hébergement collectif du Pôle PEC ASE pour les repas de midi et/ou du soir, en fonction des projets et fonctionnements de ces services. Nous livrons la MECS du Grand Canal (Martigues), la MECS Tuileries (Marseille) et les lieux d'hébergement du service AMAPE. Nous assurons aussi ce type de prestation avec des clients externes, tels que SOLIHA.

Nous continuons en parallèle d'offrir la possibilité aux jeunes pris en charge par les services du Pôle PEC ASE, de venir pour prendre le repas de midi dans la salle de restauration ou l'emporter.

Nous travaillons aussi pour des clients extérieurs :

- ✚ Deux MECS Soliha et Sara Logisol.
- ✚ Le CEF PJJ Don Bosco.



## ● Repas individuels – prestations sur commandes

Nous avons développé la possibilité, pour les salariés des services du Groupe addap13 et des partenaires externes, de passer commande à leur nom pour un repas complet pour la pause déjeuner (plat du jour). Nous assurons la livraison de ces repas sur les différents points de travail et acceptons les titres restaurant. Notre cheffe de cuisine change la carte tous les deux mois.

## ● Prestations évènementielles

Nous avons notamment développé les prestations de type traiteur :

- ◆ Petits déjeuners, accueil café,
- ◆ Buffet, qui peuvent être à thèmes (végétarien...),
- ◆ Repas à emporter,
- ◆ Pauses gouter.

Ces propositions sont à destination interne (l'ensemble des services et associations du Groupe addap13) comme en externe.

Cette année, nous avons travaillé notamment pour :

- 🏠 Le Département recherche et enseignement du Mucem : réalisation d'un buffet à partir de trois ingrédients : Olive, blé, raisins.
- 🏠 L'AMU.
- 🏠 La PJJ : repas de direction, plateaux repas, buffets... Nous avons été retenus pour les repas lors du **Trophée Michelet** : évènement national, qui s'est déroulé à Istres. Durant une semaine, nous avons livrés 600 repas par jour à destination des jeunes

pris en charge par la PJJ et des adultes qui assuraient leur encadrement.

- 🏠 Des centres sociaux : Saint Gabriel, La Rose-Croix-Rouge.
- 🏠 Amnesty international.
- 🏠 Clubs sportifs : Club de Hand, association World basket.
- 🏠 IFSI la Blancarde.
- 🏠 L'ADEPAPE.
- 🏠 Sud formation, EVOCAE.
- 🏠 Le Collège coopératif.

En interne, nous assurons également les commandes émises par :

- 🏠 La **base de plein air du Frioul**, équipement de la prévention spécialisée qui accueille des groupes de jeunes notamment durant la période estivale. Ces adolescents et les éducateurs qui les encadrent déjeunent sur place, nous assurons la confection des repas et leur livraison sur l'île tous les jours.
- 🏠 Le **service Prévention par le sport**, dans le cadre de ses animations Urban sport truck, organise des goûters et des barbecues (début de soirée) dont nous assurons également la conception et la livraison.

Les retours sont très positifs de la part de nos clients, qui renouvellent souvent leurs commandes. Nous nous adaptons à leurs demandes et à leur budget et nous portons une attention particulière à rester réactifs dans notre réponse. Nous avons déjà validé des commandes pour 2025, notamment avec l'Auberge de jeunesse de Bois-Luzy.

## REPAS DES PERSONNELS DE SÉCURITÉ DES J.O.

L'hôtel de police (évêché – DIPN) nous passe régulièrement commande pour des buffets, des repas à destination des nouveaux arrivants...

De plus, cette année, notre proposition, avec celle d'autres prestataires, a été retenue pour la fourniture de repas lors des Jeux olympiques. Il s'agissait de préparer pendant la période des J.O. des repas

destinés aux personnels qui en assuraient la sécurité. Nous avons été retenus pour le mois de mai lors de l'arrivée de la flamme olympique puis lors des épreuves qui se sont déroulées à Marseille.

Dans ce cadre nous avons assuré la confection et la livraison d'environ 1 000 repas par jour.

## ■ NOTRE INSCRIPTION DANS L'ÉCOSYSTÈME DES EI

Faisant partie du Groupe addap13, et en qualité d'entreprise d'insertion, nous nous inscrivons dans des dynamiques de partenariat. C'est ainsi que nous avons participé à l'inauguration du parc de Bougainville, voisin de notre site de production, dans le cadre de l'évènement Kouss-Kouss.

### ● Eco-responsabilité

Le gaspillage, le respect de la planète et l'éco-responsabilité restent au cœur de notre projet, en dépit des difficultés de fonctionnement et d'impératifs réglementaires qui quelquefois peuvent compliquer les choses. Le self-service permet de diminuer en partie les livraisons, les jetables (couverts, barquettes, etc.) et le gaspillage.

Nous sommes soumis à l'obligation légale de recycler les déchets. Ainsi, en 2024, nous avons mis en œuvre le recyclage des huiles usagées et des cagettes (livraison des légumes). Nous sommes au travail de manière à pouvoir en 2025 effectuer le **tri à la source des bio-déchets**, probablement sur la base d'une convention avec un prestataire (les Alchimistes de Provence).

Nous poursuivons également le partenariat solidaire avec des associations caritatives, permettant des dons de repas qui n'ont pas été consommés. Nous travaillons notamment avec Vendredi 13 qui se déplace sur le lieu de production pour prendre les dons. Ce partenariat a vocation à se poursuivre en 2025.

La loi Egalim s'appliquant aux restaurations collectives impose 50 % de produits de qualité (Label rouge, AOC, IGP, STG, HUE, RUP, Pêche durable...), dont au moins 20 % de produits biologiques. Ces modalités, auxquelles nous souscrivons tout à fait sur le fond, supposent des coûts supplémentaires et engendrent des difficultés quotidiennes ; privilégier les circuits courts par exemple s'avère difficile lorsque les producteurs ont du mal à satisfaire les demandes. Nous avons établi un approvisionnement pour les fruits et légumes bio en saison avec un producteur local.

### ● Equilibre à tenir entre financement, inflation et prix de vente

L'équilibre financier est respecté et assuré par l'activité et les recettes.

Toutefois, l'entreprise est au cœur d'impératifs multiples :

- Le prix de la majorité des repas servis est fixé par la tarification du Pôle PEC ASE (Aide sociale à l'enfance, autorisation MECS) et n'est pas indexé sur

l'inflation.

- Le prix de vente au public doit rester abordable (plats du jour et buffets).
- Les recettes doivent couvrir les coûts.
- Nous sommes dépendants des aides aux postes (CDDI) de l'Etat, sans qui l'activité n'est pas viable.

En 2024, les charges (matières premières, emballages et fluides) sont restées élevées. Nous continuerons de nous investir en 2025 dans le choix des approvisionnements les plus convenants, de manière à entrer dans les normes de la loi EGALIM tout en nous conformant aux tarifs fixés par l'Aide sociale à l'enfance, malgré la forte augmentation des prix.

### ● Respect des normes de sécurité alimentaire

Notre restaurant d'insertion doit répondre aux normes DDPP (agrément) propres à ce secteur d'activité : chaîne du froid, hygiène... Ainsi, nous avons mené en 2024 un audit de mise à jour du Plan de maîtrise sanitaire, avec le prestataire TR6, qui assure également la formation HACCP (hygiène) à destination de nos personnels, en insertion et permanents.

Nous faisons appel au laboratoire Mérieux, dans le cadre d'un autocontrôle trimestriel *via* des prélèvements d'échantillons de contrôle sanitaire de la cuisine. Par ailleurs, nous assurons des auto-contrôles, sur des repas, les plans de travail et les ustensiles, et parfois sur l'eau afin de garantir la sécurité sanitaire de notre production.

## ■ SÉCURITÉ DES SALARIÉS

La production de repas est un facteur d'exposition aux accidents du travail et nous resterons vigilants aux conditions matérielles de sécurité de l'ensemble des salariés du service. Nous allons poursuivre les ateliers de sensibilisation à la sécurité et à la qualité des conditions de travail (manipulation des objets tranchants, risques électriques...). Un des indicateurs d'atteinte de cet objectif sera la baisse du nombre d'accidents du travail. Nous gardons à l'esprit qu'une part des salariés en CDDI n'a pas ou très peu d'expérience dans le domaine de la restauration et pour certains n'ont jamais été en situation d'emploi ou ne l'ont plus été depuis une longue période. Il est donc inhérent à notre type d'activité d'être exposé aux accidents ; néanmoins cet axe représente un enjeu important en 2025 dans l'amélioration de la QVCT de notre entreprise d'insertion.

En 2024, des événements indésirables entre salariés en insertion nous ont poussés à réitérer les sessions



d'information sur les mesures de lutte contre le harcèlement (y compris sexuel).

## ■ PERSPECTIVES 2025

**En 2025, nous poursuivrons la logique de développement et de diversification de l'offre**, toujours à partir de projets apportant une plus-value en termes de formation des salariés (restaurant d'application, service).

### 🔗 Réfléchir à la configuration de la cuisine centrale

La cuisine actuelle a démontré son efficacité ; cependant, la formule « containers » montre des limites dans le cas de développement intense de l'activité. Nous engageons une réflexion sur la possibilité d'autres locaux pour envisager plus sereinement des développements et/ou des sollicitations ponctuelles. La question d'une deuxième cuisine chargée des repas pour le public hors Marseille se posera également car elle permettrait de limiter le coût des livraisons. En parallèle, nous poursuivons notre réflexion avec les services de la PJJ autour de la création conjointe d'un restaurant d'application dont nous assurerions l'encadrement technique et le recrutement des salariés en insertion.

### 🔗 Obtention de la reconnaissance AFEST

Cette reconnaissance permettrait d'accroître notre implication dans les processus de formation et de montée en compétences des salariés en CDDI comme des stagiaires que nous accueillons. En effet, cette

reconnaissance permet de participer à la validation des compétences. En 2025, nous poursuivrons les démarches pour la mise en place d'AFEST permettant de valider des modules de CAP ou CQP et ainsi contribuer à la tenue de nos engagements et à la valorisation des salariés en insertion et de leur encadrement.

### 🔗 Poursuite des formations pour les salariés permanents

La montée en compétences doit concerner l'ensemble de nos salariés. Ainsi, nous projetons en 2025 que les chefs de service puissent suivre une formation complémentaire de management.

### 🔗 Un point de vigilance pour l'encadrement

L'ensemble de l'encadrement sera très attentif aux relations de travail entre salariés en CDDI, afin que ces derniers, s'ils ne possèdent pas tous les codes sociaux nécessaires à une intégration professionnelle réussie, au moins ne se mettent pas en danger ni ne placent les autres salariés dans des situations délicates, voire de harcèlement.

### 🔗 Le renforcement de la démarche qualité

Nous envisageons de mettre en place une campagne de questionnaires de satisfaction en direction de nos clients, y compris les mineurs pris en charge dans le Pôle PEC ASE. Nous avons déjà expérimenté des questionnaires en direction de commanditaires et nous souhaitons étendre cette démarche.

